



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 139 • NUMÉRO 035 • 3^e SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le vendredi 2 avril 2004

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 2 avril 2004

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1000)

[Français]

LOI SUR LA BIBLIOTHÈQUE ET LES ARCHIVES DU CANADA

L'hon. Denis Coderre (au nom de la ministre du Patrimoine canadien) propose: Que les amendements apportés par le Sénat au projet de loi C-8, Loi constituant Bibliothèque et Archives du Canada, modifiant la Loi sur le droit d'auteur et modifiant certaines lois en conséquence, soient maintenant lus une deuxième fois et agréés.

• (1005)

[Traduction]

Le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice-président: Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une Voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et les amendements sont lus pour la deuxième fois et adoptés.)

* * *

LA LOI SUR LA PROTECTION DES FONCTIONNAIRES DÉNONCIATEURS D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES

Projet de loi C-25. L'ordre du jour appelle: Initiatives ministérielles

Le 22 mars 2004—Le président du Conseil privé de la Reine pour le Canada—Deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires du projet de loi C-25, Loi prévoyant un mécanisme de dénonciation des actes répréhensibles dans le secteur public et de protection des dénonciateurs.

L'hon. Denis Coderre (président du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, ministre responsable de la Francophonie et ministre responsable du Bureau sur le règlement des questions des pensionnats autochtones, Lib.): Monsieur le Président, je propose:

Que le projet de loi C-25, Loi prévoyant un mécanisme de dénonciation des actes répréhensibles dans le secteur public et de protection des dénonciateurs, soit renvoyé immédiatement au Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires.

—Monsieur le Président, les Canadiens ont tout à fait le droit de s'attendre à ce que leur gouvernement respecte les normes les plus élevées. Ils doivent être persuadés que le gouvernement agit de façon franche, honnête et transparente.

Le gouvernement entend garantir la transparence, la reddition de comptes, la responsabilité financière et la conduite éthique dans le secteur public. C'est pourquoi, le 22 mars, j'ai déposé à la Chambre la Loi sur la protection des fonctionnaires dénonciateurs d'actes répréhensibles.

Les employés de la fonction publique fédérale doivent toujours s'acquitter de leurs fonctions officielles et organiser leurs affaires privées d'une façon pouvant résister à l'examen public le plus approfondi. La grande majorité des fonctionnaires servent les Canadiens avec honneur et intégrité et de façon excellente.

Dans certaines situations exceptionnelles, cependant, ce n'est pas le cas. Ainsi, le gouvernement doit créer un climat dans lequel les intéressés peuvent dénoncer les actes répréhensibles sans avoir peur d'en subir les conséquences.

Ce projet de loi reconnaît que les procédures actuelles peuvent permettre de faire face de façon efficace à de nombreux cas où des actes répréhensibles sont signalés. Il établit également un soutien supplémentaire et une protection accrue pour que les employés du secteur public puissent dévoiler certains faits de bonne foi. Il renforce de façon marquée les protections offertes aux employés du gouvernement dans son ensemble et notamment à ceux des sociétés d'État.

[Français]

Le préambule reconnaît le juste milieu à établir entre le devoir de loyauté des fonctionnaires et leur droit à la liberté d'expression. Cet équilibre est primordial pour adopter le bon régime de dénonciation et en justifier la mise en place.

Le préambule engage également le gouvernement à élaborer une charte des valeurs de la fonction publique qui énoncera les valeurs devant guider tous les employés du secteur public dans leur conduite et leurs activités professionnelles.

La loi s'appliquerait aux employés de toutes les composantes du secteur public, y compris les dirigeants de chaque organisation, notamment les sociétés d'État.

Par contre, étant donné leur situation distincte en matière d'emploi et pour des préoccupations concernant la sécurité, le Centre de la sécurité des télécommunications, le Service canadien du renseignement de sécurité, le personnel en uniforme de la GRC ainsi que les membres des Forces canadiennes ne seraient pas assujettis à la loi. Toutefois, pour ce qui concerne les deux derniers groupes, les employés civils sont couverts par le projet de loi.

Initiatives ministérielles

Néanmoins, ces organismes seraient tenus d'établir des régimes comparables pour leurs membres et leurs employés, notamment un code de conduite et un mécanisme de protection contre les représailles. Cela signifie que si ces institutions ne procèdent pas à la mise en place d'un code de conduite, le Conseil du Trésor verra à leur en faire appliquer un dans le même esprit que la loi dont je parle aujourd'hui.

Le projet de loi exige que le Conseil du Trésor approuve un code de conduite pour l'ensemble de l'administration publique fédérale. Les administrateurs généraux des ministères et des organismes fédéraux peuvent aller plus loin et établir leurs propres codes, adaptés aux besoins de leurs organisations respectives. Toutefois, ces codes sur mesure devront être compatibles avec celui du Conseil du Trésor.

Le code sera également référé au comité de la Chambre pour étude. Ainsi, pour vraiment répondre à la question du déficit démocratique tant au niveau du projet de loi cadre qu'au niveau du code de conduite, qui est en fait un plan de réglementation, nous nous engageons à ce que le comité de la Chambre procède à une étude exhaustive à ces deux niveaux.

Parlons de la définition d'«acte répréhensible». Selon le projet de loi, un «acte répréhensible» désigne: la contravention des lois et des règlements; l'usage abusif des fonds ou des biens publics; les cas graves de mauvaise gestion dans le secteur public; le fait de causer par action ou omission un risque grave et précis pour la vie, la santé ou la sécurité des Canadiens, ou pour l'environnement; la contravention grave d'un code de conduite; ou encore l'exercice de représailles contre une personne ayant fait une dénonciation de bonne foi.

Cette dénonciation énonce des critères clairs qui permettront aux employés du secteur public de déterminer les actes répréhensibles et de procéder à des dénonciations.

● (1010)

[Traduction]

Le projet de loi explique aussi comment les employés peuvent faire une dénonciation, et ce que devient l'information qu'il communique.

Premièrement, l'administrateur général ou le premier dirigeant du secteur public fédéral doit établir un mécanisme de dénonciation interne et nommer un agent supérieur qui recevra les dénonciations et fera enquête sur les actes répréhensibles possibles.

Deuxièmement, pour assurer un mécanisme supplémentaire de dénonciation au cas où les mécanismes internes ne suffiraient pas, un commissaire à l'intégrité du secteur public sera nommé par le gouverneur en conseil. Le commissaire occupera son poste pour un mandat de sept ans, après approbation par résolution du Sénat et de la Chambre des communes. Le commissaire occupera un poste semblable à celui de l'actuel agent de l'intégrité de la fonction publique, mais avec un mandat législatif plus large.

Le commissaire pourra enquêter sur les allégations d'actes répréhensibles, y compris des représailles, et soumettre des observations aux administrateurs généraux et aux premiers dirigeants sur ses conclusions. Les premiers dirigeants et tous les employés de la fonction publique doivent, et je répète doivent, collaborer avec le commissaire, lui fournir toute information et toute aide requises et lui assurer l'accès à tout lieu pour lui permettre de mener ses enquêtes.

Le commissaire pourra présenter un rapport au ministre ou au conseil d'administration d'une société d'État, dans les cas où un administrateur général ou un premier dirigeant ne donnerait pas suite

aux recommandations du commissaire, ou si les enquêtes du commissaire au sujet des allégations d'actes répréhensibles l'ont amené à conclure qu'il existait un danger grave et immédiat pour la santé et la sécurité publiques.

Si la question n'est pas résolue, le commissaire pourra présenter un rapport spécial à un ministre désigné par le gouverneur en conseil. Un rapport spécial de ce genre serait, comme le rapport annuel du commissaire, déposé au Parlement.

Parlons maintenant de la protection contre les représailles. Le terme «représailles» est défini comme une mesure disciplinaire prise contre une personne parce qu'elle a dénoncé un acte répréhensible ou collaboré à une enquête sur un acte répréhensible. Les représailles peuvent inclure des mesures comme la rétrogradation, le congédiement ou toute autre mesure qui porte atteinte à l'emploi ou aux conditions de travail d'une personne, ou même toute menace de prendre une de ces mesures.

Dans le projet de loi, les représailles sont définies comme un acte répréhensible et peuvent faire l'objet d'une enquête à ce titre. Une personne qui estime avoir fait l'objet de représailles peut porter plainte au commissaire à l'intégrité du secteur public ou à l'organisme compétent responsable des relations de travail, comme la Commission des relations de travail dans la fonction publique ou le Conseil canadien des relations industrielles. Si les représailles sont avérées, ces organismes auraient le pouvoir d'ordonner que l'employé soit rétabli dans ses fonctions s'il a perdu son emploi par suite des représailles, ou qu'il soit indemnisé pour les autres sanctions ou pertes subies.

Ces mesures rigoureuses visent à faire en sorte que les employés de la fonction publique soient confiants qu'ils ne seront pas victimes de représailles s'ils dénoncent des actes répréhensibles.

[Français]

Parlons de la confidentialité. Le commissaire est chargé de veiller à ce que le droit à l'équité procédurale et à la justice naturelle des personnes en cause dans le cadre d'une enquête soit respecté.

Pour accroître la confiance des fonctionnaires, pour qu'ils aient l'assurance qu'ils peuvent faire des dénonciations sans danger et que leur identité et l'information seront protégées dans toute la mesure du possible, le commissaire est désigné d'organisme d'enquête au sens de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

En d'autres termes, le commissaire disposerait d'une certaine latitude quant à la divulgation de l'information qui pourrait permettre d'identifier l'auteur de la dénonciation ou la personne visée par l'allégation. Cette latitude ne revêt pas un caractère absolu, mais elle apportera une dimension accrue à la confidentialité par rapport au régime de divulgation actuel fondé sur la politique et renforcera la confiance dans le système.

J'aimerais également préciser que la politique sur la divulgation interne demeure pleinement en vigueur tout au long du processus parlementaire auquel le projet de loi est soumis. Les employés du noyau de la fonction publique peuvent toujours dénoncer des actes répréhensibles soit à leur agent supérieur, soit à l'agent d'intégrité de la fonction publique.

Initiatives ministérielles

Par ailleurs, le gouvernement a modifié la politique sur la divulgation interne pour faire en sorte qu'aucun employé ne soit victime de représailles, y compris des mesures administratives ou disciplinaires, pour avoir fait une dénonciation de bonne foi, conformément à la politique, ou dans le cadre d'une procédure parlementaire ou d'une enquête liée au rapport de 2003 de la vérificatrice générale.

Accroître la confiance, offrir une protection, assurer la tenue d'enquêtes, sont là les éléments essentiels du projet de loi qui vous est présenté, un projet de loi qui reconnaît l'intégrité du secteur public et prévoit de solides mécanismes pour s'attaquer aux actes répréhensibles et protéger les auteurs des dénonciations.

Comme vous le savez, le projet de loi suscite un vif intérêt de la part du public. Les intervenants bien informés et dignes de confiance sont en effet nombreux. Vu l'importance du projet de loi pour l'avenir de l'administration publique fédérale, je suis enchanté que mes collègues parlementaires puissent en débattre et l'examiner sous tous ses angles. Et je me réjouis surtout à l'idée de discuter activement avec vous tant sur le fond que sur l'esprit du projet de loi.

• (1015)

[Traduction]

Un débat animé a déjà commencé dans le public. J'aborde certaines des préoccupations exprimées récemment. Ces questions comprennent notamment l'accès au commissaire, les exclusions, les limites des enquêtes de même que l'indépendance et les pouvoirs du commissaire.

En premier lieu, les employés doivent normalement avoir recours aux mécanismes internes et pouvoir s'y fier, avant de faire appel à une tierce partie, mais les employés du secteur public doivent également avoir directement accès au commissaire, s'ils croient que la nature de leur dénonciation l'exige.

En deuxième lieu, pour ce qui est des organisations exclues, comme je l'ai expliqué plus tôt, il n'est pas exclu qu'elles aient des régimes de dénonciation similaires et qu'elles mettent leurs employés à l'abri de représailles. Il faut le souligner encore une fois: les employés de ces organisations auront accès à un régime de dénonciation similaire.

En troisième lieu, en ce qui concerne la capacité du commissaire de faire enquêtes sur des actes répréhensibles à l'extérieur du secteur public, j'aimerais qu'il soit clair que le projet de loi autorise de telles enquêtes. Elles seraient menées par une autorité compétente, par exemple la GRC ou l'éventuel commissaire à l'éthique, à la lumière de l'information fournie par le commissaire à l'intégrité du secteur public.

En outre, je signale que même si le projet de loi ne s'applique qu'aux employés du secteur public, ceux-ci seront en mesure de dénoncer des personnes non visées par la mesure législative. Les dénonciateurs pourront avoir recours à la procédure normale et, le cas échéant, ils seront protégés.

Enfin, l'indépendance et les pouvoirs du commissaire ont suscité énormément de discussions. Je crois que le commissaire disposera de tout ce dont il a besoin pour jouer un rôle indépendant et efficace tout en exigeant que le gouvernement rende des comptes sur la bonne marche des activités du secteur public fédéral.

Le Parlement recommandera la nomination du commissaire et c'est à lui qu'il devra rendre des comptes.

[Français]

Par conséquent, j'appuie la motion de renvoi du projet de loi au comité avant la deuxième lecture.

Les Canadiens et les Canadiennes ont demandé au présent gouvernement de renforcer et d'assurer l'intégrité et la responsabilisation. Nous les avons écoutés et nous avons agi promptement. Le gouvernement ne tolérera pas que les comportements déplacés d'un petit nombre éclipsent le bon travail de la majorité.

Nous respecterons notre engagement énoncé dans le discours du Trône. Nous miserons sur les valeurs du secteur public que sont l'intégrité, le professionnalisme et l'impartialité. Nous ferons la promotion de l'excellence et du sens de l'accomplissement de la fonction publique. Et nous atteindrons notre but: la meilleure fonction publique dans le monde, rien de moins!

[Traduction]

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, PCC): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour participer au débat sur le projet de loi C-25, la Loi sur la protection des fonctionnaires dénonciateurs d'actes répréhensibles, dont on comprend généralement qu'il servira à mieux protéger les fonctionnaires dénonciateurs.

À bien des égards, nous n'avons aujourd'hui aucune raison de nous réjouir des efforts faits en vue de favoriser une plus grande reddition de comptes et une transparence accrue, comme voudraient nous le faire croire nos collègues libéraux. Premièrement nous débattons de cette mesure un vendredi, le dernier jour de séance de la Chambre avant un congé de deux semaines, qui pourrait se prolonger si le gouvernement déclenche des élections.

Il est vrai que le gouvernement a tenu la promesse faite en janvier disant que ce projet de loi serait présenté avant la fin du mois de mars. Malheureusement, le président du Conseil du Trésor a aussi promis que cette mesure législative ne serait pas adoptée avant que le Comité permanent des comptes publics ne termine son enquête sur le scandale des commandites et avant que n'ait lieu l'enquête publique portant sur ce scandale.

Finalement, les avantages d'un tel projet de loi, qui sont au mieux douteux, ne seront pas mis en application à temps pour inciter les fonctionnaires à divulguer les faits concernant les transgressions passées des hauts fonctionnaires ou des ministres. Cette situation est très regrettable étant donné que les Canadiens de toutes allégeances politiques veulent croire que le gouvernement en place est sincère lorsqu'il affirme vouloir déraciner la corruption au sein du gouvernement. Les syndicats de la fonction publique se demandent aussi si les changements profonds dans la culture gouvernementale promis par le premier ministre vont effectivement se produire.

Par exemple, dans la foulée du comportement scandaleux de l'ancien commissaire à la protection de la vie privée, George Radwanski, nous avons découvert un autre cas, celui de Norman Steinberg, le fonctionnaire de Travaux publics responsable de l'éthique dans son ministère. Il a dépensé 22 000 \$ pour doter son bureau d'un système audiovisuel comportant un écran géant à plasma. Il a assisté à 33 conférences pour la jolie somme de 86 000 \$.

Initiatives ministérielles

Comme l'a déclaré à l'époque la présidente de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, Mme Nycole Turmel, tant que le premier ministre ne met pas fin aux dépenses excessives de gens comme Radwanski, qui n'est plus fonctionnaire, et comme Steinberg, qui l'est toujours, c'est la réputation de tous les employés de la fonction publique fédérale qui en souffre. En fait, ce sont justement ces employés qui, par le truchement de leurs syndicats, sont les premiers à réclamer une loi pour protéger les dénonciateurs.

Par exemple, certains observateurs ont critiqué le silence apparent des employés du Bureau du commissaire à la vie privée pendant que M. Radwanski se rendait coupable d'abus. Lynn Ray, présidente du Syndicat des employés du Solliciteur général, a écrit une lettre récemment pour corriger les perceptions du public. Selon elle:

Le problème, ce n'est pas que les gens n'étaient pas au courant de la situation, mais que ceux qui savaient ne pouvaient pas parler. Les fonctionnaires ont vu ce qu'il est advenu de ceux qui ont dénoncé des abus. Même si leurs accusations se sont révélées fondées, ils en paient encore un prix horrible. Leur carrière a été détruite, et leur vie familiale, dévastée.

Les dénonciateurs rendent un grand service au public. Ils ne font pas que faire réaliser des économies au Trésor public. En exposant les dangers à la santé et à la sécurité publiques, ils sauvent la vie de Canadiens. Ils devraient être félicités, pas punis. Ils ne devraient pas voir leur emploi menacé à cause du service qu'ils ont rendu à la population. Les employés et la population canadienne ont besoin d'une loi efficace et sévère pour protéger ceux qui révèlent les abus.

Malheureusement, ce projet de loi est loin de répondre aux souhaits du premier ministre, en supposant qu'il veut vraiment en finir avec la corruption et le gaspillage au sein du gouvernement. Le projet de loi ne répond pas aux préoccupations des employés qui veulent être protégés s'ils parlent. Il est même insuffisant aux yeux du principal gardien de l'intégrité de la fonction publique au Canada, l'éthicien réputé Edward Keyserlingk. Il n'a pas dit grand-chose depuis sa nomination au mois de novembre 2001. Il relève actuellement du président du Conseil du Trésor.

À l'époque, le gardien de l'intégrité exerçait ses fonctions en vertu d'une politique du Conseil du Trésor visant à encourager les employés à dénoncer les abus. Le problème, c'est qu'il n'y avait pas de dispositions législatives apparentes protégeant les employés contre les représailles.

• (1020)

En outre, comme le soulignait M. Keyserlingk, en septembre 2003, à l'époque du dépôt au Parlement de son premier rapport annuel par l'intermédiaire de la présidente du Conseil du Trésor, son poste avait la même réputation que celui du conseiller en éthique, à savoir qu'il n'était pas fonctionnellement indépendant du gouvernement.

M. Keyserlingk réclamait une mesure législative créant un nouvel organisme en vue de faciliter la dénonciation et la correction des actes répréhensibles dans la fonction publique ainsi que la protection des dénonciateurs contre les représailles. Il a qualifié de décevant le projet de loi dont la Chambre est saisie.

L'une des principales raisons qui explique pourquoi la loi est décevante aux yeux d'un si grand nombre est le fait que le dénonciateur doit passer par les voies gouvernementales internes pour faire ses révélations et, en particulier, par l'intermédiaire d'un supérieur ou du commissaire à l'intégrité du secteur public, dont le poste vient d'être créé.

Le problème demeure entier. Le commissaire à l'intégrité du secteur public ne fonctionnera pas indépendamment du Parlement. Il fera rapport par l'intermédiaire d'un ministre qui n'a pas encore été désigné par le premier ministre. La faille est évidente. Si l'acte répréhensible a été commis par le cabinet du ministre ou implique ce dernier, à quelle protection le dénonciateur peut-il s'attendre?

Plusieurs sources ont témoigné que le programme de commandites était dirigé par le ministre des Travaux publics de l'époque. On a aussi appris que les directives concernant ce programme venaient du cabinet du premier ministre.

À titre d'exemple, un seul parmi tant d'autres, mon collègue de Winnipeg-Centre a révélé publiquement une information qu'il a reçue d'un fonctionnaire à qui on avait demandé de faire un chèque de 100 000 \$ en paiement d'un travail dont il savait qu'il n'avait jamais été effectué. Quand ce dernier a protesté, son supérieur lui a dit que les directives venaient directement du cabinet du premier ministre et qu'il devait signer. Comme l'a dit mon collègue de Winnipeg-Centre, nous pensons que les directives venaient de quelqu'un très haut placé au cabinet du premier ministre, peut-être même du premier ministre lui-même.

Dans la même veine que les points faibles du projet de loi qui ont déjà été soulignés est le fait que la protection des dénonciateurs ne s'applique pas, entre autres, au personnel de la Chambre des communes, à la GRC ou aux membres des Forces armées canadiennes, et pourtant nous savons que aucune de ces entités n'est à l'abri du scandale. Nous avons, en particulier, l'exemple récent, qui date du mois de janvier, de la descente très publique effectuée par la GRC au domicile d'une journaliste du *Ottawa Citizen*, Juliet O'Neill, à la recherche de renseignements en sa possession concernant l'affaire Maher Arar. En l'occurrence, M. Arar prétend que c'est la GRC et des agents de sécurité qui lui sont liés qui ont conspiré pour l'envoyer en Syrie où il a passé un an en prison sans procès.

La descente au domicile de Mme O'Neill envoie un autre message concernant les défauts du projet de loi dont nous sommes saisis. Il ne protège pas les dénonciateurs qui font leurs révélations aux médias ou autres, sans passer par les voies autorisées, à savoir le non-indépendant commissaire à l'intégrité du secteur public.

De même, le cas d'un agent de la GRC d'expérience qui a été blâmé pour avoir divulgué des allégations de corruption au haut-commissariat du Canada à Hong Kong et celui d'un chef des pompiers qui a été congédié pour avoir révélé des conditions qu'il jugeait dangereuses dans une base militaire canadienne en Afghanistan, montrent bien la nécessité d'adopter une mesure législative qui veille à protéger les personnes qui dénoncent des irrégularités.

Ce qui importe surtout dans le projet de loi proposé, c'est que le commissaire à l'intégrité du secteur public ne serait pas nécessairement nommé par un comité multipartite. Il serait plutôt nommé selon la procédure qui est utilisée pour le conseiller en éthique et qui ne prévoit aucun examen indépendant des qualifications ou de l'efficacité.

Dans le cas des exemples qui nous ont été donnés, on constate qu'à bien des égards, la mesure législative n'incitera pas les dénonciateurs à révéler ce qu'ils savent parce que les protections qu'on leur offre sont aussi vides de sens que celles actuellement à leur disposition.

Comme quelqu'un l'a fait remarquer, les personnes soucieuses de servir honnêtement les contribuables ne devraient en aucun cas craindre des représailles. Le projet de loi proposé ne donne pas cette assurance.

Initiatives ministérielles

●(1025)

Ce genre de climat qui empoisonne la vie des personnes qui dénoncent des irrégularités n'est pas exclusif au gouvernement fédéral. Dans ma propre ville, Saskatoon, l'urgentologue en chef d'un hôpital a été démis de ses fonctions après avoir écrit une lettre à la province dans laquelle il disait que les soins aux patients étaient menacés en raison d'un manque de ressources. Y a-t-il un lien à faire?

C'est en raison de cas comme ceux-là que je m'intéresse à cette mesure législative. Nous avons une véritable occasion de donner un exemple que d'autres ordres de gouvernement pourraient vouloir suivre, et c'est très important. Les Canadiens méritent mieux que cela.

Je peux seulement espérer que les députés d'en face partageront ce sentiment et qu'ils travailleront de concert avec tous les députés pour apporter les modifications qui s'imposent avant que le projet de loi fasse l'objet d'un vote.

●(1030)

[Français]

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, d'après ce que je peux comprendre, je crois que nous aurons des discussions importantes en comité avec les conservateurs, le NPD et le gouvernement.

Il est dommage qu'on ait eu besoin du scandale des commandites pour déposer un projet de loi comme celui-ci à la Chambre aujourd'hui. C'est dommage, parce que si une telle loi avait existé, on n'aurait pas eu besoin de poser ce geste. Je veux quand même souligner que c'est un bon départ de la part du président du Conseil privé, et nous serons d'accord avec le principe du projet de loi. Cela ne veut pas dire que nous l'acceptons tel quel, au contraire.

C'est un beau geste, et j'espère que nous aurons le temps d'étudier ce projet de loi. On sait très bien que dans un échéancier électoral, parce qu'on se dirige vers cela, le gouvernement se donne bonne mine en déposant une loi pour les dénonciateurs. Or, en même temps, est-ce qu'on aura le temps de se rendre jusqu'au bout et y apporter tous les amendements nécessaires?

On ne peut pas adopter une telle loi en catimini, dire un, deux, trois, go et c'est fini. Il y a beaucoup d'améliorations à y apporter. Il faut entendre des témoins. En effet, il est important que des représentants de la fonction publique puissent venir témoigner en comité. Il est important aussi qu'on puisse entendre des gens qui sont personnellement concernés.

Nous avons tous déjà entendu parler des employés de la fonction publique ou d'ailleurs dire qu'ils étaient au courant de telle illégalité qui s'est produite ou qu'il se passait telle chose, mais qu'ils ne pouvaient rien dire parce qu'ils risqueraient de perdre leur emploi.

Il faut réagir. Nous acceptons ce projet de loi. Par contre, plusieurs amendements devront y être apportés pour satisfaire le Bloc québécois.

Premièrement, il faudrait que le projet de loi soit rétroactif au 1^{er} janvier 2004. J'en explique la raison. Évidemment, tous les gens qui ont fait des divulgations par rapport au scandale des commandites devraient être protégés en vertu de cette loi. Je pense qu'il faudrait qu'elle soit rétroactive afin que les dénonciateurs et les dénonciatrices puissent bénéficier de cette protection. Nous souhaitons donc une rétroaction au 1^{er} janvier 2004. Évidemment, il faudrait que nous réussissions à étudier ce projet de loi cette année, avant le déclenchement des élections, ce qui n'est pas certain.

Dans le projet de loi, on ne retrouve pas de mesure permettant au dénonciateur ou à la dénonciatrice de demander un transfert, une mutation ou un congé payé, dans le cas où sa situation au travail serait devenue insupportable, notamment lors de l'enquête du commissaire.

Vous savez que l'enquête peut durer un certain temps, peut-être même plus que ce qu'on peut penser. Cela peut prendre des mois. Si la personne ayant fait la dénonciation reste dans le même milieu de travail, elle peut subir des menaces, du chantage ou du harcèlement. Il faut qu'on soit capable de relocaliser cette personne, ou, si nécessaire, si l'on ne peut pas le faire, il faut la protéger. C'est pour cette raison qu'on propose un projet de loi. Il faut que cette personne puisse au moins avoir un congé payé et ne pas être pénalisée financièrement en raison du fait qu'elle ait dénoncé une pratique illégale ou malhonnête. C'est une chose qu'on ne retrouve pas dans le projet de loi et j'espère que nous pourrions apporter des amendements dans ce sens.

Par qui le commissaire est-il nommé et à qui est-il redevable? De la façon dont nous lisons et percevons le projet de loi, et nous pourrions en parler plus longuement en comité, la situation du commissaire à l'intégrité sera semblable à celle du commissaire à l'éthique. Nous ne voulons pas d'un commissaire de ce genre, qui se rapporte à un ministre. Le Parlement ne sera donc pas nécessairement tenu au courant de tout ce que le commissaire aura à dire. Nous préférierions qu'il se rapporte directement au Parlement, donc à tous les partis politiques, pour que nous puissions en tirer les conclusions nécessaires.

Cependant, il ne faudrait pas qu'on nomme un commissaire simplement pour se donner bonne mine et que celui-ci ne dispose pas de réels pouvoirs pouvant ressembler à ceux de la vérificatrice générale.

●(1035)

Lorsque celle-ci dépose son rapport, lorsqu'elle fait enquête dans un dossier, elle le fait devant tous les partis politiques, et elle le fait de façon à avoir les mains libres, de sorte qu'elle puisse dire ce qu'elle a à dire. Le commissaire devrait pouvoir jouer ce rôle, être entièrement libre de nous donner l'information et ne pas être obligé de passer par un ministère.

C'est une chose à laquelle nous tenons beaucoup, parce qu'on pense qu'il faut absolument qu'il y ait une transparence extraordinaire quant à cette loi, ce qui n'est pas le cas présentement.

Des gens de l'Alliance de la fonction publique ont déjà certaines inquiétudes. À cet égard, je vous lis un petit paragraphe:

Les dénonciatrices et dénonciateurs éventuels n'ont pas le droit absolu de s'adresser directement à l'agence; on les oblige à parler d'abord à leurs superviseurs. Par exemple, avant de débiter une enquête, le commissaire doit se satisfaire que les travailleurs et les travailleuses aient épuisé toutes les autres avenues avant que l'affaire soit apportée à l'attention du commissaire.

On est en train de créer des barrières que, justement, on essaie d'enlever. En effet, on se dit que si on veut vraiment que quelqu'un fasse une dénonciation, il faut essayer d'éviter qu'il y ait plusieurs barrières, pour que cette personne puisse atteindre son objectif. Si on en crée d'autres, on n'aidera pas la cause, et on n'aura pas de dénonciations.

Initiatives ministérielles

De fait, les gens ne voudront pas. Ils auront toujours peur de faire ce cheminement. Cela peut aussi être long. Alors, c'est une grave décision. Ainsi, si quelqu'un prend la décision de dénoncer une mauvaise pratique, une illégalité, ou une mauvaise façon d'administrer l'argent public, c'est vraiment une décision importante qu'il prend. Cet individu doit être protégé de toutes les façons possibles. À cet égard, il y a des lacunes dans le projet de loi.

On dit aussi, dans ce projet de loi, que l'individu, la personne, le dénonciateur ou la dénonciatrice doit faire sa dénonciation à son agent supérieur. Cet agent supérieur, qui est probablement son patron ou sa patronne, est très souvent la source du problème. Ce faisant, le dénonciateur n'ira pas dire à son patron, si ce dernier est coupable: «Écoute, j'ai un problème, j'ai vu des choses et je vais te dénoncer.»

Il faut donc qu'il ait la possibilité d'aller ailleurs, et il faut clarifier cela. Ce n'est pas clair dans le projet de loi, car on dit qu'il doit d'abord passer par son agent supérieur. Toutefois, si l'agent supérieur est coupable, que fait-on?

Par conséquent, il y a des choses à clarifier. Je sais qu'un projet de loi n'est jamais parfait. Il faut y travailler, cependant, nous nous offrons pour y apporter les améliorations nécessaires, afin que ce projet de loi soit acceptable.

Il faut aussi tenir compte des mesures de protection en matière de harcèlement psychologique. On sait qu'on peut dire à un employé: «C'est bien, tu restes au travail. Tu as fait ta dénonciation. On va te protéger», mais on peut lui faire subir du harcèlement psychologique. Ici, nous n'avons rien, nous n'avons pas de loi, nous n'avons de mesures dans aucune loi pour protéger les gens en cas de harcèlement psychologique. Une de mes collègues a déposé un projet de loi privé en ce sens. On sait qu'il y a beaucoup de cas ici, dans la fonction publique.

Par conséquent, il n'y a pas de mesures, non plus, en ce sens dans le projet de loi. Il n'y en a nulle part dans aucune autre loi ni dans le Code du travail. Il faut donc absolument en tenir compte.

Je pourrais parler longtemps, mais je ne dispose que de 10 minutes, et je sais que nous pourrions nous pencher sur ce projet de loi en comité. Je souhaite sincèrement qu'un travail de fond se fasse. Nous y apporterons des amendements intéressants et nous y ferons aussi la présentation de témoins. Notre liste de témoins est établie. J'espère que le ministre est prêt à faire un travail sérieux et à apporter les amendements nécessaires pour que cette loi soit vraiment une loi qui respectera les dénonciateurs et les dénonciatrices et qui leur permettra d'être entièrement et totalement protégés lors de dénonciations.

[Traduction]

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, les bons gestionnaires voient la dénonciation d'un bon œil. Les bons gestionnaires veulent savoir ce qui se passe vraiment dans les entreprises qu'ils administrent, et il n'y a que ceux qui ont quelque chose à cacher qui sont réfractaires à l'instauration de mesures de protection des dénonciateurs.

Comme introduction, le livre rouge de 1993 a bel et bien promis une protection légale des dénonciateurs, à la suite des scandales honteux du gouvernement Mulroney où un ministre par semaine semblait devoir être jeté en prison. Dans ce cas, c'était le gouvernement libéral qui promettait des mesures visant à rassurer les fonctionnaires qui se sentaient protégés en divulguant des informations sur certaines irrégularités. Cela se passait il y a 11 ans.

Aujourd'hui nous avons un ministre qui a le toupet et la témérité nécessaires pour présenter le projet de loi C-25. Puis le premier

ministre, dans sa dernière escroquerie publicitaire, ce message qui est présentement télédiffusé, est affublé d'une bannière, en bas de l'écran, qui dit en toutes lettres que les dénonciateurs sont protégés par la loi. Cela a pour but de faire croire au public qu'une loi sur les dénonciateurs, telle celle qui est envisagée, pourra protéger les fonctionnaires. Rien n'est plus éloigné de la vérité.

En fait, le projet de loi qui est présenté aurait dû s'appeler loi visant à protéger les ministres des dénonciateurs et non pas loi visant à protéger les dénonciateurs. Il aurait dû s'appeler loi visant à colmater les fuites ou loi visant à empêcher les fonctionnaires de dire ce qu'ils savent au sujet de ce que le gouvernement fait avec les finances publiques. Si le projet de loi contenait un brin d'honnêteté, c'est ainsi qu'il aurait dû s'appeler.

Le ministre n'a pas honte de prendre la parole et de nous dire aujourd'hui qu'il se préoccupe sincèrement de la protection des dénonciateurs. Le projet de loi est en contradiction flagrante avec les recommandations et les conclusions d'au moins trois groupes de travail, y compris le groupe de travail Keyserlingk. Ces groupes de travail rassemblent certaines des personnes les mieux renseignées sur cette question dans tout le pays. Ces experts nationaux de la question des dénonciateurs se sont prononcés et tous ont conclu que la protection des dénonciateurs n'aura aucun sens à moins que le commissaire ou le conseiller chargé de protéger les dénonciateurs ne relève directement du Parlement.

Si le projet de loi devait préciser une seule chose, c'est que le protecteur des dénonciateurs nouvellement nommé doit relever du Parlement. Faire rapport à un ministre, comme le prévoit le projet de loi, c'est faire rapport à l'exécutif du gouvernement. C'est en totale contradiction avec les recommandations formulées par au moins trois groupes de travail indépendants ayant étudié cette question, recommandations qui ont été ignorées. Cela va à l'encontre d'au moins 12 projets de loi d'initiative parlementaire, si ma mémoire est bonne, présentés de bonne foi par des députés de tous les partis au cours des 11 dernières années, depuis que le gouvernement libéral en avait fait la promesse.

Tous conviennent qu'il faut une certaine indépendance pour donner confiance aux fonctionnaires qui peuvent avoir connaissance de cas de mauvaise administration des fonds publics ou de gestes répréhensibles.

C'est un leurre, et il est évident que c'est une illusion. C'est un écran de fumée et un jeu de miroirs pour que les libéraux puissent dire aux Canadiens qu'ils souscrivent à une véritable protection des dénonciateurs et pour que les libéraux puissent dire avec honnêteté au grand public qu'ils ont présenté un projet de loi sur la dénonciation. Ils ne peuvent pas dire qu'il assurent une véritable protection légale aux fonctionnaires dénonciateurs parce ce serait mentir. Ce qu'ils disent, c'est qu'ils ont présenté un projet de loi sur la dénonciation.

Je peux affirmer aux Canadiens que le projet de loi sur la dénonciation est tellement mal conçu qu'il est préférable pour les fonctionnaires de ne pas avoir de loi du tout que d'avoir ce mauvais projet de loi parce que celui-ci donne une fausse impression de sécurité. Dans les faits, avec le sentier étroit que les dénonciateurs devront suivre, il est préférable pour eux qu'ils n'aient aucune protection. Il est préférable que les choses demeurent comme elles sont plutôt que d'avoir ce projet de loi mal conçu. Il y a tellement de modèles parmi lesquels choisir.

Initiatives ministérielles

• (1040)

En 1996, un député du Bloc québécois a présenté un très bon projet de loi d'initiative parlementaire sur la protection des dénonciateurs. Son nom m'échappe. Le modèle du texte s'inspirait d'un projet de loi d'initiative parlementaire antérieur. Subséquemment, un membre de l'Alliance et moi-même avons tous deux déposé un projet de loi sur la protection des dénonciateurs s'inspirant, pour l'essentiel, du même processus convenu qui, comme les grands experts en la matière le font maintenant remarquer, constituait la bonne façon de faire.

De ce fait, nous n'avons pas besoin d'un autre projet de loi pour protéger les ministres contre les dénonciateurs. Ils bénéficient déjà de cette protection. Toutefois, on nous confie maintenant cette lourde charge de travail pour que notre comité demeure occupé à essayer de transformer cette cochonnerie en quelque chose d'utile. Je ne crois pas que ce sera possible de le faire. Nous ne sommes pas le génie Rumpelstiltskin. Nous ne pouvons pas tisser de l'or à partir de paille. Nous n'avons pas le temps. Le Parlement en est à son crépuscule et, franchement, ce n'est pas nécessaire, car nous savons tous ce qu'il faut faire.

Demandez à M. Keyserlingk, demandez aux grands experts dans le pays comment façonner un bon projet de loi sur la protection des dénonciateurs. Ils peuvent nous le dire clairement en 10 minutes. Lisez n'importe quel journal national dans le pays. Ils ont effectué des évaluations et, dans l'espace d'un simple article sur une colonne, ils ont fait ressortir tout ce qui ne va pas dans ce projet de loi et tout ce qu'on pourrait faire pour le corriger.

J'invite le ministre à faire lire par son personnel le *Regina Leader Post*, l'*Ottawa Citizen* et le *Globe and Mail*. Chaque expert qui a étudié ce projet de loi a souligné qu'il comportait de telles lacunes que non seulement il n'avait pas de portée, mais qu'il était même nocif. Il peut même faire du tort, puisque les fonctionnaires se retrouveront dans une moins bonne situation. Il exclut la GRC de son application.

Mon collègue qui doit intervenir plus tard évoquera, je crois, certaines de ces lacunes. Nous savons que des dénonciateurs dans les rangs de la GRC possèdent des renseignements dont ils veulent faire part, mais ils ne se sentent pas rassurés par ce projet de loi ni par le statu quo.

J'ai eu l'expérience du scandale Radwanski à titre de membre du Comité des opérations gouvernementales. J'ai vraiment compris la nécessité d'une mesure législative poussée en matière de dénonciation lorsque j'ai vu des témoins possédant des renseignements sur Radwanski se présenter avec leur avocat.

D'honnêtes fonctionnaires qui sont sortis du rang et ont fait ce qu'il fallait faire, soit de communiquer des informations au Comité composé de parlementaires, jugent nécessaire de se faire accompagner d'un avocat engagé à leurs frais pour se protéger. C'est là quelque chose de fondamentalement pervers. Cela me brise le cœur de penser que nous en sommes réduits à cela ici.

Il y avait là une occasion inespérée. Il y avait enfin là la possibilité de mettre de la substance et de la signification et même une définition sur ce que nous appelions de tous nos vœux depuis si longtemps. Le ministre a décidé de ne pas le faire, de la façon la plus cynique qui soit. Non seulement a-t-il renoncé à présenter un projet de loi ayant de la portée, mais en plus tente-t-il d'induire en erreur la population canadienne par des publicités télévisées à travers le pays. Dans l'une de ces publicités, le premier ministre parle à un groupe de personnes dans une cuisine. Au bas de l'écran, défile un petit

bandeau semblable à celui de CNN sur lequel on peut lire: «Les dénonciateurs sont maintenant protégés par la loi». C'est faux.

Le projet de loi ne sera pas adopté au Parlement. Même s'il l'était, les dénonciateurs ne seraient pas protégés par la loi. En fait c'est l'inverse qui est vrai. C'est une ruse. Il s'agit d'une tromperie bien orchestrée. C'est de la manipulation électorale. Un miroir aux alouettes. C'est tout sauf une véritable protection pour les dénonciateurs.

Si le ministre était honnête, il retirerait ce projet de loi. Il écouterait la population canadienne et tous les experts du pays qui ont la réponse. Franchement, il n'aurait qu'à se saisir d'un bon projet de loi déjà rédigé et à le présenter avant la fin de la session, s'il était sérieux.

• (1045)

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, PCC): Monsieur le Président, après avoir tant tardé, le gouvernement a finalement déposé une mesure législative sur la dénonciation. Son projet de loi C-25, Loi sur la protection des fonctionnaires dénonciateurs d'actes répréhensibles, laisse tellement à désirer qu'il ferait mieux de le retirer et de le remplacer par un autre plus sérieux.

Quand les libéraux formaient l'opposition, ils invectivaient les progressistes-conservateurs en insistant sur l'urgence de faire adopter une telle mesure législative. Une fois au pouvoir, ils l'ont complètement oubliée.

Des années plus tard, une politique interne de notes de service a été timidement proposée mais elle a échoué. J'ai alors amené le ministre du Conseil du Trésor à faire avancer le dossier et à légitimer la politique de notes de service. Cependant, toute la question nécessitait un traitement distinct complet avec son propre budget et des autorités compétentes et entièrement indépendantes pour faire les enquêtes et trouver des solutions.

Le projet de loi établit une procédure permettant la dénonciation d'actes répréhensibles dans le secteur public et vise à assurer la protection des personnes qui dénoncent ces actes. Le projet de loi ne répond pas aux attentes. Malheureusement, il a fallu deux énormes scandales, l'affaire Radwanski et la débâcle des commandites, pour que le gouvernement inscrive à son calendrier une mesure législative sur la dénonciation.

Le projet de loi devrait proposer un changement de culture. La vieille culture empoisonnée s'est révélée de façon douloureuse au cours d'une enquête parlementaire sur la conduite de l'ancien commissaire à la protection de la vie privée, George Radwanski, qui menaçait de briser la carrière du rat qui avait révélé ses dépenses excessives, ses falsifications et ses fraudes considérables.

Ma participation aux travaux de ce comité a permis de faire appel aux connaissances de bien des personnes qui étaient au courant de nombreuses irrégularités. Personne n'avait parlé jusque-là parce tous avaient peur.

À réfléchir à cette expérience, j'ai acquis la conviction qu'il fallait une mesure législative complète. Si on songe à l'ampleur et à la gravité des abus, dans l'actuel scandale des commandites, à l'équipe d'exécutants et aux documents de Gagliano, il est clair qu'il faut favoriser une nouvelle approche dans la fonction publique.

Initiatives ministérielles

L'actuel agent de l'intégrité, Edward Keyserlingk, qui reproche depuis longtemps à la politique qui encadre son travail de ne pas être assez énergique, dit qu'il attendait beaucoup plus de ce projet de loi, étant donné le climat dans lequel il a été élaboré. Le projet de loi ne donne pas au nouveau commissaire à l'intégrité les pleins pouvoirs d'enquête, le pouvoir de citer des témoins à comparaître, ni l'accès aux documents du Cabinet. En outre, le commissaire fera rapport par l'entremise d'un ministre plutôt que directement au Parlement.

Nous avons soumis la question directement au gouvernement l'autre jour. J'ai dit:

Monsieur le Président, toute mesure législative ayant pour objet de protéger les dénonciateurs doit apparaître aux yeux des fidèles fonctionnaires qui risquent un jour d'en avoir besoin comme digne de confiance et applicable.

Avec le projet de loi qu'il a déposé hier, le gouvernement continue à vouloir exercer une tutelle politique sur le rôle de surveillance indépendante que doit exercer le Parlement.

Pourquoi le gouvernement est-il déterminé à miner la confiance de ses employés dans ce nouveau poste en imposant un filtre ministériel à ceux qui rapportent des actes répréhensibles?

Le président du Conseil privé a dit notamment ceci:

...je ne suis pas d'accord avec mon collègue. Le projet de loi ne prévoit pas de filtre. Le fait que le commissaire sera nommé par les deux chambres, le Sénat et la Chambre des communes, démontre l'indépendance de ce poste.

J'ai alors demandé:

...le président du Conseil du Trésor a admis qu'il avait eu tort de s'opposer à toute mesure législative protégeant les dénonciateurs. Le problème est que nous avons besoin d'une loi distincte et de portée générale créant un véritable système comprenant des agents et un budget approprié, doté de pouvoirs crédibles et qui soit séparé de la sphère politique.

Le Conseil du Trésor est l'employeur des fonctionnaires. Pourquoi le président du Conseil du Trésor ne voit-il pas à ce que ses employés obtiennent tout ce dont ils ont besoin pour préserver l'intégrité du système? S'engage-t-il à le faire?

Le président du Conseil du Trésor n'a pas bougé de son siège, et c'est encore le président du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a répondu:

Monsieur le Président, je pense que le député devrait lire le projet de loi. Non seulement avons-nous couvert toutes les possibilités, mais nous donnerions au futur commissaire les outils et le budget nécessaires pour faire son travail. Avec tous les outils dont il disposera, il pourra non seulement passer au peigne fin tous les ministères, mais il aura tout ce qu'il lui faudra pour obtenir tous les renseignements voulus et ensuite faire des recommandations.

Ensuite, si les mesures correctives ne sont pas mises en oeuvre par le ministère, on pourra déposer un rapport spécial au Parlement. Le système est donc pas mal indépendant. Je pense que la façon dont nous l'avons prévu est assez exacte.

Le projet de loi sur la protection des dénonciateurs ne permettra pas de régler tous les problèmes du gouvernement. L'un des problèmes, c'est qu'il donnera aux employés insatisfaits ou mal intentionnés la possibilité de faire des allégations infamantes et non fondées sous le couvert de l'anonymat. Toutefois, le commissaire sera en mesure d'examiner personnellement ces plaintes de près avant d'y donner suite, ce qui lui permettra de rejeter sans délai les plaintes frivoles et vexatoires.

La seule existence du projet de loi sur la protection des dénonciateurs, quelle qu'en soit la valeur, ne garantira pas automatiquement un comportement plus éthique de la part du gouvernement et une plus grande sérénité pour les fonctionnaires. Le gouvernement doit mener ses opérations de façon compétente pour que les dénonciations deviennent une rare exception. Les Canadiens doivent être en mesure de s'attendre à une gestion intermédiaire qui ne soit pas obligée de faire rapport à l'extérieur.

•(1050)

Le projet de loi ne touche pas les employés des sociétés privées qui font affaire avec le gouvernement, comme les employés des agences de publicité qui sont mêlés aux scandales qui retiennent

actuellement l'attention. Il ne s'applique qu'aux fonctionnaires fédéraux et comporte bon nombre d'exceptions. Il couvre la plupart des ministères fédéraux ainsi que les sociétés de la Couronne comme VIA Rail, mais ne touche pas les policiers et les agents de renseignement, ni les membres des forces armées. Environ 4 000 employés de la Chambre des communes, dont plusieurs ont accès à des renseignements délicats, sont également exempts. Les membres du Cabinet—où la plupart des actes préjudiciables risquent d'être découverts—sont également exempts.

Toutefois, malgré tous ces problèmes, ce projet de loi constitue un bon départ. S'il avait été en vigueur il y a quelques années, peut-être que le scandale des commandites, dans lequel des millions de dollars ont été engloutis par les agences de publicité proches des libéraux, aurait pu être enrayer plus tôt. Les quelques personnes qui ont osé dire quelque chose sur la situation ont été réprimandées. L'une de ces personnes a même reçu des menaces de mort qui visaient à l'empêcher de témoigner devant mon comité parlementaire.

C'est souvent à des niveaux plus élevés, là où les décisions discrétionnaires sont prises, que se trouvent les vrais problèmes. À quoi sert de faire part des actes répréhensibles à ceux qui font partie du complot? Pour que tout cela fonctionne bien, il est essentiel de pouvoir compter sur des processus de dénonciation et d'enquête indépendants et sur des plans d'action correctifs efficaces.

La culture de transparence doit provenir du premier ministre pour que nous puissions supprimer le bureau de l'accès à l'information. Tous les fonctionnaires doivent agir avec probité, de leur propre initiative. Ils ne le feront que s'il existe une culture de transparence dans tout le système, où tout est ouvert et transparent et que si, lorsque le secret s'impose, il faille le justifier.

Dans les gouvernements, les sociétés et autres grandes institutions, des gens risquent tout pour dénoncer ouvertement des actes répréhensibles. Une saine démocratie a besoin de gens comme eux, et la société doit les protéger.

Le projet de loi C-25 était attendu avec impatience, et il est lamentablement inadéquat. Il créerait le poste de commissaire à l'intégrité du secteur public, qui ferait rapport par l'entremise d'un ministre plutôt que directement au Parlement. Selon les employés de la fonction publique, cette disposition sabote à la fois la crédibilité et l'indépendance de cette fonction.

Pis encore, le projet de loi ne donne pas au commissaire le droit de citer des témoins à comparaître, d'avoir accès à des documents du Cabinet ou de suivre des enquêtes dans les bureaux de ministres, à la GRC, au Service canadien du renseignement de sécurité, au Centre de la sécurité des communications, ni au ministère de la Défense nationale.

En 1996, un cadre débutant du ministère fédéral des Travaux publics s'est adressé à la haute direction pour lui communiquer des renseignements alarmants. Il y avait quelque chose de louche dans le contrôle qu'exerçait son superviseur sur les contrats des commandites fédérales destinées à brandir le drapeau dans l'ambiance chargée d'émotion qui a suivi le référendum de 1995 au Québec. Qu'est-il arrivé? Ce fonctionnaire a été ignoré, puis rétrogradé, et il s'en est fallu de peu qu'il ne soit congédié. Son superviseur, quant à lui, a obtenu une promotion.

Donc, le premier ministre présente son premier projet de loi, et celui-ci fait long feu. Le Cabinet s'est soumis au groupe du sous-ministre, qui ne veut pas se faire contester par des subalternes qui se donnent de l'importance. Le premier ministre ne fait rien de bien. Il présente finalement une nouvelle mesure législative, dont on peut considérer en toute honnêteté qu'il est l'auteur, mais il se trompe complètement. Les Canadiens ne veulent pas d'un commissaire à l'intégrité qui soit ni plus ni moins que le chien de poche d'un ministre.

Je pose la question au gouvernement: a-t-il l'intention de respecter sa promesse concernant le déficit démocratique et laissera-t-il le Parlement choisir, nommer et superviser le premier commissaire à l'intégrité du Canada? Nombre d'éminents Canadiens qui ont compris l'importance d'avoir un commissaire à l'intégrité estiment que le projet de loi laisse à désirer. La loi sur la protection des dénonciateurs devrait viser tous les collaborateurs des ministres ainsi que le personnel du ministère de la Défense nationale, de la GRC et de tous les autres organismes fédéraux.

Le gouvernement permettra-t-il au comité de corriger le projet de loi et de remplacer sa structure défectueuse et laissera-t-il le Parlement trouver, nommer et superviser un commissaire à l'intégrité qui jouisse d'une véritable et absolue indépendance à la Chambre?

Nous voulons que ce concept fonctionne. Le gouvernement va bientôt déclencher des élections et cherchera à prétendre qu'il dispose d'un projet de loi, mais j'affirme que celui-ci ne vaut pas grand-chose. De ce côté-ci de la Chambre, nous sommes sincères dans nos intentions. Puisse-nous également trouver quelques personnes sincères du côté des banquettes ministérielles.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

•(1055)

[Français]

ROMÉO DALLAIRE

M. Jeannot Castonguay (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le Président, autrefois lieutenant-colonel dans les Forces canadiennes, Roméo Dallaire a vécu l'enfer alors qu'il était aux premières loges pour assister à l'horrible génocide qui s'est déroulé au Rwanda.

Souhaitons que notre pays, ainsi que l'humanité tout entière, apprenne de ce tragique épisode de l'histoire auquel M. Dallaire a dû assister, impuissant. Puisse-nous ne jamais oublier les causes de ce drame et en tirer les leçons qui s'imposent pour empêcher que de tels actes se reproduisent.

Hier, le livre écrit par M. Dallaire au sujet du génocide rwandais et intitulé *J'ai serré la main du diable* a remporté le prix Shaughnessy Cohen du Writer's Trust of Canada. C'est sans doute une mince consolation pour M. Dallaire, mais cette reconnaissance mérite d'être soulignée en Chambre.

Ce prix est décerné aux écrits qui permettent aux Canadiens de mieux comprendre les enjeux politiques et sociaux actuels. J'aimerais encourager mes collègues et tous les Canadiens et Canadiennes à lire le témoignage de M. Dallaire.

Article 31 du Règlement

[Traduction]

LE MOIS DE LA SENSIBILISATION AUX DONNS D'ORGANES

M. Ted White (North Vancouver, PCC): Monsieur le Président, le mois d'avril est le mois de la sensibilisation aux dons d'organes en Colombie-Britannique, et la British Columbia Transplant Society lance une campagne spéciale en vue d'inciter un plus grand nombre de Britanno-colombiens à s'inscrire au registre des donneurs d'organes.

Malheureusement, à l'heure actuelle, plus de 400 Britanno-colombiens attendent la greffe d'organe qui améliorera leur qualité de vie ou qui leur sauvera carrément la vie. L'année dernière, dans cette province, 29 personnes sont décédées pendant qu'elles attendaient une greffe d'organe.

Ces décès auraient pu être évités s'il y avait eu un plus grand nombre d'inscriptions au registre des donneurs d'organes de la Colombie-Britannique. Je signale toutefois que cette province n'est pas la seule qui connaisse une pénurie de donneurs inscrits. Il y a un besoin urgent d'un plus grand nombre de donneurs aux quatre coins du Canada.

J'invite donc chacun qui entend ou lit ma déclaration à se renseigner sur l'inscription au registre des dons d'organes en composant le numéro sans frais 1 800 663-6189. Voilà le numéro de téléphone, monsieur le Président, et j'espère qu'un grand nombre de Canadiens le composeront cet après-midi.

* * *

•(1100)

LE RWANDA

L'hon. Shawn Murphy (Hillsborough, Lib.): Monsieur le Président, la Chambre des communes a adopté récemment une motion visant à déclarer une Journée en mémoire des victimes du génocide rwandais de 1994, qui se tiendrait le 7 avril, et à inciter les Canadiens, y compris le gouvernement, à profiter de l'occasion pour se remémorer cette tragédie.

Il y a dix ans, en avril, des milliers de Rwandais ont perdu la vie inutilement. Des Canadiens ont lancé un mouvement mondial afin que l'on souligne le dixième anniversaire du génocide rwandais d'un bout à l'autre du pays.

Nous devons saluer les Canadiens d'origine rwandaise et les autres qui planifient la commémoration de cette tragédie. Nous devons nous joindre à eux en ayant une pensée pour les victimes et en veillant à ce qu'une telle tragédie ne puisse plus se produire.

* * *

LA BATAILLE DE LA CRÊTE DE VIMY

L'hon. John Harvard (Charleswood St. James—Assiniboia, Lib.): Monsieur le Président, le 9 avril, ce sera le 87^e anniversaire de la bataille de la crête de Vimy. La victoire des soldats canadiens a constitué un point tournant pour les alliés.

Comme l'a écrit le général Byng, commandant du Corps canadien:

Ils étaient là, le 9 avril 1917, sur la crête de Vimy... des Québécois qui étaient coude à coude avec leurs compatriotes de la Colombie-Britannique et de l'Alberta et ils formaient une nation, une nation aguerrie par les sacrifices...

La bataille de la crête de Vimy a fait 10 000 victimes, dont 3 598 qui reposent pour l'éternité en sol français.

Article 31 du Règlement

Nous nous souvenons de leur courage et de leur bravoure. Quatre Canadiens, le soldat William Milne, le sergent suppléant Ellis Sifton, le capitaine Thain MacDowell et le soldat John Pattison, ont été décorés de la Croix de Victoria pour leurs actes témoignant d'un courage suprême.

En commémorant cette bataille, nous tenons une promesse que nous avons faite à tous nos anciens combattants, celle de ne jamais oublier. Grâce à l'initiative du député d'Algoma—Manitoulin et au soutien de tous les députés, le 9 avril est une journée de commémoration nationale où nous nous souvenons de ceux qui se sont battus et qui ont consenti le sacrifice ultime, lors de la bataille de la crête de Vimy. Puisseons-nous ne jamais oublier.

* * *

[Français]

LE PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS

Mme Yolande Thibeault (Saint-Lambert, Lib.): Monsieur le Président, lors du dernier budget, j'étais bien heureuse d'entendre le ministre des Finances annoncer le retour du programme Nouveaux Horizons: 8 millions de dollars en 2004-2005 et 10 millions de dollars pour les deux années suivantes. C'était une recommandation du Groupe de travail sur les aînés que j'ai présidé l'automne dernier.

Le programme Nouveaux Horizons octroie des subventions à des projets communautaires entrepris dans toutes les régions du pays, visant ainsi au mieux-être des personnes âgées. Ce programme a aussi permis de servir de base à la formation des clubs de l'âge d'or, dans ma circonscription électorale notamment. Il accentue l'importance de l'action bénévole des aînés afin de conserver une vie active, de contribuer à la vie communautaire et de participer à des activités sociales.

Les aînés jouent un rôle de premier plan au sein des familles et des collectivités canadiennes et je suis fière de faire partie d'un gouvernement qui leur permettra d'élargir leurs horizons.

* * *

[Traduction]

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, dans ma circonscription, celle de Prince George—Peace River, les compressions fédérales et la réduction des services des transporteurs aériens menacent de réfréner le mouvement récent d'essor économique.

Certains ont prédit qu'une réduction des services offerts par NAV CANADA à l'aéroport de Dawson Creek pourrait amener des transporteurs aériens à éviter cet aéroport, parce qu'ils craignent notamment que les pilotes bénéficient de moins de soutien pour juger de la sécurité des conditions d'atterrissage. Cela viendra annuler l'effet des améliorations qui ont été apportées aux installations depuis deux ans et qui visaient à accroître le trafic aérien.

Pendant ce temps, Air Canada Jazz a annoncé son intention d'éliminer ses vols à destination de Fort Nelson et de réduire ses services à Fort St. John, malgré une augmentation importante du trafic aérien et la vente d'un plus grand nombre de places que n'en offrent les vols, le tout attribuable à une saine expansion économique.

Il est paradoxal que les services soient réduits aux aéroports qui prévoient une hausse du trafic. Les aéroports sont le moteur des

collectivités éloignées du Nord. Le gouvernement libéral devrait avoir honte de ne pas tenir compte des besoins du Canada rural.

* * *

LE TEEN TOUR BAND DE BURLINGTON

Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.): Monsieur le Président, le 4 avril, le Teen Tour Band de Burlington présentera la sixième édition de son concert annuel Lincoln Alexander, au Hamilton Place. Ce sera le 27^e concert présenté à cet endroit.

Cette année, l'événement revêt un caractère extrêmement spécial, puisqu'il aura lieu la veille du 60^e anniversaire du jour J, soit celui du débarquement en Normandie. Les talentueux jeunes musiciens du Teen Tour Band de Burlington rendront ainsi hommage à nos anciens combattants.

Fort de quelque 200 musiciens dont l'âge varie entre 13 et 21 ans, le Teen Tour Band de Burlington est la plus grande fanfare de jeunes du Canada. Les membres de cette fanfare d'allure et de précision militaire sont souvent appelés les ambassadeurs musicaux du Canada.

Cette fanfare a été formée en 1947 pour accueillir les soldats qui rentraient du front à la fin de la guerre. Elle s'est produite un peu partout dans le monde; elle a des invitations impressionnantes au Canada et aux États-Unis et, sur la scène internationale, elle a participé au 40^e anniversaire de la libération des Pays-Bas et aux cérémonies marquant le 40^e anniversaire du jour J, en France.

Ce concert sera une excellente occasion de passer le flambeau du souvenir aux générations futures de Canadiens et rappellera à tous le sacrifice consenti par nos anciens combattants.

* * *

● (1105)

[Français]

LES RESSOURCES NATURELLES

M. Gilles-A. Perron (Rivière-des-Mille-Îles, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral refuse de créer l'Office de surveillance du secteur pétrolier, sous prétexte de laisser les multinationales du pétrole contrôler le marché.

En agissant ainsi, ce gouvernement bafoue une recommandation unanime du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie qui vise à discipliner une industrie qui en a bien besoin et qui nuit énormément à l'économie, notamment à l'industrie du transport.

Pourtant, la situation urge et la menace de voir l'essence atteindre 1 \$ le litre d'ici peu mérite que ce gouvernement prenne au sérieux la crise qui sévit à nouveau, en créant rapidement l'Office de surveillance du secteur pétrolier, une balise essentielle pour assurer une saine gestion.

* * *

LE MOIS DE LA LUTTE CONTRE LE CANCER

M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, le mois d'avril marque la venue du printemps et celui du Mois de la lutte contre le cancer.

Afin de sensibiliser la population, la Société canadienne du cancer vendra des milliers de jonquilles fraîches durant toute la fin de semaine. Plus de 300 bénévoles seront à l'oeuvre dans l'Outaouais. Les fonds recueillis permettront de financer des projets de recherche, de fournir du soutien à des personnes atteintes du cancer, d'informer les gens et de prévenir cette maladie.

J'aimerais remercier tous ces bénévoles qui travaillent d'arrache-pied pour amasser des fonds, plus particulièrement le président d'honneur de la campagne dans l'Outaouais, M. Roch Martel.

J'invite la population à répondre généreusement à l'appel des bénévoles. Qui de nous n'a pas un membre de sa famille, un ami, un confrère ou une consoeur touché par cette terrible maladie? Soyons généreux afin d'éradiquer le cancer et d'améliorer la vie des personnes touchées.

* * *

[Traduction]

LE PREMIER MINISTRE

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, c'est vraiment attristant de voir à quel point le premier ministre s'avère décevant alors qu'il offrait tant de promesses lors de son entrée en fonction.

Il a notamment promis d'améliorer les relations canado-américaines, mais il n'arrive même pas à trouver le temps de rencontrer le président des États-Unis. De plus, la frontière demeure toujours fermée au boeuf canadien, et nos exportateurs de bois d'oeuvre continuent de faire les frais du protectionnisme américain.

Nous avons un premier ministre qui a promis de s'occuper du secteur militaire, mais qui n'a rien fait pour éviter la faillite de nos forces armées. Il a promis de stimuler l'économie, mais en fait, il l'a vue décliner, en janvier. Il a promis de remédier au déficit démocratique, mais il nomme maintenant lui-même les candidats de son parti plutôt que de leur permettre d'être élus. Par surcroît, le premier ministre n'a pas voulu nommer au Sénat des personnes que les Albertains eux-mêmes avaient élues pour les représenter dans cette institution.

J'espère que le premier ministre déclenchera des élections pour que les Canadiens puissent rendre un verdict sur la grande déception qu'il nous cause depuis son entrée en fonction.

* * *

LE DÉPUTÉ DE NIAGARA-CENTRE

M. John Maloney (Erie—Lincoln, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage à mon collègue, le député de Niagara-Centre.

Compte tenu de la révision des limites des circonscriptions électorales, le député et moi avons eu récemment la tâche peu enviable de nous affronter dans la course à l'investiture libérale dans la circonscription de Welland.

Les derniers mois n'ont pas été faciles pour nous deux, mais je tiens à faire remarquer que contrairement à ce qu'on rapporte dans les médias au sujet de députés de tous les partis qui contestent avec vigueur la nomination d'autres collègues, le processus et l'assemblée d'investiture à Niagara illustrent bien comment les choses devraient se dérouler. Je félicite le député du savoir-vivre et de la courtoisie dont il a fait preuve en tout temps.

J'ai travaillé avec le député depuis son élection en novembre 2002 et avec plusieurs des membres de son personnel depuis mes débuts au Parlement en 1993, lorsqu'ils travaillaient pour Gib Parent, ancien Président de la Chambre.

Au nom de ma famille, des membres de mon personnel et de tous les électeurs de la circonscription, je tiens à offrir mes meilleurs voeux au député de Niagara-Centre, aux membres de son personnel, à sa fille Alex, à sa mère Maria et à Martine, sa conjointe. Ce fut

Article 31 du Règlement

pour moi un plaisir et un honneur de le compter parmi mes collègues.

* * *

L'AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANADA

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, en 1987, 5 750 Néo-Écossais ont perdu les épargnes de toute leur vie lors de la faillite de la société Principal Group.

Au début des années 1990, certains investisseurs ont reçu un dédommagement des gouvernements provinciaux. Cependant, le règlement final n'est intervenu qu'en mai 2001 et les investisseurs ont dû accepter une entente leur procurant moins d'un sou pour chaque dollar investi.

Comme si ce n'était pas déjà assez grave, trois ans plus tard, l'Agence des douanes et du revenu du Canada n'a toujours pas émis le certificat d'attestation de paiement des impôts et taxes requis pour que soient versées les sommes du règlement.

Dix-sept années se sont écoulées et bien des aînés sont décédés sans avoir reçu un seul sou du règlement intervenu quant aux épargnes qu'ils avaient investies dans la société Principal Group.

Quand le gouvernement fédéral prendra-t-il les mesures qui s'imposent et fera-t-il émettre le certificat requis?

* * *

• (1110)

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Gérard Asselin (Charlevoix, BQ): Monsieur le Président, en dépit du rapport unanime du Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées de mai 2001, qui recommandait, entre autres, de rajuster des conditions d'admissibilité pour les travailleurs saisonniers, les libéraux persistent à ignorer les demandes justifiées des chômeurs.

Les regroupements des Sans-Chemise et Action-Chômage revendiquent depuis des mois, voire des années, pour que soit modifié le régime d'assurance-emploi, mais le gouvernement fait la sourde oreille.

Malgré les promesses faites par le premier ministre aux Sans-Chemise de la région de Charlevoix, lors de son passage à Baie-Saint-Paul, les libéraux nous ont prouvé à nouveau qu'ils se moquaient effrontément des chômeurs lorsqu'ils ont voté mercredi dernier contre la motion M-475 qui visait à créer un statut particulier pour les travailleurs saisonniers.

Pendant que les Sans-Chemise sont dans la rue, les sans-cœur sont ici à Ottawa et forment le gouvernement.

* * *

[Traduction]

LE CLUB ROTARY DE WOLFVILLE

L'hon. Scott Brison (Kings—Hants, Lib.): Monsieur le Président, le Club Rotary de Wolfville poursuit sa tradition, fier de sa devise «Au service d'autrui».

Samedi soir prochain, le club tiendra son vingtième gala annuel au Old Orchard Inn. Il s'agit d'une activité de collecte de fonds avec repas, danse et enchères par écrit. Les fonds recueillis seront remis aux étudiants de notre collectivité qui veulent poursuivre des études postsecondaires.

Questions orales

L'année dernière, six étudiants de l'école secondaire Horton District High School et du North East Kings Education Centre ont reçu 2 500 \$ chacun sous forme de bourses qui leur ont permis de poursuivre leurs études. Ces bourses récompensent l'excellence, chaque étudiant étant choisi en fonction de son engagement à l'égard de la communauté et de sa détermination à bien réussir ses études.

Depuis la première soirée de gala en 1985, le Club Rotary de Wolfville a versé 140 000 \$ en bourses d'études à des étudiants de notre communauté.

Je félicite les membres du Club Rotary de Wolfville, et son comité organisateur de la soirée de gala, pour leur dévouement envers la communauté de Wolfville.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, PCC): Monsieur le Président, au cours des 10 dernières années, les libéraux ont réduit radicalement le financement de la défense ainsi que la taille de nos forces militaires. À présent, ils font des pieds et des mains pour combler avec des pis-aller, à la dernière minute, les trous béants dans notre sécurité nationale.

Au cours de la dernière décennie, nous avons assisté à la suppression de la police portuaire, à des sombres coupes dans le budget de la défense et à un manque de soutien envers nos organismes de renseignement comme la GRC. Les libéraux ont préféré dilapider l'argent des contribuables dans le registre des armes à feu, dans le gâchis à DRHC et dans les travaux fictifs des agences de publicité proches des libéraux.

Quel gouvernement veille d'abord aux besoins de ses vieux amis plutôt qu'à la sécurité de ses citoyens? Imaginez où ces centaines de millions et ces milliards de dollars auraient pu être investis si le gouvernement ne s'en était pas servi pour garnir les poches des libéraux!

Cet argent aurait pu servir à remplacer les hélicoptères Sea King. Il aurait pu servir à la sécurité portuaire. Il aurait pu servir à faire patrouiller nos côtes par des avions Aurora. En somme, il aurait pu servir à faire du Canada un endroit plus sûr où vivre.

* * *

LA JOURNÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

L'hon. John McKay (Scarborough-Est, Lib.): Monsieur le Président, le 7 avril, nous allons célébrer la Journée mondiale de la santé, qui marque la mise sur pied de l'Organisation mondiale de la santé.

L'OMS a instauré cette journée importante afin que l'on discute des différents défis reliés à la santé dans le monde.

Cette année, l'accent est mis sur la sécurité routière. Le slogan «L'accident de la route n'est pas une fatalité» a été adopté pour mettre en lumière le fait que les blessures sur la route peuvent être évitées.

Les améliorations en matière de sécurité routière ne sont pas le fruit du hasard, mais plutôt le résultat d'efforts délibérés de la part de divers secteurs de la société.

Le 7 avril, j'invite tous les Canadiens à se joindre à nous pour promouvoir la sécurité routière, à s'engager personnellement à conduire une voiture, une motocyclette ou une bicyclette, à marcher de façon prudente et, également, à participer activement aux activités de promotion de la sécurité routière dans leurs collectivités.

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, PCC): Monsieur le Président, nous, de la Saskatchewan, approuvons le projet de loi visant l'établissement de dates fixes pour les élections, déposé par le chef de l'opposition.

Frappés durement par un budget du gouvernement provincial néo-démocrate qui s'en prend aux agriculteurs, par un gouvernement libéral qui n'a pas réussi à faire ouvrir la frontière américaine et par un premier ministre qui tente de se sortir du borbier des scandales en nous leurrant avec des promesses budgétaires qu'il ne tiendra vraisemblablement pas, les habitants de ma province accueillent favorablement une mesure qui apportera une certaine stabilité et un certain bon sens à un régime gouvernemental qui, autrement, se moque du Parlement.

Les budgets, les politiques et les mesures législatives devraient servir à améliorer la vie des Canadiens et non à manipuler et à agir par opportunisme politique en attendant des élections qui pourraient ou non être déclenchées selon le bon vouloir du gouvernement.

QUESTIONS ORALES

● (1115)

[Traduction]

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, le bilan de gaspillage et d'incompétence du gouvernement libéral est très éloquent. Tout d'abord, il y a le gâchis de 1 milliard de dollars, puis les 2 milliards engloutis dans le registre des armes à feu, qui est un échec total, et enfin, bien sûr, les 100 millions volés par les entreprises proches des libéraux dans la combine des contrats de publicité.

Il y a maintenant la caisse noire de 400 millions de dollars. La semaine dernière, le gouvernement a promis de révéler les détails concernant cette caisse noire, mais voilà qu'il revient sur cette promesse également.

Où sont les renseignements que le gouvernement a promis au sujet de la caisse noire? Où est passé cet argent?

L'hon. Joe Jordan (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, le président du Conseil du Trésor a mis sur pied un processus dans le cadre duquel on examine la façon dont les fonds ont été affectés aux ministères. C'est un processus compliqué, et le député aura ses renseignements lorsque ce travail sera terminé.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, tout d'abord, des fonctionnaires ont affirmé que les renseignements étaient du domaine public, puis ils ont admis que ce n'était pas le cas. Ensuite ils ont dit qu'ils les rendraient publics dans un délai de quelques jours, mais ils disent maintenant que c'est devenu très compliqué et que nous allons tout simplement devoir attendre.

Comment se peut-il que le gouvernement libéral ne sache même pas où l'argent de sa caisse noire secrète de 400 millions de dollars est allé?

L'hon. Joe Jordan (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, je crois que la simplification exagérée de la complexité des rouages du gouvernement par le député remet en question son éventail de compétences dans ce domaine.

Questions orales

Nous nous sommes engagés à retracer l'argent. Nous établirons une liste des projets et examinerons de près le Budget principal des dépenses afin de pouvoir donner à la population tous les renseignements nécessaires.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Oui, monsieur le Président, nous croyons en un principe très simple, soit celui selon lequel les Canadiens ont le droit de savoir où va l'argent de leurs impôts. C'est pourquoi toute l'idée d'une caisse noire secrète, le pot de miel des libéraux, dérange les Canadiens.

Pourquoi le gouvernement a-t-il promis il y a une semaine de rendre ces renseignements publics dans un délai de quelques jours? Un fonctionnaire du Conseil du Trésor a dit que cela pourrait se faire aujourd'hui, et c'est le 26 mars qu'il a dit cela.

Le temps file et les élections approchent. Les Canadiens veulent savoir où sont allés les 400 millions de dollars. Pourquoi le gouvernement ne veut-il pas rendre ces renseignements publics?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à assurer au député que toutes les dépenses de fonds venant de la réserve pour l'unité étaient déclarées dans les comptes publics et sont donc du domaine public.

Comme il devrait le savoir, le Conseil du Trésor s'affaire à réunir des renseignements sur l'utilisation de cette réserve. Ce processus prendra un certain temps, mais le député peut être certain que les renseignements seront rendus publics.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, c'est bizarre que le gouvernement nous dise que les renseignements seront diffusés sous peu quand il nous les a promis il y a plus d'une semaine.

Tous les Canadiens se rendent compte aujourd'hui que la parole du premier ministre ne vaut rien. Non seulement nous avons assisté hier au triste spectacle d'un premier ministre rompant sa promesse de procéder à une réforme démocratique, en nommant lui-même des candidats en Colombie-Britannique au lieu de s'en remettre au bon jugement des Britanno-Colombiens, mais nous apprenons aujourd'hui qu'il n'a nullement l'intention de tenir parole et de divulguer à quoi a servi l'argent du fonds secret de Jean Chrétien pour l'unité nationale.

Pourquoi le premier ministre a-t-il décidé de camoufler l'usage abusif et flagrant de fonds publics dont Jean Chrétien s'est rendu coupable?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, ce que je trouve très intéressant, c'est l'intérêt que l'opposition porte aux opérations internes de notre parti. Je me demande si des noms comme Jim Hart, Grant Devine et Ezra Levant disent quelque chose aux députés de l'opposition.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, contrairement au gouvernement et contrairement au premier ministre, nous nous soucions de la démocratie.

Jean Chrétien distribuait en cadeaux 50 millions de dollars par année qu'il puisait à même son fonds secret. En décidant de ne pas lever le voile sur l'utilisation du fonds de réserve pour l'unité nationale, le premier ministre est revenu sur son engagement à améliorer la transparence du gouvernement.

Que cache le premier ministre aux Canadiens? Craint-il que son parti ne glisse encore plus dans les sondages si la vérité éclate?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le

Président, si je faisais partie de l'opposition officielle, je m'inquiéteraient des sondages.

Je tiens à rassurer tout le monde. Le fonds de réserve pour l'unité nationale a été aboli dans le budget de 2004. Le gouvernement n'a mis sur pied aucun nouveau projet au moyen de ce fonds. Toutes les dépenses absorbées par ce fonds de réserve ont été couramment consignées dans les comptes publics et, par le fait même, rendues publiques.

Je demande aux députés de donner le temps au Conseil du Trésor de compiler l'information qui est déjà, je le rappelle, du domaine public.

* * *

● (1120)

[Français]

LE PROGRAMME DES COMMANDITES

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, le *Globe and Mail* révèle ce matin que le candidat libéral dans Ottawa-Centre, M. Richard Mahoney, a confessé en privé que l'équipe de l'actuel premier ministre est intervenue discrètement auprès de Jean Chrétien pour qu'on se débarrasse de Chuck Guité, parce qu'on savait, bien avant les premiers articles en 2000, que le programme des commandites posait problème.

Comment le premier ministre, qui savait et qui dit maintenant aux gens: «Si vous êtes au courant de quelque chose, parlez», peut-il expliquer que son entourage se soit arrêté là, qu'on ait décidé de garder le problème secret, bref, qu'on ait laissé le scandale des commandites se poursuivre?

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai absolument pas l'intention de commenter des potins ou des oui-dire qu'on retrouve dans un article de journal.

Permettez-moi de vous parler des mesures que le premier ministre prend pour faire toute la lumière sur le programme de commandites et savoir au juste ce qui s'est passé dans le cadre de ce programme. Comme nous le savons, le Comité des comptes publics poursuit ses travaux.

J'exhorte tous les députés de l'opposition à cesser de freiner les travaux de ce comité et de faire perdre le temps des fonctionnaires qui doivent attendre que des décisions soient prises et à travailler avec les ministériels pour connaître la vérité.

[Français]

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, il ne faudrait pas prendre les gens pour des valises. Richard Mahoney est un des proches conseillers du premier ministre, et la vice-première ministre le sait très bien.

Est-ce que le gouvernement reconnaîtra que si Richard Mahoney refuse aujourd'hui de commenter ces révélations embarrassantes, c'est que le premier ministre savait au moins depuis 2000 et qu'il a choisi délibérément de se taire?

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, je le répète, je crois que nous n'avons pas à commenter des oui-dire, des rumeurs et des potins publiés dans un journal.

Questions orales

Je rappelle à l'opposition que nous, de ce côté-ci, voulons connaître la vérité sur tout ce qui a entouré le programme de commandites. C'est pourquoi il est si pénible de voir des membres du Comité des comptes publics représentant les partis d'opposition continuer de tergiverser et de retarder les travaux du comité au lieu de faire toute la lumière sur cette affaire.

[Français]

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, l'incapacité semble avoir frappé ce gouvernement. Incapable de nous garantir que Chuck Guité comparaitra avant les élections, voilà maintenant que le même malaise frappe le président du Conseil du Trésor, qui se dit incapable de fournir les documents relatifs au fonds Unité nationale qui a servi à financer le scandale des commandites, malgré les engagements du cabinet du premier ministre.

Est-ce que le gouvernement peut nous garantir que ces documents seront disponibles avant le déclenchement des élections?

[Traduction]

L'hon. Joe Jordan (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, comme on l'a répété à de nombreuses reprises au cours des 20 dernières minutes, le président du Conseil du Trésor a demandé que le Budget supplémentaire des dépenses soit examiné et que la liste soit établie. L'information sera rendue publique aussitôt que le gouvernement sera en mesure de dresser un tableau complet de ce qui s'est produit.

[Français]

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, ces documents devaient être disponibles il y a maintenant une semaine, et on attend toujours. Le gouvernement invoque une foule de prétextes pour retarder la production de la liste des événements ayant été financés par le fonds qui a servi à financer le scandale des commandites. On voit clair dans le jeu du gouvernement.

Est-ce que le président du Conseil du Trésor va cesser ses manœuvres et ses gambades, et rendre publics ces documents avant les élections?

[Traduction]

L'hon. Joe Jordan (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, je voulais simplement répéter que le Conseil du Trésor collabore avec les divers ministères qui ont reçu de l'argent de ce fonds. Nous allons établir cette liste. Lorsque les renseignements seront disponibles, nous les rendrons publics.

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice-première ministre.

Le premier ministre a déclaré vouloir aller au fond des choses et faire toute la lumière sur la corruption libérale. Il est temps de connaître la vérité. Je voudrais maintenant dénoncer une autre magouille libérale impliquant des contrats de publicité.

La vice-première ministre peut-elle confirmer que le premier ministre a reçu de son chef de cabinet d'alors une note de service, datée du 19 avril 1994, qui indiquait aux fonctionnaires à quelles agences de publicité libérales ils devaient avoir recours pour la campagne de publicité, d'une valeur de plusieurs millions de dollars, sur les obligations d'épargnes du Canada?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, je pense que la question du député concerne la correspondance dont il a été question à la Chambre il y a déjà

quelques semaines. Je pense que les réponses que nous avons alors données ont fait la lumière sur la situation.

● (1125)

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, il n'a jamais été question à la Chambre des communes de la note de service que j'ai en ma possession. Elle provient du chef de cabinet du premier ministre à l'époque, Terri O'Leary, et indique qu'une copie conforme lui était destinée. Ce document est rendu public pour la première fois et je suis prêt à le déposer.

La note de service indique aux fonctionnaires quelles agences de publicité libérales pourraient être dans la course pour l'obtention de la campagne de publicité, d'une valeur de plusieurs millions de dollars. La firme qui figure en tête de liste est McKim Communications, celle-là même qui a aidé le premier ministre dans sa campagne à la direction du Parti libéral.

À la lumière de ces renseignements, le gouvernement va-t-il accepter d'élargir le mandat du comité permanent, pour lui permettre d'enquêter sur les activités du premier ministre?

L'hon. Walt Lastewka (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le Comité des comptes publics s'est déjà penché sur un certain nombre de questions.

Nous nous sommes heurtés, au Comité des comptes publics, à l'obstruction systématique de l'opposition à nos efforts pour que toute l'information soit transmise au comité. L'opposition retarde l'établissement de la liste de témoins que le comité doit entendre au cours des deux prochaines semaines.

Sans cette obstruction systématique, nous aurions pu aborder un plus grand nombre de questions inscrites à l'ordre du jour. En faisant de l'obstruction systématique, l'opposition a ralenti les travaux du comité et elle a fait perdre leur temps à la vérificatrice générale et à M. Norman Steinberg.

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PCC): Monsieur le Président, les séances du Comité des comptes publics sont télévisées pour que les Canadiens d'un bout à l'autre du pays apprennent la vérité.

Le président du Conseil du Trésor aurait dit qu'il est aussi difficile de dresser la liste des projets financés par le fonds secret de l'unité canadienne que de trouver tous les contrats du scandale des commandites.

Ce qu'il est en train de dire, c'est que le gouvernement ne veut pas divulguer la moindre information. Quels renseignements a-t-il découverts depuis une semaine qu'il ne veut pas rendre publics?

L'hon. Joe Jordan (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, le député a tellement tout faux qu'il va sans doute falloir attendre que l'opposition pose la totalité des 18 questions qu'elle compte poser aujourd'hui pour qu'on en arrive aux faits.

En voici un. Tous les montants accordés sur la réserve ont été versés aux ministères au titre des programmes à la suite de présentations au Conseil du Trésor et auraient figuré dans le Budget principal des dépenses ou le Budget supplémentaire des dépenses.

Il n'y a rien de secret là-dedans. Oubliez la question du secret, continuez à poser des questions, et nous en viendrons à la vérité.

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PCC): Monsieur le Président, un cadre supérieur du gouvernement a qualifié la caisse occulte de pot de miel.

Questions orales

Avant l'existence de la plomberie intérieure, nous avions les seaux hygiéniques. C'est ainsi qu'on devrait appeler la caisse occulte parce qu'il s'en dégage une odeur pestilentielle.

Encore une fois, le premier ministre cherche le moyen d'éviter de divulguer une information pertinente. Comment va-t-il falloir s'y prendre pour soutenir la vérité au gouvernement?

L'hon. Joe Jordan (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, j'ai parlé trop vite, il me semble. Tous les montants accordés sur la réserve ont été versés aux ministères au titre des programmes à la suite de présentations au Conseil du Trésor et auraient figuré dans le Budget principal des dépenses ou le Budget supplémentaire des dépenses.

Il n'y a rien de secret là-dedans. Le député a gaspillé une question. Il n'en reste plus que 17.

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, PCC): Monsieur le Président, la première fois qu'on a demandé au premier ministre ce qu'il savait du fonds secret pour l'unité, il a dit qu'il n'était pas au courant.

L'ex-ministre pour l'unité a affirmé que ce n'était pas vrai, que le premier ministre était au courant et qu'ils l'étaient tous. Or, le premier ministre a maintenu qu'il n'était pas au courant.

Hier, Eddie Goldenberg a dit que le premier ministre devait être au courant parce qu'il lui en avait parlé chaque année. Ce dernier a alors avoué qu'il était au courant et que tout le monde l'était.

La vérificatrice générale Sheila Fraser a dit qu'elle n'était pas au courant parce que personne ne lui en avait parlé. Le premier ministre a dit qu'elle avait tort parce que c'était dans les comptes publics. Le président du Conseil du Trésor a dit qu'il ne pouvait pas le trouver.

Le premier ministre a dit qu'il s'agissait d'une méthode comptable normale. Toutefois, un haut fonctionnaire au service de comptabilité a dit que ce fonds était une poule aux oeufs d'or et qu'il n'était régi par aucune ligne directrice.

Monsieur le Président...

Le vice-président: La vice-première ministre a la parole.

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, que ce soit clair.

Toutes sommes puisées dans la réserve pour l'unité étaient inscrites dans les comptes publics et font donc partie du domaine public. Il n'y a là rien de secret.

Le Conseil du Trésor est en train de recueillir les renseignements concernant l'utilisation de cette réserve. Dès que le travail sera achevé, les résultats en seront rendus publics.

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, PCC): Monsieur le Président, en ma qualité de ministre provincial des finances, j'ai participé à de nombreuses réunions avec le premier ministre actuel, qui était alors ministre des Finances. Chaque année, il disait à ses homologues provinciaux qu'il devait réduire le financement de la santé.

Il savait exactement, aux cents près, de combien il amputait le budget de la santé et de l'éducation. Chaque année, il nous assurait qu'il n'y avait pas de fonds secret et que les compressions devraient se faire aux dépens des Canadiens qui faisaient péniblement la queue à la porte des hôpitaux.

Le premier ministre va-t-il s'excuser de nous avoir trompés au sujet de ce fonds secret et d'avoir amputé le budget de la santé alors qu'il avait de l'argent à dépenser? Pourquoi ne se lève-t-il pas pour présenter ses excuses?

• (1130)

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, tout ce que je peux répondre à cela, puisqu'il n'y avait pas de fonds secret, c'est que les députés de l'opposition devraient peut-être arrêter de se servir du Budget principal des dépenses pour tenir leurs portes ouvertes et que, s'ils le lisaient pour de bon, ils y trouveraient tous les renseignements qu'ils cherchent sur ce fonds.

[Français]

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, le témoignage de Chuck Guité, en 2002, est certes utile, mais incomplet, car il ne porte que sur les trois rapports identiques de Groupaction, et les libéraux le savent. Pourtant, le premier ministre, qui dit vouloir faire toute la lumière sur le scandale des commandites, affirme que le Comité permanent des comptes publics doit entendre à nouveau Chuck Guité, mais sans fermer la porte à un report.

Comme le premier ministre est celui qui décide du moment où seront déclenchées les élections, peut-il nous donner l'assurance que Chuck Guité comparaitra de nouveau devant le comité, non pas après les élections, mais bien comme prévu, le 22 avril prochain?

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit hier, de ce côté-ci de la Chambre, nous sommes ravis d'apprendre que M. Guité comparaitra, le 22 avril, devant le Comité des comptes publics.

Je sais que tous les députés de ce côté-ci ont très hâte d'entendre ce qu'il a à dire, parce que nous avons affirmé, on ne peut plus clairement, que nous voulons savoir la vérité.

[Français]

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, ce que la vice-première ministre a dit hier, c'est qu'il serait souhaitable que Chuck Guité témoigne le 22 avril prochain.

Est-ce que le gouvernement réalise que ce n'est pas que d'un souhait dont la population a besoin, mais de l'assurance que la comparution de Chuck Guité se matérialisera bel et bien le 22 avril prochain, et non pas après les élections?

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai indiqué hier et comme je viens de le répéter, dans ma réponse à la première question du député, si j'ai bien compris, d'après la motion présentée hier par le Comité des comptes publics, M. Guité comparaitra le 22 avril. De ce côté-ci de la Chambre, nous attendons avec impatience le témoignage de M. Guité à cette date.

Questions orales

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, à la veille des élections, le gouvernement se réveille et prend conscience de l'ampleur du problème qu'il a causé dans le programme de l'assurance-emploi. Cela fait deux élections qu'il promet aux gens qu'il va modifier son programme. Or, il n'a rien fait depuis quatre ans. Pis encore, il n'a rien annoncé dans le récent budget et, en plus, le premier ministre a même voté contre la motion de mon collègue de Charlevoix, visant à reconnaître la particularité du travail saisonnier.

Si le gouvernement est sérieux, pourquoi ne pas bouger maintenant, avant les élections?

L'hon. Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (économie sociale), Lib.): Monsieur le Président, pour nous, ce sont des actions et non pas des motions de l'opposition qui vont faire avancer ce dossier.

Premièrement, nous avons apporté des changements sur le plan de l'emploi, justement pour aider les travailleurs saisonniers. Ce gouvernement s'y est engagé, le premier ministre s'y est engagé, et le ministre responsable s'y est engagé. De plus, on a déjà engagé 500 millions de dollars par année pour trouver des solutions à long terme au problème des travailleurs saisonniers. Ce ne sont pas des motions!

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, le temps des comités, des études et des ballons d'essai est terminé. Ce gouvernement nage dans des surplus et doit cesser de promettre pendant les élections, et enfin agir avant les élections. Il en a les moyens et, surtout, il y a du monde qui en a besoin.

Est-ce que le ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences comprend que si rien n'est fait avant les élections, la population du Québec se souviendra?

L'hon. Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (économie sociale), Lib.): Monsieur le Président, il y a beaucoup de choses dont la population du Québec se souviendra, mais ce ne sont pas les motions qui vont faire bouger les choses, ce sont des actions.

Les actions sont déjà prises en ce qui concerne le dossier des travailleurs saisonniers. En ce moment, nos ministères sont en discussion concernant, entre autres, les régions de Charlevoix et de Lac-Saint-Jean—Saguenay, justement pour trouver une stratégie quant à des emplois de longue durée.

En ce qui concerne la crédibilité relativement aux emplois, c'est ce gouvernement qui a de la crédibilité.

* * *

[Traduction]

LA CAISSE DE RETRAITE DE LA GRC

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC): Monsieur le Président, la GRC fait l'objet d'une enquête au sujet du scandale des commandites. Or, nous apprenons qu'elle mène aussi une enquête interne sur sa propre caisse de retraite. Dans ces enquêtes, la GRC a une obligation de transparence, mais il se trouve que personne n'était au courant de l'enquête sur la caisse de retraite, sinon quelques officiers supérieurs.

Pourquoi ce rapport a-t-il été caché aux 20 000 membres et retraités de la GRC?

● (1135)

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, le régime de retraite de la GRC est géré conformément à la politique et à la réglementation du gouvernement et de la GRC.

Je sais que la GRC a fait une vérification interne de son régime et qu'elle a décelé des irrégularités. On m'a donné l'assurance qu'il ne manquait rien dans le régime de retraite, et la GRC continue d'étudier la question.

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC): Monsieur le Président, lorsqu'on a constaté que la GRC était mêlée au gâchis des commandites du premier ministre, la GRC a fait appel à des forces policières de l'extérieur pour faire enquête.

Cette caisse de retraite contient des milliards de dollars. La majeure partie de sa gestion est assurée à l'intérieur de la GRC. Les problèmes la concernant sont des questions internes. La vérification est effectuée par des agents de la GRC. Les possibilités de conflit d'intérêts sont bien trop nombreuses. Là encore, les Canadiens méritent mieux.

La ministre s'engage-t-elle à faire appel à des enquêteurs de l'extérieur pour qu'ils fassent toute la lumière sur cette affaire?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, qu'il soit bien clair que j'ai reçu l'assurance qu'il ne manquait pas d'argent dans le régime de retraite de la GRC. Elle a fait une vérification interne.

La GRC poursuit son étude de la question. Il serait déplacé que nous présumions des suites de cette étude.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada exige de ports comme celui de Halifax qu'ils assurent un niveau de sécurité élevé à compter du 1^{er} juillet, mais il n'affecte pas les ressources nécessaires à cette fin. Entre-temps, les concurrents du port, comme celui de Boston, ont reçu des millions de dollars en subventions de leur gouvernement fédéral. Boston a reçu trois subventions de plus de 5 millions de dollars consacrées entièrement à la sécurité.

Comment le gouvernement du Canada peut-il s'attendre à ce que le port de Halifax ou d'autres ports canadiens assurent un niveau élevé de sécurité, tout en demeurant concurrentiels, si leurs concurrents reçoivent des millions de dollars et que les ports canadiens sont laissés pour compte?

L'hon. Tony Valeri (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, j'attire l'attention du député sur le budget qui a été présenté à la Chambre et dans lequel 605 millions de dollars ont été affectés à la sécurité. La sécurité maritime est incluse dans cette enveloppe consacrée à la sécurité.

J'ai dit l'autre jour que nous respecterions l'échéance du 1^{er} juillet pour répondre aux normes internationales. Pourquoi? Parce que le commerce est important pour notre pays. La sécurité est également importante. Le gouvernement veillera à ce que nos ports soient concurrentiels dans le monde.

Questions orales

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PCC): Monsieur le Président, pendant que le gouvernement nous abreuve de belles paroles, le port de Halifax doit acheter son propre bateau. Il n'a pas les ressources voulues pour embaucher un équipage chargé d'assurer la sécurité riveraine. Entre-temps, Boston bénéficie de la force complète de la garde côtière des États-Unis pour assurer la sécurité riveraine.

Comment un port canadien qui doit assurer sa propre sécurité peut-il concurrencer les ports américains? Comment peut-il maintenir un niveau élevé de sécurité si tout cela se fait de façon ponctuelle, alors que les concurrents peuvent compter sur le gouvernement et la garde côtière des États-Unis pour assurer la sécurité riveraine?

L'hon. Tony Valeri (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, pour veiller à la sécurité des ports et respecter l'échéance du 1^{er} juillet, tous les ports canadiens ont présenté leurs plans de sécurité. Ces plans ont été examinés. Les fonds de 605 millions de dollars prévus dans le budget, notamment pour la sécurité maritime, seront affectés aux mesures de sécurité. Pourquoi? Parce que le commerce est important pour notre pays et que la sécurité est très importante pour les Canadiens. Le gouvernement soutient nos ports afin qu'ils soient concurrentiels dans le monde.

* * *

LA JUSTICE

Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.): Monsieur le Président, le Comité spécial sur la consommation non médicale de drogues ou médicaments a examiné les questions liées à la consommation de marijuana dans notre pays et a formulé des recommandations en vue de la modification de la loi. Les députés ont indiqué à l'unanimité qu'ils voulaient une action sur la question de la conduite avec les facultés affaiblies par la drogue.

Ma question s'adresse au ministre de la Justice. Que se passe-t-il? À quoi pouvons-nous nous attendre? Comment des policiers peuvent-ils mieux s'occuper de cette question?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier la députée de Burlington d'avoir soulevé cette importante question et, aussi, pour l'excellence du travail qu'elle a accompli en présidant le comité spécial qui a étudié le projet de loi C-10.

J'espère présenter prochainement des modifications au Code criminel qui faciliteront la détection et des poursuites dans les cas de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue.

* * *

LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, je voudrais avertir le gouvernement que les Canadiens n'ont pas le cœur à rire. En matière de corruption, le premier ministre aime bien blâmer l'administration précédente. Pourtant, celle-ci allègue qu'elle est nouvelle.

S'agissant des publicités, le gouvernement libéral ne parle que de choses faites par le dernier gouvernement libéral, au moment où le premier ministre n'était même pas au Cabinet. Prêts aux étudiants, Chrétien; projet de loi sur les médicaments contre le sida, Chrétien; crédits pour la santé, Chrétien; et corruption, Chrétien.

La vice-première ministre va-t-elle nous dire si ce gouvernement libéral est le même que le vieux gouvernement libéral? Si c'est le cas, le gouvernement va-t-il cesser la diffusion de ces messages publicitaires?

● (1140)

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, je trouve intéressant qu'au moins deux des partis d'opposition présentent des publicités. Ces messages n'ont rien à voir avec les priorités des Canadiens, si vous les écoutez.

Seuls nos messages publicitaires à nous, de ce côté-ci de la Chambre, abordent les questions qui intéressent les Canadiens. De quoi voyons-nous le premier ministre parler aux Canadiens dans ces publicités? De santé, d'éducation, des questions qui comptent pour les Canadiens, leur famille et leur collectivité.

* * *

AIR CANADA

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Quelles balivernes, monsieur le Président. Je vais m'adresser à un autre ministre, celui des Transports.

Le 15 avril sera une date déterminante pour Air Canada et ses employés. Si on laisse Air Canada s'effondrer, l'effet sera dévastateur pour ses 30 000 employés et leurs familles. L'effet sera dévastateur pour les collectivités de tout le pays. L'effet sera dévastateur pour notre économie.

Le ministre des Transports dit qu'il aime bien appuyer la sécurité dans nos ports. Va-t-il maintenant déclarer aux employés d'Air Canada, et aux citoyens du Canada, qu'il compte appuyer cette société aérienne et ses employés? Pourrait-il dire à la Chambre quel est le plan de match du gouvernement?

L'hon. Tony Valeri (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je peux affirmer au député, comme je l'ai déjà fait dans le passé, que j'espère voir les syndicats, la compagnie et les investisseurs négocier pour aplanir les différends et parvenir à une solution pour la restructuration d'Air Canada.

Le processus déclenché aux termes de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies a été prolongé. Je crois qu'on agirait à l'encontre du but recherché en présumant des résultats.

* * *

LE PROGRAMME DES COMMANDITES

M. Gerald Keddy (South Shore, PCC): Monsieur le Président, bon nombre de personnes liées au scandale des commandites ont été suspendues ou congédiées. Nous avons tous entendu parler d'Alfonso Gagliano, de Michel Vennat, d'André Ouellet, de Jean Pelletier et de Marc LeFrançois, mais le nom de David Dingwall brille par son absence. Dans son témoignage, Allan Cutler affirme que David Dingwall a participé de près à la suppression des normes et mesures de protection aux Travaux publics.

Le ministre responsable de la Monnaie royale suspendra-t-il M. Dingwall de ses fonctions jusqu'à ce qu'il ait répondu à toutes les questions portant sur sa participation à ce scandale?

L'hon. Walt Lastewka (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je suis très très déçu d'entendre le député de l'opposition dire que le calendrier des comparutions a été dérangé. Les députés de l'opposition et les autres ont passé quatre heures à faire de l'obstruction pour s'assurer que nous ne serions pas en mesure de rendre publics les renseignements fournis par M. Guité et que nous ne pourrions pas suivre le calendrier prévu pour la semaine prochaine et la suivante. Je trouve sa question tout à fait inadmissible.

Questions orales

M. Gerald Keddy (South Shore, PCC): Monsieur le Président, le témoignage d'Allan Cutler, qui affirme que toutes les décisions liées au scandale des commandites ont été approuvées par le ministre des Travaux publics, est crédible. Un ancien ministre a déjà été congédié. Pendant ce temps, l'ex-ministre, qui a supervisé la création du programme de commandites et la suppression des mesures de protection normales, demeure en poste à la tête de la Monnaie royale canadienne qui est encore engagée dans la controverse.

Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas à tout le moins suspendu David Dingwall?

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le député d'en face connaît très bien tous les processus qui sont en place dans cette affaire. Il est très étrange de constater que l'opposition semble vouloir priver une personne de son emploi sans aucune forme de procès. Si nous décidions de procéder ainsi et de faire fi de la procédure établie, je présume que nous pourrions congédier un grand nombre de personnes, mais cela n'est pas logique du tout. M. Dingwall, comme tous les autres...

Le vice-président: Le député d'Athabasca a la parole.

* * *

LES MARCHÉS PUBLICS

M. David Chatters (Athabasca, PCC): Monsieur le Président, hier, le secrétaire parlementaire a éludé la question du député de Lakeland concernant un marché de 1 milliard de dollars octroyé à Royal LePage. Lorsque le ministre des Finances était le ministre des Approvisionnement et Services, il a annulé le marché parce qu'il ne pouvait tolérer l'odeur de corruption et de pot-de-vin qui entourait l'affaire.

Il y a eu des allégations concernant une enquête interne et une autre menée par la GRC, mais nous n'avons jamais entendu parler des conclusions ou des recommandations issues de ces enquêtes. Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter les conclusions de ces enquêtes ou s'agira-t-il d'une autre opération de camouflage des libéraux?

• (1145)

L'hon. Walt Lastewka (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, certains aspects du processus d'appel d'offres n'ont pas été respectés. Le TCCE a été saisi de l'affaire. Il a renvoyé le dossier au ministère, qui a relancé le processus. Le ministère évalue actuellement les soumissions, et les résultats de l'appel d'offres seront annoncés sous peu.

M. David Chatters (Athabasca, PCC): Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire dit que le marché a fait l'objet d'un nouvel appel d'offres, mais rien n'a changé dans le nouveau processus d'octroi, pour empêcher que le genre d'abus commis la dernière fois ne se reproduisent.

Pourquoi les Canadiens devraient-ils croire que le processus sera plus équitable cette fois-ci si rien n'a changé par rapport à la dernière fois?

L'hon. Walt Lastewka (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, après avoir reçu l'information du TCCE, le ministère a rencontré les personnes concernées pour leur transmettre celle-ci. L'information a été communiquée. Le nouvel appel d'offres a été lancé. Les nouvelles soumissions ont été présentées. Nous procédons actuellement à leur évaluation, et le résultat sera annoncé sous peu.

[Français]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, on apprend que le gouvernement fédéral a décidé de faire imprimer son papier-monnaie en Allemagne. Cette décision fait en sorte que 110 employés ont été mis à pied à Beauharnois.

Est-ce que le gouvernement peut nous dire s'il trouve normal de contribuer à la mise au chômage de travailleurs au Québec, en choisissant de faire imprimer son papier-monnaie en Allemagne?

[Traduction]

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, ce qui est vrai à ce propos, c'est que l'on fera l'acquisition du papier auprès d'un fournisseur étranger parce que, après lancement d'un appel d'offres public en bonne et due forme, il a été établi que le papier offrant toutes les qualités requises pour répondre notamment aux tentatives de fraude n'était pas disponible au Canada. En revanche, toute l'impression des billets se fera ici.

[Français]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, ce n'est pas la première fois que les ministres défendent l'indéfendable. Ce n'est pas non plus la première fois qu'une décision aussi discutable est prise. En 1998, une décision similaire relative au papier pour les passeports avait été renversée grâce à l'intervention d'un député du Bloc.

Le ministre peut-il nous assurer que le gouvernement modifiera sa décision et reviendra au gros bon sens?

[Traduction]

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je crois que le député serait d'accord avec moi pour dire que, dans tout processus d'appel d'offres, dans tout processus d'adjudication, le Canada devrait chercher à obtenir le meilleur produit possible au meilleur prix. C'est précisément ce qui a été fait. Sous ce rapport, le produit voulu sera obtenu. Quant à l'impression des billets, elle se fera ici. Je crois que cette utilisation des fonds publics est parfaitement sensée et légitime.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Rick Casson (Lethbridge, PCC): Monsieur le Président, les producteurs primaires, l'industrie malmenée du transport routier, des industries connexes, des entreprises et des collectivités sont tous touchés par la crise de l'ESB. Pourtant, nombre de ces intervenants ont été laissés pour compte dans l'annonce que le premier ministre a faite récemment à l'occasion d'un point de presse. Les libéraux sont tellement pressés d'occulter les scandales et de se soustraire à leurs véritables responsabilités qu'ils ont omis une fois de plus d'élaborer un plan solide et une vision pour la communauté agricole.

Le ministre va-t-il dire où est le plan détaillé dont notre industrie agricole aura besoin pour traverser l'année d'incertitude qui se pointe à l'horizon?

L'hon. Mark Eyking (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (agroalimentaire), Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de l'autre côté de poser enfin une question au sujet de l'agriculture, aujourd'hui.

Questions orales

Le gouvernement a un engagement sans réserve à l'endroit de l'agriculture. Nous avons instauré trois programmes l'année dernière. Il y a deux semaines, le premier ministre a annoncé l'injection d'un milliard de dollars dans l'industrie agricole. En ce moment même, le premier ministre discute avec les producteurs bovins, en Colombie-Britannique, afin de les aider à surmonter leurs difficultés.

M. Rick Casson (Lethbridge, PCC): Monsieur le Président, le 7 avril marquera la fin de la période de commentaires ouverte par le département de l'Agriculture des États-Unis sur une nouvelle réglementation qui, si elle est entérinée, permettra l'exportation aux États-Unis de ruminants vivants âgés de 30 mois et moins en provenance du Canada. Étant donné que les États-Unis s'apprêtent à prendre une décision sur l'importation de bovins et d'autres ruminants vivants, quelles mesures le gouvernement a-t-il prises pour faciliter une transition en douceur à la rouverture de la frontière? Plus précisément, où sont les règlements que notre industrie devra appliquer en vue de faciliter les importations de bovins américains tout au long de l'année?

L'hon. Mark Eyking (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (agroalimentaire), Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de poser une question sur l'industrie bovine. Comme le député le sait, la période de commentaires ouverte par les États-Unis prendra fin le 7 avril.

Je félicite les représentants des deux côtés de la Chambre qui ont rencontré des membres du Congrès aux États-Unis pour discuter de cette question. Le ministre est en constant rapport avec la secrétaire Veneman. Pour ce qui est de l'après 7 avril, il est à espérer que le gouvernement américain fondera sa décision sur des données scientifiques.

* * *

●(1150)

[Français]

L'ENVIRONNEMENT

Mme Yolande Thibeault (Saint-Lambert, Lib.): Monsieur le Président, j'ai une question qui porte sur l'environnement.

Le Défi d'une tonne a été lancé le 26 mars 2004. Est-ce que le secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement peut informer cette Chambre des raisons pour lesquelles les Canadiens et les Canadiennes devraient participer à ce défi?

L'hon. Serge Marcell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée de Saint-Lambert de cette question.

Effectivement, dans le processus de mise en oeuvre du Protocole de Kyoto, on s'aperçoit que les Canadiens produisent annuellement en moyenne cinq tonnes de gaz à effet de serre. Si on veut absolument atteindre les objectifs canadiens en termes de réduction de gaz à effet de serre, nous invitons les Canadiens, individuellement, à participer à une campagne pour essayer de réduire d'au moins 20 p. 100 leur production de gaz à effet de serre, ce qui fait à peu près une tonne par personne.

* * *

[Traduction]

LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre qui se trouvait en Colombie-Britannique est revenu sur sa parole en nommant des candidats libéraux. Pendant qu'il était là-bas, un juge de la Colombie-

Britannique a publié le résumé des mandats de perquisition des résidences et des bureaux de certains individus, dont des organisateurs clés de la campagne à la direction du premier ministre.

Le premier ministre peut-il nous donner l'assurance que, pendant son séjour en Colombie-Britannique, il n'a pas rencontré un seul des membres de l'équipe de la Colombie-Britannique qui ont participé à sa campagne à la direction et qui sont visés par l'enquête que mène la GRC sur des activités de trafic de drogues et de blanchiment d'argent?

L'hon. Mauril Bélanger (leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je ne vois pas le rapport avec les travaux du gouvernement. Par conséquent, nous ne répondrons pas à la question.

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, PCC): Monsieur le Président, cela a tout à voir avec le manque d'éthique et la corruption des libéraux. Depuis longtemps déjà, le premier ministre aurait dû donner aux Britanno-Colombiens l'assurance que les gens faisant l'objet de l'enquête de la GRC sur le trafic de drogues et le blanchiment d'argent n'auront aucun rôle à jouer dans la campagne des libéraux en Colombie-Britannique.

Le premier ministre assurera-t-il aux Canadiens qu'il a écarté ces individus de l'équipe libérale de la Colombie-Britannique en raison des soupçons qui pèsent sur eux dans le cadre de l'enquête de la GRC?

Le vice-président: La question est irrecevable.

[Français]

L'honorable député de Sherbrooke a la parole.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Serge Cardin (Sherbrooke, BQ): Monsieur le Président, maintenant que le ministre des Affaires étrangères sait que, selon le Traité des eaux limitrophes, une des parties contractantes peut en référer à la Commission mixte internationale dans le dossier pouvant lui porter préjudice, il semble toujours ignorer l'urgence du dossier. La population s'inquiète. La région doit investir temps et argent pour se faire entendre et protéger ses sources d'eau potable. Pendant ce temps, le ministre prétend discuter avec les États-Unis, plutôt que d'agir.

Si le ministre s'entête à refuser de référer le dossier à la Commission mixte internationale, quelle assurance peut-il donner à la population, et de qui la détient-il?

L'hon. Dan McTeague (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je peux assurer le député qui a posé la question que le gouvernement s'intéresse beaucoup à la question de l'eau potable pour tous les citoyens de notre pays.

Les propositions données par le député nous suggèrent que nous devrions peut-être aller en direction d'une cour. Nous avons déjà demandé une opinion. Nous attendons cette opinion. Toutefois, entre-temps, il faut dire que notre gouvernement est vraiment bien au fait de la question de s'assurer que les gens aient de l'eau potable.

Questions orales

[Traduction]

LES PÊCHES ET LES OCÉANS

M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.): Monsieur le Président, en juin dernier, le quai de l'île Saturna, qui appartient au gouvernement, a été gravement endommagé par un incendie. Le ministre des Pêches et des Océans pourrait-il informer la Chambre des plans du gouvernement pour la réparation du quai?

L'hon. Shawn Murphy (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, un malheureux incident s'est produit sur l'île Saturna dont le quai a été incendié. Le ministre des Pêches et des Océans et le ministère ont collaboré très étroitement avec les organismes locaux. Ceux-ci assumeront dorénavant la gestion du quai. Hier, le ministre a annoncé que son ministère reconstruira le quai.

* * *

LE PROGRAMME DES COMMANDITES

M. Jim Gouk (Kootenay—Boundary—Okanagan, PCC): Monsieur le Président, les libéraux ont prétendu que l'opposition a essayé de faire obstacle au témoignage de Charles Guité, mais c'est en fait le contraire qui est vrai. Nous avons simplement demandé que l'ancien témoignage périmé soit rendu public, en même temps que le nouveau témoignage qui devrait être entendu le 22 avril prochain.

Les députés libéraux voulaient que l'ancien témoignage soit rendu public avant la relâche parlementaire pour offrir un bouc émissaire au public, ce qui aurait permis aux libéraux de déclencher les élections. Des sondages dévastateurs risquent maintenant de nuire aux plans du premier ministre.

Pourquoi les députés libéraux n'étaient-ils pas prêts à attendre deux jours de séance parlementaire avant de rendre public l'ancien témoignage?

• (1155)

L'hon. Walt Lastewka (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, il est très étrange que l'opposition, en particulier les députés de ce côté-là, se refusent à examiner l'information donnée par M. Guité.

Je suis convaincu que cela leur laissera quelques semaines pour trouver dans les comptes publics de meilleures questions que jamais auparavant. M. Guité a tenu ses propos il y a deux ans et ils devraient être révélés non seulement aux députés, mais aussi à tous les Canadiens.

* * *

[Français]

L'AÉROPORT DE SAINT-HUBERT

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, les négociations pour la rétrocession de l'aéroport de Saint-Hubert, sur la rive sud de Montréal, sont sur le point de se terminer.

Est-ce que le ministre des Transports peut nous garantir que son gouvernement assurera le financement de toute les réfections d'infrastructures requises par l'aéroport, comme cela a été demandé par la communauté du Grand-Longueuil, plus particulièrement par le groupe DASH-L, soit le groupe de Développement de l'aéroport Saint-Hubert—Longueuil?

[Traduction]

L'hon. Tony Valeri (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, comme toujours, le gouvernement examine les propositions qu'il reçoit. Nous procédons à l'examen de ce qui nous a été soumis. Je ne peux évidemment pas donner de garantie au député aujourd'hui; je peux seulement lui dire que nous examinons le dossier. Il est de l'intérêt de la collectivité et du Canada d'avoir un système de transport qui favorise la concurrence et l'efficacité dans le secteur du transport passager et cargo, et nous agissons en ce sens.

Je remercie le député de sa question, que je prends en délibéré.

* * *

LES FINANCES

Mme Alexa McDonough (Halifax, NP): Monsieur le Président, le Canada figure en tête de liste parmi les pays en lice pour la tenue du Sommet international sur le microcrédit de 2006. Ce serait la plus importante conférence internationale jamais tenue au Canada atlantique.

Le microcrédit est une stratégie éprouvée, tant chez nous qu'à l'étranger, pour sortir les familles les plus pauvres de leur situation, grâce à des prêts sur nantissement durables sans intérêt aux travailleurs autonomes.

La planification du sommet, à Halifax, est terminée mais il reste encore à approuver la contribution fédérale, avant la date limite du 1^{er} juin.

Le gouvernement peut-il confirmer aujourd'hui qu'il respectera cette échéance, afin d'éviter au Canada d'être déclassé par son plus proche rival, un pays européen...

Le vice-président: Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances a la parole.

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, la députée soulève une question intéressante concernant le microcrédit. Le gouvernement a appuyé le microcrédit dans diverses initiatives et de plusieurs façons, tant sur le plan national qu'international. C'est une excellente façon de permettre à des clients non solvables d'avoir accès au crédit.

En principe, le gouvernement canadien appuie l'initiative. Toutefois, je ne suis pas en mesure de répondre à la demande de renseignements de la députée.

* * *

LA JUSTICE

M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, pour mes électeurs, la sécurité de nos collectivités et de nos enfants est une priorité.

La ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile pourrait-elle dire à la Chambre où en est le projet de loi C-16 sur l'enregistrement des délinquants sexuels?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse d'informer la Chambre que le projet de loi C-16 a reçu la sanction royale hier soir.

Le projet de loi prévoit la création d'une base de données nationale sur les délinquants sexuels déclarés coupables. La police s'en servira pour faire enquête sur les crimes de nature sexuelle. Cette base de données a reçu l'appui unanime des gouvernements provinciaux et territoriaux.

Je tiens à remercier tous les députés qui ont participé et coopéré à la Chambre et à l'autre endroit pour faire en sorte que le projet de loi, qui protège certains des membres les plus vulnérables de notre société, assure la protection...

Le vice-président: Il nous reste un peu de temps. Je donne la parole au député de Verchères—Les-Patriotes.

* * *

[Français]

TAIWAN

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, en réponse à une question que je lui posais le 12 mars dernier au sujet de la requête de Taiwan visant à se voir octroyer le statut d'observateur à l'Organisation mondiale de la santé, le ministre des Affaires étrangères me signalait que la constitution de cette organisation internationale ne permettait pas l'octroi d'un tel statut.

Si Niue et les îles Cook, qui comptent respectivement moins de 2 000 et 20 000 habitants et qui ne sont pas des États indépendants, si l'Ordre de Malte, le Saint-Siège, l'Organisation de libération de la Palestine, le Comité international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge jouissent tous du statut d'observateur à l'OMS, pourquoi, selon le ministre, Taiwan devrait-elle toujours en être privée?

L'hon. Dan McTeague (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je connais l'intérêt du député pour ce sujet. Il y a longtemps qu'il travaille très fort sur cette question. Beaucoup d'enjeux politiques au sujet de la globalisation touchent cette question. La question dans toute son ampleur doit être traitée de la façon la plus sérieuse et la plus adéquate.

Pour répondre au député, au ministère des Affaires étrangères, nous sommes en train de prendre des mesures pour nous assurer qu'il y ait un équilibre dans toutes les positions que nous prenons.

* * *

• (1200)

[Traduction]

AIR CANADA

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, le ministre des Transports a pris la parole tout à l'heure et a dit s'attendre à ce que les investisseurs, Air Canada et les syndicats règlent tous leurs problèmes. Ma question était très claire. La date butoir est le 15 avril. Si cela ne fonctionne pas, qu'entend faire le gouvernement le 16 avril?

Les Canadiens et les employés ont le droit de savoir. Les localités de partout au Canada et nos intervenants économiques ont le droit de savoir ce que le gouvernement compte faire pour Air Canada si les efforts déployés n'ont pas porté fruit le 16 avril.

L'hon. Tony Valeri (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, les représentants des syndicats, du transporteur aérien et des investisseurs négocient afin d'arriver à une entente qui sera dans l'intérêt de l'entreprise et, j'ajouterais, dans celui des travailleurs.

Le député me demande de me prononcer sur une situation hypothétique, ce que je me refuse à faire.

Recours au Règlement

LE PREMIER MINISTRE

M. Jim Gouk (Kootenay—Boundary—Okanagan, PCC): Monsieur le Président, la confiance sera l'enjeu des prochaines élections. Du temps où il était ministre des Finances, le premier ministre a amputé de 25 milliards de dollars les transferts au titre de la santé et des programmes sociaux. Ses compressions ont dévasté le système de santé, doublant le temps d'attente pour les Canadiens. Ses transferts au titre des programmes sociaux ont dévasté l'éducation, doublant les frais de scolarité. Il a réduit le financement des forces armées et augmenté la taxe sur les carburants, sans jamais augmenter le financement de l'infrastructure routière. Et maintenant, il veut nous faire croire qu'il est la personne tout indiquée pour nous sauver.

Comment les Canadiens pourraient-ils remettre leur avenir entre les mains de l'homme qui est à l'origine de tous les problèmes?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, réfléchissons aux mesures prises par ce premier ministre, notre ancien ministre des Finances.

Ce premier ministre s'est attaqué au déficit. Le déficit a disparu. Le Canada est le seul pays du G-8 qui n'est pas en déficit, et ce, sept ans d'affilée. Ce premier ministre a mis la dette sur la voie de la réduction, et ce, de manière permanente.

Du temps où ce premier ministre était ministre des Finances, nous avons connu une croissance économique sans précédent.

L'argent nécessaire pour financer la santé et l'éducation ne pousse pas sur les arbres. Nous l'avons trouvé uniquement parce que...

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le vice-président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Archie Lang, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Yukon.

Des voix: Bravo.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, au cours de la période des questions orales aujourd'hui, j'ai fait mention d'une note de service. Certains députés d'en face m'ont demandé de déposer la note en question. Je demande maintenant le consentement unanime pour déposer la note de service dont j'ai fait mention dans ma question concernant les activités liées à l'ancien ministre des Finances qui est aujourd'hui, l'actuel premier ministre.

Le vice-président: La Chambre consent-elle à ce que le député dépose le document?

Des voix: D'accord.

*Affaires courantes***AFFAIRES COURANTES**

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

COMPTES PUBLICS

L'hon. Judy Sgro (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 109 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui, dans les deux langues officielles, le 25^e rapport du Comité permanent des comptes publics relativement au chapitre 5 du rapport d'avril 2003 de la vérificatrice générale du Canada.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

L'hon. John Harvard (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, avec la permission de la Chambre, conformément à l'article 32(2) du Règlement, j'aimerais déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international intitulé Donner un nouveau souffle aux relations économiques entre le Canada et l'Asie-pacifique.

* * *

● (1205)

DÉCRETS DE NOMINATION

L'hon. Dan McTeague (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, quelques décrets annonçant les nominations faites récemment par le gouvernement.

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

L'hon. Dan McTeague (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 157 pétitions.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

L'hon. Mark Eyking (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (agroalimentaire), Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 109 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement au troisième rapport du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, intitulé L'enquête et la réponse du gouvernement suite à la découverte d'un cas unique d'encéphalopathie spongiforme bovine, qui a été déposé à la Chambre des communes le 4 novembre 2003.

[Français]

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, j'ai trois rapports à déposer.

D'abord, j'ai l'honneur de présenter le 16^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre au sujet des questions concernant la délimitation des circonscriptions électorales.

Conformément à l'article 109 du Règlement, le comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Ensuite, j'ai l'honneur de présenter le 17^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre au sujet des ressources dont ont besoin les députés pour assurer une représentation efficace dans certaines circonscriptions électorales.

Enfin, j'ai l'honneur de présenter le 18^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre au sujet de l'ordre de renvoi de la Chambre des communes du mardi 24 février 2004, concernant le budget principal des dépenses pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2005, au sujet du crédit 5, sous la rubrique Parlement—Chambre des communes.

Le comité en fait rapport.

[Traduction]

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires Le Gouverneur général du Canada: rôle, responsabilités et financement de ses activités.

Conformément à l'article 109 du Règlement, le comité demande que le gouvernement dépose une réponse globale à ce rapport.

J'ai aussi l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le troisième rapport du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires. Conformément au paragraphe 111(1) du Règlement, le comité recommande que la nomination proposée de Mme Maria Barrados à titre de présidente de la Commission de la fonction publique du Canada soit confirmée.

* * *

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, PCC) demande à présenter le projet de loi C-513, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (sélection de candidats).

—Monsieur le Président, en réponse à des centaines de communications d'électeurs de Surrey-Nord, et de nombreux autres citoyens de tout le Canada, je propose en leur nom une modification à la Loi électorale du Canada.

Les Canadiens sont de plus en plus inquiets de voir que, dans les associations de circonscriptions, on inscrit des milliers de membres appartenant à des groupes d'intérêts spéciaux ou à des groupes ethniques dans le seul but d'obtenir des mises en candidature. Bien des membres instantanés connaissent peu ou pas du tout le processus auquel ils participent. De nombreux collègues de tous les côtés à la Chambre ont fait état des mêmes inquiétudes à ce sujet.

Il est souhaitable que les Canadiens participent au processus électoral, mais cette pratique d'inscrire des membres instantanés risque de faire dévier le processus. Dans bien des cas, ces membres, qui n'ont pas le droit de voter à cause de leur âge ou faute d'avoir la citoyenneté, choisissent de fait les candidats aux élections. Ce projet de loi vise à régler ce problème.

Malgré des années d'avertissements, les partis politiques ne semblent pas vouloir s'imposer eux mêmes des règles à cet égard. Je crois donc que le Parlement doit maintenant agir.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LOI SUR LA MÉDAILLE DU SERVICE SPÉCIAL POUR OPÉRATIONS NATIONALES

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD) demande à présenter le projet de loi C-514, Loi prévoyant la création et l'octroi de la Médaille du service spécial pour opérations nationales (MSS-ON).

Monsieur le Président, j'ai l'honneur aujourd'hui de présenter ce projet de loi, intitulé Loi prévoyant la création et l'octroi de la Médaille du service spécial pour opérations nationales. Ce projet de loi m'a été surtout inspiré par le travail remarquable accompli par le personnel des forces armées lors de la tragédie du vol Swissair 111 et lors de la dévastation causée à Halifax et ses environs par l'ouragan Juan.

Ce projet de loi vise à reconnaître la contribution des femmes et des hommes des Forces canadiennes qui participent à des opérations nationales de secours durant les situations d'urgence nationale au Canada. Nous avons été témoin de ce dévouement non seulement en Nouvelle-Écosse, mais dans d'autres provinces également lors des inondations, des incendies et des tempêtes de verglas. Naturellement, lors de ces opérations de secours, les militaires travaillent sans relâche et ne sont pas rémunérés pour le temps supplémentaire alors que souvent les civils qui travaillent à leurs côtés le sont.

Le moins qu'on puisse faire, c'est de reconnaître leur contribution remarquable par l'octroi d'une médaille.

(Les motions sont réputées adoptées, projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

● (1210)

PÉTITIONS

LE MARIAGE

M. Rick Casson (Lethbridge, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui au nom de mon collègue et voisin de Medicine Hat pour présenter trois pétitions distinctes qui portent sur le même sujet.

Les pétitions proviennent de villes merveilleuses telles que Redcliff, Bow Island, Seven Persons, Tilley, Brooks et Dunmore, bref une belle région du monde. Monsieur le Président, je sais que vous y êtes allé et que vous avez beaucoup aimé la région.

Les pétitionnaires prient le Parlement d'adopter une loi pour reconnaître l'institution du mariage dans le droit fédéral comme étant l'union à vie d'un homme et d'une femme, à l'exclusion de toute autre forme d'union.

L'AGENCE DE LOGEMENT DES FORCES CANADIENNES

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter aujourd'hui cette pétition à la Chambre des communes. Elle a été signée par des Canadiens de partout au pays, depuis la Colombie-Britannique jusqu'à l'Ontario et la Nouvelle-Écosse, qui sont préoccupés par les conditions de logement des membres de nos forces armées dans certaines bases militaires.

Comme les loyers des membres des forces armées ont augmenté et, dans de nombreux cas, que les conditions de logement sont inférieures aux normes, voire déplorables, les pétitionnaires demandent au Parlement de geler immédiatement toute augmenta-

Affaires courantes

tion de loyer des unités de logement fournies par l'Agence de logement des Forces canadiennes jusqu'à ce que le gouvernement du Canada apporte des améliorations considérables aux logements fournis aux familles de nos militaires.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Dan McTeague (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question n° 65.

[Texte]

Question n° 65—**M. Maurice Vellacott:**

Le gouvernement entend-il cesser de garder deux jeux d'états financiers en abandonnant l'usage de la présentation au net dans tous ses états financiers—et non seulement dans les comptes public—et, si tel est le cas, quand compte-t-il le faire?

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Les résultats financiers officiels du gouvernement sont publiés annuellement dans les Comptes publics du Canada et dans le Rapport financier annuel du gouvernement du Canada.

La présentation au net des recettes et des dépenses dans les Comptes publics et le Rapport financier annuel de 2002-2003 a été modifiée, éliminant ainsi la présentation au net de certaines recettes et dépenses et présentant plutôt les recettes et les dépenses brutes.

La vérificatrice générale a certifié sans réserve ces états financiers. Elle considère que ce changement constitue une amélioration importante des rapports financiers.

Le gouvernement n'a pas l'intention pour l'instant de cesser de présenter les autorisations nettes dans le Budget des dépenses, c'est-à-dire «la méthode du crédit net» et l'engagement pris par le gouvernement d'accroître la transparence et d'améliorer les rapports au Parlement donnera l'occasion d'examiner comment on pourrait améliorer à l'avenir la présentation et la transparence de ces renseignements.

Les Comptes publics présentent aussi les dépenses en regard du budget; toutefois, le budget est préparé sur la base du solde net. Des rajustements ont été apportés aux données budgétaires présentées dans les Comptes publics afin de divulguer les données brutes, pour qu'elles puissent être exactement comparées avec les dépenses effectives. La vérificatrice générale a approuvé cette façon de faire et félicite le gouvernement pour avoir présenté les dépenses en regard du budget dans les Comptes publics.

L'exercice 2002-2003 a été la première année où les Comptes publics ont présenté les dépenses en regard du budget, en réponse aux recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, en ce qui a trait à la comptabilité du secteur public. Le gouvernement fédéral n'a pas tardé à adopter cette recommandation.

De plus, le gouvernement a déjà signalé qu'il avait l'intention de revoir la Loi sur la gestion des finances publiques afin de se pencher sur des questions de responsabilisation et de discipline.

Nous continuerons à mobiliser les parlementaires à ces sujets et à les consulter.

Initiatives ministérielles

[Traduction]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'hon. Dan McTeague (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, si la question n° 6 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

Le Président suppléant: D'accord?

Des voix: D'accord.

[Texte]

Question n° 6—**M. Rob Merrifield:**

En ce qui concerne les subventions et contributions accordées par le gouvernement dans la circonscription de Yellowhead pour chaque exercice financier depuis 1999-2000: a) quel a été le montant accordé à chaque bénéficiaire; b) quel ministère gouvernemental était-il en cause; c) quel était le nom de l'organisation ou de l'entreprise bénéficiaire; d) quelle était l'adresse de l'organisation ou de l'entreprise bénéficiaire?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

L'hon. Dan McTeague: Monsieur le Président, je demande que toutes les autres questions restent au *Feuilleton*.

[Français]

Le vice-président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: Conformément à l'article 36(8)b) du Règlement, il est de mon devoir d'informer la Chambre que l'absence de réponse du gouvernement à la pétition n° 373-0200 est réputée renvoyée au Comité permanent de l'environnement et du développement durable.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LOI SUR LA PROTECTION DES FONCTIONNAIRES DÉNONCIATEURS D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole sur le projet de loi C-25, présenté par le président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, qui s'intitule Loi sur la protection des fonctionnaires dénonciateurs d'actes répréhensibles.

Ce projet de loi a été rendu nécessaire à cause du dossier du scandale des commandites et de la volonté de la fonction publique de dire tout haut ce que les gens pensent tout bas depuis longtemps. Le problème c'est que nous vivons de graves situations dans la fonction publique. Je vous donnerai des exemples de fonctionnaires qui ont même perdu leur emploi parce qu'ils avaient osé faire une dénonciation. C'est pour cela qu'aujourd'hui, nous avons ce projet de loi C-25.

Ce qui est un peu rocambolesque dans ce dossier, c'est que même s'il y a une volonté gouvernementale de déposer ce projet de loi en Chambre, dans les faits, si des élections sont déclenchées d'ici la fin avril, il sera impossible pour le Parlement de voter pour cette loi.

Cela veut dire que pendant tout le temps de la campagne électorale, si des fonctionnaires ont des choses à dire sur le comportement du gouvernement, ils ne pourront pas faire de

dénonciations, ou s'ils le faisaient, ils n'auraient pas de protection en vertu de cette loi puisqu'elle ne serait pas adoptée.

Parfois, même nous les députés en cette Chambre, nous sommes mauvais juges. Nous voulons bien faire et appuyer la fonction publique. Le gouvernement, probablement pour de bonnes raisons également, a voulu déposer ce projet de loi. Toutefois, je prendrai les quelques minutes dont je dispose pour vous faire part des commentaires de l'Alliance de la fonction publique, donc du syndicat qui défend les employés de l'État. Ils ont de graves recommandations à faire relativement à ce projet de loi.

L'une des premières faiblesses notées par l'Alliance de la fonction publique est que le commissaire à l'intégrité du secteur public, proposé dans le projet de loi, ne relève pas directement du Parlement mais du bureau d'un ministre, ce qui nuira gravement à l'indépendance de l'agence et à sa crédibilité au sein de la fonction publique.

Nous comprenons que si jamais on veut dénoncer les gestes posés par le gouvernement, nous nous serions attendus à ce que le commissaire chargé d'entendre les plaintes relève directement du Parlement. En effet, nous assurons—entre autres les députés de l'opposition—une certaine neutralité, une certaine garantie pour les fonctionnaires qui auraient déposé une plainte auprès du commissaire qui, lui, relèverait du Parlement. Cela aurait été la garantie d'une certaine neutralité dans l'analyse et dans l'étude du cas.

Ce qui a été décidé par le gouvernement c'est que le commissaire va relever d'un ministre et non du Parlement. Donc, ce n'est déjà pas facile pour les fonctionnaires de faire des dénonciations, mais c'est encore plus difficile quand le commissaire qui reçoit les plaintes relève d'un ministre. Celui-ci est évidemment le collègue d'autres ministres qui pourraient avoir des plaintes contre leur ministère. C'est tout à fait aberrant. Il y a juste ici que l'on voit cela.

Le Parti libéral essaye de démontrer, depuis des semaines, qu'il est transparent. Il a une chance de déposer un projet de loi pour aider les fonctionnaires à faire de la dénonciation mais le commissaire qui va recevoir les plaintes va relever du bureau d'un ministre. C'est comme le commissaire à l'éthique qui relevait du premier ministre, c'est la même chose.

Nous avons décrié en cette Chambre le fait que le commissaire à l'éthique relevait du premier ministre, mais le commissaire à l'intégrité qui va recevoir les plaintes de la fonction publique relèvera du bureau d'un ministre. C'est tout à fait identique. Plus ça change, plus c'est pareil, quand cela vient du Parti libéral.

Encore une fois, je reprends les commentaires de l'Alliance de la fonction publique concernant le fait que le commissaire a uniquement un pouvoir de recommandation à la suite d'une de ses enquêtes. Le commissaire ne peut ordonner, par exemple, la réintégration d'un dénonciateur dans son emploi ou ordonner que des mesures provisoires soient prises dans certains cas pour protéger un dénonciateur. Par exemple, il pourrait être muté dans un autre ministère pour la durée de l'enquête. Certaines mesures pourraient être prises.

Donc, le commissaire reçoit la plainte mais il n'a aucun pouvoir de réintégration. Je prendrai le cas d'un fonctionnaire, M. Alain Tremblay. Ce n'est pas un cas caché. M. Tremblay a tenu des conférences de presse et a été interviewé par les médias ici en Outaouais.

•(1215)

Il s'agit d'un fonctionnaire du secteur Aylmer de la ville de Gatineau qui avait dénoncé un de ses supérieurs à la Monnaie royale canadienne qui usait d'une certaine malversation, c'est-à-dire que ce dernier résidait au Québec, mais payait ses impôts en Ontario où il avait une résidence secondaire. En effet, par tout un système, il payait un loyer chez un de ses employés en Ontario, de façon à ne pas payer ses impôts au Québec.

Par conséquent, M. Tremblay a dénoncé les agissements de son cadre supérieur, ce qui a eu pour résultat la perte de son emploi. Telle est la réalité. M. Alain Tremblay a perdu son emploi et aujourd'hui, il essaie par tous les moyens de se faire réembaucher en disant: «Écoutez, ce n'est pas normal que j'aie perdu mon emploi.»

En termes de perte d'emploi, le gouvernement a quand même une certaine façon de faire qui n'est pas facile. On a avisé M. Tremblay qu'il y avait des compressions budgétaires et que ses services ne seraient plus requis. On lui a dit qu'on faisait des restrictions budgétaires au ministère du Développement des ressources humaines Canada, le DRHC, où il travaillait.

Le gouvernement du Canada a augmenté ses dépenses de fonction publique de 39 p. 100 depuis les 5 dernières années. Il a augmenté le nombre d'employés et on a dit à M. Tremblay, qui s'avère être un dénonciateur, qu'il y avait des compressions dans son service. Ce n'est pas facile pour M. Tremblay. Ce n'est pas facile non plus pour le député du comté de Hull—Aylmer qui appuie M. Tremblay et qui demande une enquête.

La difficulté dans ce dossier est simple à comprendre: le gouvernement fédéral a décidé d'user de stratégie et il dit à un fonctionnaire dénonciateur: «On a coupé ton poste parce qu'il y a des restrictions budgétaires. Tu ne pourras pas rester ici.»

Mentionnons qu'en 2002, M. Tremblay avait reçu de son supérieur une note disant que l'année 2002 avait été une année où il avait continué d'exceller professionnellement et personnellement. Donc, il a été reconduit en 2003. On a mis des notes excellentes à son dossier. C'est un bon employé, sauf qu'il a fait une dénonciation. Il a été mis à la porte parce qu'on a aboli son poste et il ne réintégrera jamais ses fonctions. C'est ce qui est difficile pour tous les fonctionnaires.

Encore une fois, les fonctionnaires en Outaouais et dans la région d'Ottawa-Gatineau votent libéral élection après élection. J'ai 46 ans, et je ne me souviens pas que les fonctionnaires de l'Outaouais aient voté autrement que pour le parti libéral. Qu'est-ce qu'on leur fait? Ils se font accuser quand les politiciens ont des problèmes parce qu'ils gèrent mal les fonds et qu'ils ne savent pas où est allé l'argent.

Les politiciens libéraux disent que c'est la faute des fonctionnaires. Et pour essayer d'encourager tout le processus de dénonciation, on dit aux fonctionnaires qui ont voté pour eux en Outaouais et dans la région d'Ottawa-Gatineau depuis des années: «Écoutez, on va vous déposer un projet de loi de sorte que vous pourrez faire des dénonciations.»

Sauf que le commissaire qui recevra les plaintes relèvera d'un bureau de ministre, comme le commissaire à l'éthique relevait du bureau du premier ministre. C'est ce qui est difficile pour les fonctionnaires qui ne croient pas, qui sont très sceptiques. De plus, il n'y a pas, non plus, de rétroactivité. C'est-à-dire qu'on n'a pas inscrit dans cette loi le fait que, s'il y avait des dénonciations, on aurait pu les rendre rétroactives—la protection des dénonciateurs—, soit avant tout le dossier du scandale des commandites.

Pourquoi ne pas avoir inclus une clause de rétroactivité? Non, ce sera pour ceux qui dénonceront après l'entrée en vigueur de la loi.

Initiatives ministérielles

Évidemment, on aura eu des déclarations, et probablement que le Parti libéral aura réussi à essayer d'envoyer en-dessous du tapis tout le dossier du scandale des commandites quand viendra le temps d'entendre des fonctionnaires et de leur donner de la protection.

En attendant les prochaines élections, cela dit aux fonctionnaires: «Ne parlez à personne, parce qu'il vous arrivera ce qui est arrivé à M. Alain Tremblay: vous allez perdre votre emploi. On va réussir à vous mettre dans un poste qui ne sera pas renouvelé. On va essayer de vous transférer dans un département qui aura disparu parce qu'on aura décidé de faire des compressions dans une partie d'un ministère, justement dans le département où vous travaillez, pour être bien sûr que vous ne ferez plus jamais de dénonciations.»

On sait que le Bloc québécois n'acceptera jamais cela et défendra toujours l'intégrité des membres de la fonction publique, des hommes et des femmes qui travaillent fort pour gagner leur argent.

•(1220)

[Traduction]

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi dire quelques mots du projet de loi sur les dénonciateurs dont la Chambre est saisie. Je n'étais pas membre du comité qui l'a étudié en détail, mais après avoir lu rapidement le projet de loi, je constate qu'il n'est pas très adéquat et qu'il ne va pas très loin.

Il y a quelques jours, un homme prétendant être membre de la GRC, même si je ne suis pas certain de son titre, a appelé notre bureau pour nous dire qu'il craignait que le projet de loi ne permette pas de protéger de façon efficace un dénonciateur de la fonction publique fédérale ou, en fait, de la GRC. Il a laissé entendre qu'il se passe des choses douteuses à la GRC. Je pense qu'il a parlé de corruption à certains niveaux. C'est ce qu'il a allégué ou laissé entendre. Cependant, selon lui, le projet de loi dont la Chambre est saisie ne permettra pas de protéger efficacement un dénonciateur voulant rendre certains renseignements publics.

À la lecture du projet de loi, je crois qu'il a probablement raison lorsqu'il affirme que le projet de loi n'offre pas une protection suffisante. Nous devrions avoir une mesure législative protégeant mieux les fonctionnaires qui dénoncent des actes répréhensibles. Nous avons vu ce qui s'est passé l'été dernier lorsque le Commissaire à la protection de la vie privée a été dénoncé, ce qui a d'ailleurs mis à l'avant-plan ce projet de loi.

Il incombe au gouvernement de s'assurer que si des fonctionnaires s'aperçoivent que des actes répréhensibles, criminels ou autres, sont commis, les intéressés seront protégés s'ils décident de dénoncer la situation et d'aviser les autorités compétentes et de rendre ensuite cette information publique, au moment approprié.

Cela soulève chez moi une autre préoccupation relativement à cette mesure législative. Si le projet de loi est adopté à la Chambre des communes et au Sénat et reçoit ensuite la sanction royale en fin de compte, la personne chargée de s'occuper des dénonciations ne rendra pas des comptes au Parlement du Canada, mais au ministre compétent, en d'autres termes au gouvernement.

Une voix: C'est ridicule.

Initiatives ministérielles

L'hon. Lorne Nystrom: Comme notre collègue de Winnipeg le dit, c'est ridicule, surtout lorsque cela vient d'un premier ministre qui parle d'un déficit démocratique au Canada et qui dit vouloir faire de la politique de façon différente.

Voilà un instant, je lisais justement un article du *Vancouver Sun* soulignant que le premier ministre, qui est présentement en Colombie-Britannique, dit avoir l'intention de se rendre à Kamloops aujourd'hui pour parler des nouvelles façons de faire de la politique, pour parler d'obligation de rendre des comptes et pour parler d'une processus gouvernemental plus démocratique, quelques heures seulement après avoir nommé trois candidats qui se présenteront dans des circonscriptions sous la bannière libérale. La même pratique de nomination des candidats était utilisée par l'ancien premier ministre, Jean Chrétien. S'il y a quelque chose d'antidémocratique, c'est bien de nommer un candidat qui doit se présenter dans une circonscription.

Il n'est pas surprenant que des libéraux soient embarrassés par cette démarche. L'ancien solliciteur général de l'Île-du-Prince-Édouard baisse la tête en signe de honte tout en faisant semblant de lire un journal. Son estimé chef parle de démocratie, mais il nomme certaines personnes en Colombie-Britannique pour se présenter dans certaines circonscriptions parce qu'elles ont peur de ne pas pouvoir gagner une course à l'investiture.

Une voix: Les chapiteaux sont pour les cirques.

L'hon. Lorne Nystrom: Quelqu'un a mentionné les chapiteaux, et j'imagine qu'ils sont vraiment pour les cirques à trois pistes: trois candidats en Colombie-Britannique, un cirque à trois pistes en Colombie-Britannique, et chacune de ces personnes est nommée.

M. Scott Brison: Et un ancien premier ministre néo-démocrate.

L'hon. Lorne Nystrom: Mon ami de Nouvelle-Écosse, qui est un grand ami personnel, est un bon exemple à donner car il s'y est pris autrement. Le premier ministre ne l'a pas nommé candidat libéral. Il est descendu dans l'arène et a lutté pour sa nomination libérale contre un autre candidat, si je comprends bien, et il a gagné par ses propres moyens.

Ce qui est arrivé en Colombie-Britannique, c'est qu'ils avaient trois personnes dans un cirque à trois pistes, des libéraux en concurrence pour une nomination, et ils ont parachuté ces trois autres personnes.

Je vois le député de Nouvelle-Écosse se lever. Je suis convaincu qu'il est embarrassé et qu'il tient à nous fournir des explications. Il veut faire son *mea culpa* pour ce qui arrive. Je lui cède la parole, monsieur le Président, car je vois qu'il veut invoquer le Règlement. Non, il est vraiment embarrassé et il quitte la Chambre.

• (1225)

Le vice-président: Je suis vraiment perplexe. La dernière fois que j'ai vérifié, seulement une personne pouvait parler à la fois. Peut-être que je perd simplement la mémoire. Reprenons le débat.

L'hon. Larry Bagnell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Cela n'a absolument rien à voir avec le projet de loi.

Le vice-président: J'ignore comment qualifier cette intervention, mais ce n'est certainement pas un recours au Règlement.

Le député de Regina—Qu'Appelle a la parole.

L'hon. Lorne Nystrom: Monsieur le Président, le député de Yukon ne devait pas écouter parce que cela concerne le projet de loi. Nous parlons de responsabilisation, d'un processus démocratique et de rendre notre rôle plus pertinent. Ce n'est pas en nommant des

candidats qu'on réussira à promouvoir la démocratie et la reddition de comptes à la Chambre.

Il nous faut un processus démocratique pour élire les députés à la Chambre des communes. Nous ne devrions pas nommer les personnes de l'autre endroit. Ce n'est pas du tout démocratique. La personne chargée du dossier de la dénonciation devrait faire rapport à la Chambre des communes et non à un ministre, à un membre de l'exécutif ou au gouvernement en place. Ce n'est pas la bonne façon d'agir.

Il n'y a pas si longtemps, le gouvernement en place disait que le directeur général des élections ne pouvait pas relever de la Chambre. Les choses ont changé maintenant. D'autres personnes relèvent désormais de la Chambre, soit la vérificatrice générale, la commissaire aux langues officielles, le commissaire à la protection de la vie privée et bien d'autres.

Nous avons lentement réussi à faire en sorte que la Chambre rende davantage de comptes à tous les Canadiens et c'est la voie que nous aurions dû également suivre dans le dossier de la dénonciation.

J'aimerais voir un libéral prendre la parole à la Chambre avant la fin des débats et défendre la décision de faire en sorte que le commissaire à l'intégrité relève d'un ministre.

Je déclare aux députés d'en face que les libéraux ne resteront pas toujours au pouvoir. Au député de Hull—Aylmer et à celui d'Ottawa—Vanier, qui écoutent très attentivement, je tiens à dire qu'ils ne resteront pas toujours au pouvoir.

Supposons, ô horreur!, que les Conservateurs gagnent les élections et que le nouveau ministre soit le député de Wild Rose, en Alberta. Serions-nous à l'aise s'il était ministre? Le député de Wild Rose est un membre très apprécié du Parti conservateur, qui fait partie de son cercle fermé et représente les valeurs du Parti. Nous le voyons faire des sorties tonitruantes dans cette Chambre. Mais il figure certainement en tête de liste des candidats possibles à un poste au sein d'un Cabinet conservateur; c'est donc une possibilité.

Je ne crois pas que la population canadienne élira jamais un Parti conservateur d'extrême droite, radical et dans le style républicain d'un George Bush. Brian Mulroney a l'air inoffensif à côté de ces gens-là.

M. Rick Casson: Vous ne devriez pas parler ainsi de quelqu'un en particulier. Tenez-vous à ce que nous nous mettions à évoquer vos antécédents?

L'hon. Lorne Nystrom: Vous pouvez parler de nos antécédents quand bon vous semblera à la Chambre des Communes.

Le député d'en face pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi cette personne ne ferait pas rapport à la Chambre des Communes? Pourquoi devrait-elle faire rapport à un ministre et au gouvernement?

Les libéraux veulent réformer le Parlement et la démocratie. Or, voilà précisément l'occasion de le faire.

• (1230)

L'hon. Mauril Bélanger (leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je ne prolongerai pas le débat, mais je n'ai pu résister à l'invitation.

Initiatives parlementaires

Le projet de loi est renvoyé au comité avant la deuxième lecture, de sorte qu'il y a de la flexibilité dans le processus. Le comité pourra recevoir des observations et des propositions de la part de tous les partis. Cependant, à ma connaissance, le projet de loi, selon son libellé actuel, prévoit qu'il n'y a pas un, mais deux ministres; il y a donc déjà de la flexibilité dans le projet de loi.

Toutefois, nous écouterons volontiers les propositions et nous sommes heureux que le projet de loi soit renvoyé au comité.

M. Rick Casson (Lethbridge, PCC): Monsieur le Président, je voulais simplement faire quelques observations sur le discours du dernier intervenant.

Dans cette enceinte, nous pouvons nous attaquer les uns les autres sur le plan des principes et des politiques, mais il est tout à fait inadmissible que le député néo-démocrate lance des attaques personnelles contre tout autre député. Monsieur le Président, je me serais attendu à ce que vous sommiez le député de cesser sa charge contre un autre député, celui de Wild Rose.

Nous pouvons nous attaquer les uns les autres sur le plan des politiques et des principes gouvernementaux, mais personne ne devrait pouvoir s'en prendre ainsi à un autre député sur le plan personnel, mettant en doute sa capacité d'être un bon député. Le député en question est exceptionnel et il jouit d'un plus grand soutien encore dans sa circonscription que n'en obtiendra jamais le député, même dans ses rêves.

L'hon. Lorne Nystrom: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voulais simplement dire que le député devrait vérifier le compte rendu. J'ai félicité le député de Wild Rose. J'ai dit qu'il avait l'étoffe d'un ministre et qu'il était un membre fort estimé du Parti conservateur.

Le vice-président: Sauf le respect que je vous dois, comme quelqu'un l'a déjà mentionné, ce n'était pas un recours au Règlement.

En réponse aux observations du député de Lethbridge pour lequel j'ai un immense respect, permettez-moi de dire que la présidence, de temps à autre, remarque non seulement ce qui se dit, mais aussi le climat qui règne à cet endroit merveilleux. Parfois, le climat n'est pas celui que l'on souhaiterait, mais au bout du compte, la présidence ne peut administrer que ce qu'elle est habilitée à administrer et elle ne peut outrepasser ces limites. Les attentes du député de Lethbridge vont peut-être un peu au-delà de ce que la présidence peut faire. Reprise du débat?

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice-président: Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice-président: Conformément à l'article 45 du Règlement, le vote est reporté au lundi 19 avril, à l'heure ordinaire de l'ajournement.

• (1235)

L'hon. Mauril Bélanger: Monsieur le Président, je crois que si vous le demandiez, vous constateriez qu'il y a consentement unanime pour que le vote sur la motion soit reporté au mardi 20 avril, à la fin de la période prévue pour les initiatives ministérielles.

Le vice-président: La Chambre donne-t-elle son consentement?

Des voix: D'accord.

[Français]

L'hon. Mauril Bélanger: Monsieur le Président, si vous le demandiez, je crois que vous verriez qu'il y a consentement unanime pour constater qu'il est 13 h 30 et procéder aux affaires émanant des députés.

Le vice-président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

Le vice-président: Comme il est 13 h 30, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre reprend l'examen, interrompu le 19 février, de la motion: Que le projet de loi C-246, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (frais relatifs à l'adoption d'un enfant), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Rick Casson (Lethbridge, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler du projet de loi C-246 aujourd'hui. Nous en sommes peut-être à notre dernière heure de séance de la Chambre pendant l'actuelle législature, si certaines des rumeurs que j'ai entendues sont véridiques, et je crois que ce projet de loi est une bonne façon de terminer les choses, parce que le député de Prince George—Peace River a présenté une question cruciale qui, à mon avis, devrait être abordée.

J'espère que cette question en arrivera à un point où elle pourra avoir une réelle audience publique et, à terme, obtenir le soutien du gouvernement et de tous les députés à la Chambre.

En notre qualité de députés, nous traitons parfois avec des gens qui vivent un processus d'adoption, particulièrement des gens qui s'efforcent de faire venir des enfants d'autres pays. Un cas récent dans ma circonscription concernait une famille qui était prête à faire venir un jeune enfant d'Haïti. Lorsque les troubles se sont produits à Haïti, les plans ont été suspendus. Les membres de la famille étaient absolument atterrés à la pensée que tous leurs plans tombaient à l'eau. Nous avons travaillé avec eux afin de tenter de régler le problème.

Initiatives parlementaires

Je connais d'autres situations, dont une dans ma propre famille. Ma femme a été adoptée. Elle l'a été par une magnifique famille aimante, qui l'est toujours. Pour un bébé, avoir l'occasion d'être accueilli dans une famille aimante est une grande chance et je crois qu'il serait judicieux que tout gouvernement facilite ce processus dans toute la mesure de ses moyens.

Si c'est une question financière qui empêche les familles d'avoir recours à l'adoption pour trouver un enfant à élever, il faut alors se pencher sur la question. C'est ce que le député a tenté de faire en déposant ce projet de loi. Il veut s'assurer que ce problème sera pris en compte.

Je connais des jeunes qui font des demandes d'adoption depuis des années. Ce n'est pas l'aspect financier qui les a empêchés d'aller de l'avant et c'est vraiment triste à voir. Ils ont la volonté de le faire; ils sont prêts à avoir un enfant dans leur vie et ils ont la capacité, les moyens et l'affection nécessaires pour élever un enfant, mais ils n'arrivent pas à mettre le processus en branle ou à passer au travers. Je sais que dans certains cas, cela peut prendre des années. C'est une vraie bénédiction lorsque les choses finissent enfin par s'arranger.

Au Canada, il y a au moins 20 000 jeunes enfants qui ont été confiés au gouvernement. Cela en dit long. Je suis persuadé qu'il y a bon nombre de familles au pays qui seraient prêtes à les adopter, à les emmener chez eux et à leur assurer un bon départ dans la vie.

Il y a environ 2 000 adoptions par année au pays, mais il y a 20 000 enfants qui ont été pris en charge par le gouvernement. Avec de tels chiffres, nous sommes forcés de nous rendre compte qu'il serait temps d'adopter des mesures législatives ou des règlements qui permettraient d'assurer une intégration en douceur de ces enfants dans ces familles qui sont prêtes à les recevoir.

Les dépenses sont une autre question. Les dépenses qu'occasionne une adoption s'élèvent à 9 000 \$ ou à 10 000 \$, ce qui est un montant substantiel. Pour de nombreuses familles, ce montant serait prohibitif et les empêcherait d'aller de l'avant. Par contre, si les lois fiscales comportaient une disposition permettant un abattement ou une déduction pour une telle dépense, cela aiderait, cela s'ajouterait à l'ensemble des mesures dont nous avons besoin pour que les adoptions soient plus courantes. Évidemment, nous devons être très prudents, afin que les familles adoptives choisies pour des jeunes gens leur donnent une bonne éducation. C'est le cas, pour la vaste majorité des familles.

Même ici, au Canada, dans la province de Québec, il existe une loi semblable à celle que propose le député. Les gens sont autorisés à déduire au maximum 6 000 \$. Aux États-Unis, cette déduction atteint 10 000 \$. Ainsi donc, ici même au Canada, une province reconnaît la nécessité et la valeur de ce type de mesure. Nos voisins du Sud ont également adopté une mesure en ce sens. Ils aident les familles à se constituer. Ils aident les familles qui ont la possibilité de choisir un enfant qu'ils désirent adopter et leur facilitent la chose le plus possible.

●(1240)

Je crois que cette mesure vient en temps opportun. Espérons que, cette fois, ce projet de loi sera adopté. Je sais que le député de Prince George—Peace River s'y emploie depuis fort longtemps. Jetant un coup d'oeil sur l'un des projets de loi d'initiative parlementaire qu'il a présenté sur un autre sujet, j'ai noté que celui-ci avait eu un sort heureux après avoir été présenté à la Chambre et avoir suivi la procédure.

De nombreuses fois, nous éprouvons le sentiment que les pénibles efforts que nous mettons à ces projets de loi sont vains; or tel n'est pas le cas, non seulement parce qu'un tel projet de loi peut en bout de

ligne se traduire par un changement, mais également parce qu'il soulève une question à la Chambre. Les Canadiens peuvent suivre le débat et entendre les différents points de vue évoqués à la Chambre. Je ne suis pas sûr que nous atteignons le but aujourd'hui; je pense que le débat est alimenté par un seul côté de la Chambre, mais c'est bien comme ça. Le gouvernement devra réagir à un moment donné. Les députés devront indiquer par leur vote s'ils estiment que cette idée est bonne ou non.

Dans toute la question de l'adoption, il y a une autre statistique: 2 000 enfants sont adoptés à l'étranger et amenés au Canada. Nous voyons quelques-unes des images horribles de ce qui se passe dans différentes régions du monde, et les enfants semblent toujours être ceux qui souffrent. Dans le monde entier, il y a des orphelins qui ont besoin d'aide.

Nous devrions à tout prix examiner tout ce qui permettrait à des familles d'agir plus rapidement pour amener quelques-uns de ces enfants au Canada, les élever comme leurs propres enfants et leur donner les possibilités, les privilèges et les responsabilités que nous, les Canadiens, avons.

Je suis entièrement en faveur de l'initiative du député. Je connais par expérience les émotions et les tensions que peuvent éprouver ceux qui veulent adopter un enfant, lorsque que la demande d'adoption est acceptée en principe, que des familles, des maris et des femmes rendent visite à des enfants, et que leur demande d'adoption est rejetée pour une raison ou pour une autre. C'est une expérience absolument déchirante. Elle bouleverse la vie des gens lorsqu'ils veulent désespérément un enfant, ne peuvent pas en avoir, pour une raison ou pour une autre, et doivent cesser leurs démarches d'adoption pour toutes sortes de raisons ou se heurtent à divers obstacles.

J'appuie entièrement l'initiative du député. Je sais qu'elle ne cadre peut-être pas parfaitement avec le régime fiscal de notre parti, car notre parti croit toujours fermement à des réductions d'impôt générales pour toutes les familles, ce qui leur permettrait de faire bien des choix, notamment sur la façon de dépenser leur argent et d'élever leurs enfants, mais j'estime que cette initiative mérite notre attention. Elle mérite certes l'appui du gouvernement. À en juger par le débat qui a précédé, il ne semble pas que c'est ce qui se produira, et j'espère que les Canadiens regardent le débat.

Les Canadiens qui désirent adopter un enfant et qui n'ont pas pu réaliser leur rêve, ou pour lesquels les ressources financières ont posé un problème pour une raison ou pour une autre, devraient téléphoner à leur député et au gouvernement pour leur dire qu'ils appuient cette initiative et qu'ils veulent que les députés votent en sa faveur.

●(1245)

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PCC): Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de participer au débat d'aujourd'hui.

Je suis surpris de tout l'appui que j'ai reçu dans ma circonscription en réaction au projet de loi C-246. Vingt-trois électeurs ont communiqué directement avec moi dans les dernières semaines. C'est évidemment un projet de loi très valable et je vais l'appuyer. Je félicite le député de Prince George—Peace River d'avoir présenté.

Initiatives parlementaires

En discutant avec les gens qui m'ont appelé, j'ai été étonné d'apprendre combien la procédure d'adoption est coûteuse, difficile et frustrante. Les adoptions faites au Canada coûtent entre 10 000 et 15 000 dollars chaque. Si elles sont internationales, chacune peut coûter de 20 000 à 30 000 dollars et parfois davantage.

L'adoption nécessite non seulement des frais juridiques, des évaluations psychologiques et des déplacements, mais aussi un travail considérable de la part des parents adoptifs. Il faut aussi un grand dévouement et du temps de congé. Quelqu'un m'a rapporté que son expérience d'adoption avait été une véritable épreuve d'endurance. Les parents sont certes bien récompensés.

La déduction proposée est tout à fait légitime. J'espère que mon parti et tous les députés appuieront le projet de loi C-246.

Ce matin, avant de préparer mon intervention, j'ai téléphoné à des parents adoptifs. J'ai parlé à Roy Berliner, de Truro. M. Berliner et son épouse Cathy ont adopté deux petites chinoises, Jasmine et Sascha. M. Berliner m'a expliqué les difficultés et les défis que son couple a affrontés au cours du processus d'adoption. Ce fut incroyable. Ils ont dû engager d'importantes ressources financières et consacrer énormément de temps et d'efforts à la réalisation de leur rêve. Leurs sacrifices ont été récompensés car ils ont maintenant deux petites filles merveilleuses. De toute évidence, la déduction fiscale aurait pu les aider.

M. Berliner se demandait si la déduction pourrait être rétroactive. J'espère que nous adopterons la mesure, mais il sera difficile de lui donner un effet rétroactif.

M. et Mme Berliner ont adopté Jasmine en 2000 et Sascha en 2003. Voici comment le processus se déroule. Les parents doivent d'abord présenter une demande d'adoption, puis se soumettre à une évaluation familiale afin de se qualifier comme parents adoptifs. Puis, ils doivent obtenir un certificat d'autorisation de la province de Nouvelle-Écosse. Ils doivent ensuite communiquer avec un intermédiaire en Chine et entreprendre une série de voyages là-bas. C'est sans compter la documentation, la traduction et les droits de dépôt en Chine et au Canada. Une fois ces étapes franchies, il reçoivent une offre, laquelle enclenche le processus de demande d'autorisation en vue d'amener le bébé au Canada.

En plus de coûter extrêmement cher, le processus est extrêmement long et il exige une détermination inouïe de la part des futurs parents.

Je crois qu'il y a en Nouvelle-Écosse 400 enfants qui ont été adoptés en Chine. Ce nombre m'a étonné, mais il semble qu'il est exact.

Au nom des Berliner et de tous les habitants de ma circonscription qui ont traversé le processus d'adoption, et au nom de tous les parents qui traverseront le même processus, j'invite les députés à voter en faveur de ce projet de loi. Que cette déduction fiscale raisonnable soit mise en vigueur.

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NDP): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler favorablement du projet de loi C-246. Je pense qu'un de mes collègues néo-démocrates qui a pris la parole avant moi, le député de Windsor—St. Clair, a également dit qu'il appuyait le projet de loi. Il est un avocat qui a pratiqué le droit familial pendant un grand nombre d'années et qui nous a fait part de points de vue intéressants sur le projet de loi. Il a certainement soulevé la question au sein de notre parti, lequel souscrit à l'idée que ce genre d'allègement fiscal, reconnaissant les coûts que doivent assumer les parents adoptifs, devrait être prévu dans notre régime fiscal.

Pour une raison fort simple, c'est une question d'équité en ce sens que nombre de dépenses des parents ayant des enfants biologiques sont évidemment assumées par les contribuables canadiens par le truchement de notre régime d'assurance-maladie public et des services sociaux offerts à ces parents par les hôpitaux. Les nombreux coûts élevés qui sont engagés par les parents adoptant des enfants ne sont pas reconnus de la même façon. Nous voulons traiter les parents ayant des enfants adoptés de la même façon que les parents ayant des enfants biologiques.

Le simple bon sens nous dit que nous devrions reconnaître aussi que les nombreux parents qui veulent et adoptent des enfants ont déjà dépensé pas mal d'argent dans leurs tentatives d'avoir des enfants de manière biologique, au moyen d'interventions médicales, etc. Tout cela peut coûter fort cher.

Lorsque les parents adoptifs réussissent finalement à adopter un enfant, ils ont souvent déjà engagé de grandes dépenses.

Fait important à souligner, l'allègement fiscal serait accordé non seulement aux parents qui adoptent des bébés, mais également aux familles qui adoptent des enfants qui ont besoin d'un nouveau noyau familial, par exemple, des nièces, des neveux ou des enfants d'amis morts dans une tragédie.

Récemment, après le tremblement de terre qui a secoué l'Égypte, des électeurs de notre collègue de Windsor—St. Clair ont dû faire une telle démarche. Les deux parents de trois adolescents, certains approchant la vingtaine, avaient péri dans le tremblement de terre. Les Canadiens membres de cette famille ont alors pris des mesures pour accueillir les orphelins.

Pouvez-vous imaginer les coûts associés à une telle démarche? Les Canadiens pleins de bonne volonté qui ont ouvert leurs portes à ces orphelins à la suite d'une catastrophe survenue à l'étranger ont certes un lourd fardeau financier à porter. La plupart des Canadiens sont prêts à le reconnaître et à les aider en leur offrant des allègements fiscaux. Les membres d'une famille s'entraident souvent dans les épreuves. Notre société devrait le reconnaître et les en féliciter.

Adopter un enfant coûte cher. Je ne m'étendrai pas sur le sujet en répétant ce que vient de dire l'orateur précédent. Les frais associés à l'adoption d'un enfant au Canada sont élevés, mais il faut aussi penser à ceux qui adoptent à l'étranger. Les députés ont probablement déjà tous eu à intervenir au nom de parents qui désiraient adopter un enfant à l'étranger. La Chine est reconnue à cette fin. Les coûts sont incroyables. On parle de 30 000 \$ à 40 000 \$ pour en arriver au moment où l'enfant est amené au Canada et accueilli au sein de sa nouvelle famille. Si nous pouvons aider les familles à absorber de tels coûts, il est de notre devoir de le faire.

Je tiens, moi aussi, à féliciter le député de Prince George qui propose un projet de loi très utile, une mesure qui profitera aux électeurs que je représente et à tous les Canadiens. Il est bon de terminer la semaine sur une note aussi positive. Félicitations au député. Il peut compter sur l'appui enthousiaste des membres de notre caucus.

● (1250)

M. David Chatters (Athabasca, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion d'appuyer le projet de loi d'initiative parlementaire présenté par mon collègue de Prince George—Peace River.

Initiatives parlementaires

Comme mon collègue de Lethbridge l'a signalé, ce n'est peut-être pas souvent que notre parti préconise ce genre d'allègement fiscal fragmentaire, mais ce projet de loi particulier cadre très bien avec notre engagement de longue date à appuyer les familles et à faire de notre mieux pour les aider.

Nous sommes certainement en faveur de l'adoption et prêts à aider les couples qui, à cause des taux croissants d'infertilité ou pour quelqu'autre raison, ne peuvent pas avoir eux-mêmes des enfants et choisissent d'adopter. Diverses études montrent que le fait de donner à un enfant la possibilité de grandir dans un milieu sain où il sera entouré d'affection produit les meilleurs résultats non seulement pour l'enfant, mais aussi pour la société en général.

Je suis moi-même parent et je connais bien la joie et la fierté que ressentent les parents en élevant des enfants et en les voyant réussir dans la vie et devenir des membres productifs de la société. Il convient tout à fait que, en tant que gouvernement, nous aidions le plus grand nombre possible d'enfants, qu'il s'agisse d'enfants canadiens ou d'enfants d'autres pays du monde, en les sortant des circonstances parfois très difficiles et improductives dans lesquelles ils vivent pour les placer dans des familles qui les combleront d'affection. Toute mesure que nous puissions prendre pour arriver à ce but ne peut être que positive.

C'est une pure coïncidence qu'un long article traite de cette question dans l'édition d'aujourd'hui de l'*Ottawa Citizen*. Le gouvernement libéral ontarien propose d'augmenter le nombre d'orphelins et d'enfants abandonnés en Ontario qui sont adoptés. Son objectif est de porter à 15 p. 100 l'adoption de pupilles de la Couronne.

Très franchement, le gouvernement libéral fédéral pourrait faire beaucoup pour appuyer l'initiative du gouvernement ontarien en adoptant un projet de loi et en apportant son aide. La plupart des couples cherchant à adopter des enfants sont jeunes, dans la vingtaine, la trentaine ou la quarantaine, souhaitent fonder une famille et, en même temps, faire carrière. Ils en sont probablement à l'étape où ils achètent une maison et, en général, s'établissent dans la vie. Par conséquent, des frais exorbitants de 10 000 \$ à 15 000 \$ pour une adoption au pays et de 20 000 \$ à 30 000 \$ pour une adoption à l'étranger sont passablement rédhibitoires pour ce genre de familles. Nous pourrions certainement faire beaucoup pour les aider.

C'est malheureux et je ne crois pas que nous puissions y échapper d'aucune manière, mais la procédure d'adoption, aussi bien celle d'offrir un enfant en adoption que celle d'adopter un enfant, est une procédure juridique. Je ne vois pas comment nous pouvons échapper à cela. Or, il semble que, dans le monde d'aujourd'hui, chaque fois que quelque chose devient une procédure juridique, elle est très coûteuse, voire passablement prohibitive.

À mes yeux, l'adoption est vraiment la voie à suivre. Elle est non seulement la meilleure solution pour la société et pour l'enfant, mais également une mesure qui se traduit par des économies. L'article paru aujourd'hui dans l'*Ottawa Citizen* évalue à 40 000 \$ par année ce qu'il en coûte pour subvenir aux besoins d'un pupille de l'État. Il y a d'importantes économies à réaliser si ces enfants peuvent être offerts en adoption plus rapidement et si la procédure peut être accélérée. Les frais encourus par les parents adoptifs seraient quelque peu atténués par cette déduction d'impôt d'au maximum 7 000 \$, établi selon un pourcentage des frais encourus.

• (1255)

L'État pourrait aussi réaliser des économies. Il y a ici une question d'équité, car les parents qui ont des enfants et les élèvent le font avec

l'aide de l'État, d'aussi loin que je me souviens. Aussi regrettable cela puisse-t-il être, il y a 30 000 grossesses par an qui se terminent par un avortement, et cette opération est aussi subventionnée par l'État. Il est certain que, vu les énormes avantages que tous retirent de l'adoption, il est justifié de subventionner le processus.

Depuis dix ans que je suis député, j'ai eu plusieurs fois l'occasion d'aider des parents à adopter des enfants au Canada ou à l'étranger, à surmonter toutes les tracasseries administratives et les obstacles dont leur route est semée. Comme certains de mes collègues l'ont expliqué, c'est un processus redoutable. Il faut beaucoup de courage pour s'engager dans cette démarche qui demande des années d'efforts.

Nous pourrions faire beaucoup pour aider ces parents, les soutenir dans leur démarche et accélérer le processus. La mesure proposée fait peut-être partie de cet effort. C'est en tout cas une chose que nous pouvons faire pour aider d'autres Canadiens à connaître comme nous l'expérience d'élever des enfants et d'en retirer de la fierté.

J'appuie le projet de loi avec enthousiasme et j'espère que le gouvernement fera preuve de compassion et l'appuiera lui aussi.

• (1300)

Le vice-président: Ne voyant pas d'autres députés se lever, je vais donner la parole au député de Prince George—Peace River en vertu d'un droit de réplique pendant les cinq dernières minutes du débat sur cette question importante.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, je voudrais commencer ma récapitulation de cinq minutes en remerciant mes collègues qui ont pris la parole aujourd'hui et ceux qui l'ont fait le 19 février pendant la première heure de débat sur le projet de loi C-246.

J'aimerais particulièrement exprimer mon appréciation et l'appréciation des parents adoptifs d'un bout à l'autre du Canada à mes collègues conservateurs et députés du Nouveau parti démocratique et du Bloc québécois. Leur appui à ce projet de loi indique qu'ils reconnaissent la contribution que les parents adoptifs font à la société, ainsi que les obstacles financiers auxquels ils se heurtent dans l'édification de leur famille.

Bon nombre des députés qui ont pris la parole aujourd'hui ont admirablement bien présenté certains des mêmes arguments qui militent en faveur d'une déduction fiscale fédérale au titre des dépenses liées à l'adoption d'un enfant que j'ai moi-même plaidés à de nombreuses reprises par le passé. Il est malheureux que le gouvernement semble disposé à continuer de refuser cette reconnaissance et cette équité aux parents adoptifs.

Pendant la première heure du débat sur le projet de loi C-246 le mois dernier, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances a affirmé que son gouvernement ne pouvait pas appuyer ce projet de loi parce que «le gouvernement du Canada ne devrait pas établir de distinction entre les familles et les choix qu'elles font». Il a également déclaré que les contribuables ne devraient pas subventionner ce qui, parfois, pourrait être des «dépenses discrétionnaires.»

J'aimerais faire remarquer que c'est le gouvernement lui-même qui a déjà défini différentes classes de familles. Le projet de loi C-246 vise à corriger cette injustice qui fait que les parents adoptifs subissent un fardeau financier considérable lorsqu'ils fondent et agrandissent leurs familles.

Le secrétaire parlementaire l'a dit lui-même: «Tous les enfants doivent être considérés de la même manière». Comme le gouvernement fédéral ne fait rien pour alléger le fardeau financier des parents adoptifs ou pour encourager l'adoption, il a créé une nouvelle classe distincte de familles adoptives. C'est comme si le gouvernement disait simplement aux Canadiens d'accepter le fait qu'un enfant adoptif soit un enfant qui coûte cher.

Comme je l'ai dit souvent dans le passé, la plupart des parents adoptifs acceptent volontiers les implications financières de l'adoption. Ils croient que l'amour et les compensations émotives qu'ils reçoivent en retour n'ont pas de prix.

Il y avait un article très pertinent, auquel j'ai fait référence plus tôt, à la première page de l'édition d'aujourd'hui de l'*Ottawa Citizen* qui expliquait de façon détaillée comment le gouvernement de l'Ontario s'efforce de chercher des moyens d'encourager un accroissement de l'adoption. Il y a quelque 8 900 enfants qui sont des pupilles de la Couronne et qui attendent d'être adoptés, et ce, en Ontario seulement. Si le gouvernement fédéral devait accorder une déduction fiscale pour les milliers de dollars que coûte l'adoption d'un enfant, je crois que beaucoup plus de parents canadiens envisageraient l'adoption.

Je trouve frustrant que ce projet de loi se soit rendu à ce point, dans sa deuxième heure de débat, uniquement pour être condamné à une mort presque certaine. Même si suffisamment de députés libéraux écartent avec raison l'argument ridicule de leur gouvernement qui veut s'opposer à ce projet de loi et qu'ils votent pour le faire étudier par le comité, le déclenchement probable des élections tuera irrémédiablement le projet de loi C-246. C'est très frustrant pour moi et pour les parents adoptifs de partout au pays.

Initiatives parlementaires

Cependant, je vais terminer en déclarant que j'ai l'intention de gagner à nouveau mon siège au cours des prochaines élections et de présenter à nouveau ce projet de loi durant la prochaine législature. Que les libéraux le veuillent ou non, ce projet de loi visant à accorder une déduction d'impôt pour les frais d'adoption ne disparaîtra pas.

• (1305)

Le vice-président: Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice-président: Conformément à l'article 93 du Règlement, le vote par appel nominal est reporté jusqu'au mercredi 21 avril 2004, juste avant le début de la période réservée aux initiatives parlementaires.

[Français]

Comme il est 13 h 8, la Chambre s'ajourne jusqu'au lundi 19 avril 2004, à 11 heures, conformément aux articles 28 et 24 du Règlement.

(La séance est levée à 13 h 9.)

ANNEXE

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION
ET L'AFFILIATION POLITIQUE;
COMITÉS DE LA CHAMBRE,
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Le vice-président et président des comités pléniers

M. BOB KILGER

Le vice-président des comités pléniers

M. RÉGINALD BÉLAIR

La vice-présidente adjointe des comités pléniers

MME BETTY HINTON

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

L'HON. PETER MILLIKEN

L'HON. BILL BLAIKIE

MME MARLENE CATTERALL

M. BOB KILGER

M. DALE JOHNSTON

M. MICHEL GUIMOND

L'HON. MAURIL BÉLANGER

L'HON. JACQUES SAADA

M. JOHN REYNOLDS

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session, Trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	PCC
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	Alberta	PCC
Adams, Peter	Peterborough	Ontario	Lib.
Alcock, L'hon. Reg, président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Winnipeg-Sud	Manitoba	Lib.
Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Québec	Lib.
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	PCC
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	PCC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Colombie-Britannique	Lib.
Assad, Mark	Gatineau	Québec	Lib.
Assadourian, Sarkis	Brampton-Centre	Ontario	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	Québec	BQ
Augustine, L'hon. Jean, ministre d'État (Multiculturalisme et Situation de la femme)	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	Québec	Ind.
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, L'hon. Larry	Yukon	Yukon	Lib.
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	PCC
Bakopanos, L'hon. Eleni	Ahuntsic	Québec	Lib.
Barnes, Rex	Gander—Grand Falls	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Barnes, L'hon. Sue, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	London-Ouest	Ontario	Lib.
Barrette, Gilbert	Témiscamingue	Québec	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest—Mississauga	Ontario	Lib.
Bélair, Réginald, vice-président des comités pléniers	Timmins—Baie James	Ontario	Lib.
Bélanger, L'hon. Mauril, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Ontario	Lib.
Bennett, L'hon. Carolyn, ministre d'État (Santé publique)	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Lakeland	Alberta	PCC
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	Québec	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Québec	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio	Vaughan—King—Aurora	Ontario	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	Québec	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Québec	Lib.
Blaikie, L'hon. Bill	Winnipeg—Transcona	Manitoba	NPD
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, ministre d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Territoires du Nord-Ouest	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonwick, L'hon. Paul, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (prêts étudiants)	Simcoe—Grey	Ontario	Lib.
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	Manitoba	PCC
Boudria, L'hon. Don	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail et ministre responsable des sans-abri	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Brisson, L'hon. Scott, secrétaire parlementaire du premier ministre (Canada-États-Unis)	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	Lib.
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.
Bryden, John	Ancaster—Dundas— Flamborough—Aldershot	Ontario	PCC
Bulte, Sarmite	Parkdale—High Park	Ontario	Lib.
Burton, Andy	Skeena	Colombie-Britannique	PCC
Byrne, L'hon. Gerry, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Ontario	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	PCC
Calder, Murray	Dufferin—Peel—Wellington— Grey	Ontario	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor	Thornhill	Ontario	Lib.
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Québec	Ind.
Carroll, L'hon. Aileen, ministre de la Coopération internationale	Barrie—Simcoe—Bradford	Ontario	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	Nouvelle-Écosse	PCC
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	PCC
Castonguay, Jeannot	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	Lib.
Cauchon, L'hon. Martin	Outremont	Québec	Lib.
Chamberlain, L'hon. Brenda, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada	Guelph—Wellington	Ontario	Lib.
Charbonneau, L'hon. Yvon, secrétaire parlementaire de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (protection civile)	Anjou—Rivière-des-Prairies	Québec	Lib.
Chatters, David	Athabasca	Alberta	PCC
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	Alberta	PC
Coderre, L'hon. Denis, président du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, ministre responsable de la Francophonie et ministre responsable du Bureau sur le règlement des questions des pensionnats autochtones	Bourassa	Québec	Lib.
Collenette, L'hon. David	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	Ontario	NPD
Comuzzi, L'hon. Joe, ministre d'État (Initiative fédérale de développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	Lib.
Copps, L'hon. Sheila	Hamilton-Est	Ontario	Lib.
Cotler, L'hon. Irwin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup —Témiscouata—Les Basques	Québec	BQ
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta—South Richmond	Colombie-Britannique	PCC
Cuzner, Rodger	Bras d'Or—Cape Breton	Nouvelle-Écosse	Lib.
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	Québec	BQ
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique	PCC
Desjarlais, Bev	Churchill	Manitoba	NPD
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	Québec	BQ
DeVillers, L'hon. Paul	Simcoe-Nord	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Dhaliwal, L'hon. Herb	Vancouver-Sud—Burnaby	Colombie-Britannique	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Discepolo, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Québec	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Ontario	Lib.
Drouin, L'hon. Claude	Beauce	Québec	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	PCC
Duplain, Claude	Portneuf	Québec	Lib.
Easter, L'hon. Wayne	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Efford, L'hon. R. John, ministre des Ressources naturelles	Bonavista—Trinity— Conception	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Eggleton, L'hon. Art	York-Centre	Ontario	Lib.
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	PCC
Epp, Ken	Elk Island	Alberta	PCC
Eyking, L'hon. Mark, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (agroalimentaire)	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Farrah, L'hon. Georges, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Québec	Lib.
Finlay, John	Oxford	Ontario	Lib.
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	PCC
Folco, Raymonde	Laval-Ouest	Québec	Lib.
Fontana, L'hon. Joe, secrétaire parlementaire du premier ministre (sciences et petites entreprises)	London-Centre-Nord	Ontario	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam —Burnaby	Colombie-Britannique	PCC
Fournier, Ghislain	Manicouagan	Québec	BQ
Frulla, L'hon. Liza, ministre du Développement social	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe Saint-Charles	Québec	Lib.
Fry, L'hon. Hedy, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	Québec	BQ
Gagnon, Sébastien	Lac-Saint-Jean—Saguenay	Québec	BQ
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing— Pembroke	Ontario	PCC
Galloway, L'hon. Roger, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Sarnia—Lambton	Ontario	Lib.
Gaudet, Roger	Berthier—Montcalm	Québec	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	Québec	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	Québec	BQ
Godfrey, L'hon. John, Secrétaire parlementaire du premier ministre (villes)	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	Alberta	PCC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Finances	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary— Okanagan	Colombie-Britannique	PCC
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Ontario	Lib.
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	Colombie-Britannique	PCC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	Alberta	PCC
Groseclose, Ivan	Oshawa	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Guarnieri, L'hon. Albina, ministre associée de la Défense nationale et ministre d'État (Protection civile)	Mississauga-Est	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Laurentides	Québec	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans	Québec	BQ
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	PCC
Harper, Stephen	Calgary-Sud-Ouest	Alberta	PCC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	PCC
Harvard, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	Charleswood St. James—Assiniboia	Manitoba	Lib.
Harvey, L'hon. André, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Herron, John	Fundy—Royal	Nouveau-Brunswick	PC
Hill, L'hon. Grant, chef de l'opposition	Macleod	Alberta	PCC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	Colombie-Britannique	PCC
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	Manitoba	PCC
Hinton, Betty, vice-présidente adjointe des comités pléniers	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	Colombie-Britannique	PCC
Hubbard, Charles	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Ontario	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	PCC
Jennings, Marlene	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Québec	Lib.
Jobin, Christian	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	Québec	Lib.
Johnston, Dale	Wetaskiwin	Alberta	PCC
Jordan, L'hon. Joe, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor	Leeds—Grenville	Ontario	Lib.
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, L'hon. Jim, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	Nouvelle-Écosse	PCC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	Alberta	PCC
Keyes, L'hon. Stan, ministre du Revenu national et ministre d'État (Sport)	Hamilton-Ouest	Ontario	Lib.
Kilger, Bob, Vice-président et président des comités pléniers	Stormont—Dundas—Charlottenburgh	Ontario	Lib.
Kilgour, L'hon. David	Edmonton-Sud-Est	Alberta	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, ministre d'État (Marchés nouveaux et émergents)	Elgin—Middlesex—London	Ontario	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Ontario	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	Québec	BQ
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Saskatchewan	Lib.
Lalonde, Francine	Mercier	Québec	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	Québec	Lib.
Lastewka, L'hon. Walt, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	St. Catharines	Ontario	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	Québec	Ind.
LeBlanc, Dominic	Beauséjour—Petitcodiac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Leung, Sophia	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	Lib.
Lill, Wendy	Dartmouth	Nouvelle-Écosse	NPD
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Ontario	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	BQ
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	PCC
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish— Guysborough	Nouvelle-Écosse	PCC
Macklin, Paul Harold	Northumberland	Ontario	Lib.
Mahoney, L'hon. Steve	Mississauga-Ouest	Ontario	Lib.
Malhi, L'hon. Gurbax, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Bramalea—Gore—Malton— Springdale	Ontario	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Ontario	Lib.
Manley, L'hon. John	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	Québec	BQ
Marcil, L'hon. Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Beauharnois—Salaberry	Québec	Lib.
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	Manitoba	PCC
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Ontario	Lib.
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique	Ind.
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	Manitoba	NPD
Martin, Le très hon. Paul, premier ministre	LaSalle—Émard	Québec	Lib.
Masse, Brian	Windsor-Ouest	Ontario	NPD
Matthews, Bill	Burin—St. George's	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	Colombie-Britannique	PCC
McCallum, L'hon. John, ministre des Anciens Combattants	Markham	Ontario	Lib.
McCormick, Larry	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	Lib.
McDonough, Alexa	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
McGuire, L'hon. Joe, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	Egmont	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
McKay, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Scarborough-Est	Ontario	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Edmonton-Ouest	Alberta	Lib.
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	Colombie-Britannique	PCC
McTeague, L'hon. Dan, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Pickering—Ajax—Uxbridge	Ontario	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonneuve	Québec	BQ
Meredith, Val	South Surrey—White Rock— Langley	Colombie-Britannique	PCC
Merrifield, Rob	Yellowhead	Alberta	PCC
Milliken, L'hon. Peter, Président	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Mills, Bob	Red Deer	Alberta	PCC
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Ontario	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Ontario	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Parry Sound—Muskoka	Ontario	Lib.
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	Colombie-Britannique	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Murphy, L'hon. Shawn, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Hillsborough	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Myers, Lynn	Waterloo—Wellington	Ontario	Lib.
Nault, L'hon. Robert	Kenora—Rainy River	Ontario	Lib.
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Manitoba	Lib.
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins— Montmagny—L'Islet	Québec	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	NPD
O'Brien, Lawrence	Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Ontario	Lib.
O'Reilly, John	Haliburton—Victoria—Brock	Ontario	Lib.
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	Alberta	PCC
Owen, L'hon. Stephen, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Québec	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	Winnipeg-Nord—St. Paul	Manitoba	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	Manitoba	PCC
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	Ind.
Paquette, Pierre	Joliette	Québec	BQ
Paradis, L'hon. Denis, ministre d'État (Institutions financières)	Brome—Missisquoi	Québec	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Ontario	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Québec	Lib.
Penson, Charlie	Peace River	Alberta	PCC
Peric, Janko	Cambridge	Ontario	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	BQ
Peschisolido, Joe	Richmond	Colombie-Britannique	Lib.
Peterson, L'hon. Jim, ministre du Commerce international	Willowdale	Ontario	Lib.
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles	Papineau—Saint-Denis	Québec	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Ontario	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	Québec	BQ
Pickard, L'hon. Jerry, secrétaire parlementaire de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (mouvements transfrontaliers)	Chatham—Kent Essex	Ontario	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Ontario	Lib.
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet— Bécancour	Québec	BQ
Pratt, L'hon. David, ministre de la Défense nationale	Nepean—Carleton	Ontario	Lib.
Price, L'hon. David, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Compton—Stanstead	Québec	Lib.
Proctor, Dick	Palliser	Saskatchewan	NPD
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Provenzano, Carmen	Sault Ste. Marie	Ontario	Lib.
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	Alberta	PCC
Redman, Karen	Kitchener-Centre	Ontario	Lib.
Reed, Julian	Halton	Ontario	Lib.
Regan, L'hon. Geoff, ministre des Pêches et des Océans	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	Ontario	PCC
Reynolds, John	West Vancouver—Sunshine Coast	Colombie-Britannique	PCC
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Robillard, L'hon. Lucienne, ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique	NPD
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	Québec	BQ
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	Québec	BQ
Saada, L'hon. Jacques, leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique	Brossard—La Prairie	Québec	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	Québec	BQ
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Schellenberger, Gary	Perth—Middlesex	Ontario	PCC
Scherrer, L'hon. Hélène, ministre du Patrimoine canadien	Louis-Hébert	Québec	Lib.
Schmidt, Werner	Kelowna	Colombie-Britannique	PCC
Scott, L'hon. Andy, ministre d'État (Infrastructure)	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Lib.
Serré, Benoît	Timiskaming—Cochrane	Ontario	Lib.
Sgro, L'hon. Judy, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	York-Ouest	Ontario	Lib.
Shepherd, Alex	Durham	Ontario	Lib.
Simard, Raymond	Saint-Boniface	Manitoba	Lib.
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	PCC
Solberg, Monte	Medicine Hat	Alberta	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	PCC
Speller, L'hon. Bob, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Haldimand—Norfolk—Brant	Ontario	Lib.
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	Saskatchewan	Ind.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	Québec	BQ
St-Jacques, Diane	Shefford	Québec	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Québec	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Ontario	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Ontario	Lib.
Stewart, L'hon. Jane	Brant	Ontario	Lib.
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique	PCC
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Strahl, Chuck	Fraser Valley	Colombie-Britannique	PCC
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Telegdi, L'hon. Andrew, Secrétaire parlementaire du premier ministre (Affaires autochtones)	Kitchener—Waterloo	Ontario	Lib.
Thibault, L'hon. Robert	Ouest Nova	Nouvelle-Écosse	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Québec	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PCC
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	PCC
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Ontario	Lib.
Toews, Vic	Provencher	Manitoba	PCC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Ontario	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Ontario	Lib.
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	Québec	BQ
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Ontario	Lib.
Valeri, L'hon. Tony, ministre des Transports	Stoney Creek	Ontario	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle	Prince Edward—Hastings	Ontario	Lib.
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	PCC
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	BQ ind.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Volpe, L'hon. Joseph, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	Manitoba	NPD
Wayne, Elsie	Saint John	Nouveau-Brunswick	PCC
Whelan, L'hon. Susan	Essex	Ontario	Lib.
White, Randy	Langley—Abbotsford	Colombie-Britannique	PCC
White, Ted	North Vancouver	Colombie-Britannique	PCC
Wilfert, Bryon	Oak Ridges	Ontario	Lib.
Williams, John	St. Albert	Alberta	PCC
Wood, Bob	Nipissing	Ontario	Lib.
Yelich, Lynne	Blackstrap	Saskatchewan	PCC
VACANCE	Ottawa Centre	Ontario	
VACANCE	Etobicoke	Ontario	
VACANCE	Saint-Maurice	Québec	

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Troisième session, Trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
ALBERTA (26)		
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	PCC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	PCC
Benoit, Leon	Lakeland	PCC
Casson, Rick	Lethbridge	PCC
Chatters, David	Athabasca	PCC
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	PC
Epp, Ken	Elk Island	PCC
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	PCC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	PCC
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	PCC
Harper, Stephen	Calgary-Sud-Ouest	PCC
Hill, L'hon. Grant, chef de l'opposition	Macleod	PCC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	PCC
Johnston, Dale	Wetaskiwin	PCC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	PCC
Kilgour, L'hon. David	Edmonton-Sud-Est	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Edmonton-Ouest	Lib.
Merrifield, Rob	Yellowhead	PCC
Mills, Bob	Red Deer	PCC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	PCC
Penson, Charlie	Peace River	PCC
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	PCC
Solberg, Monte	Medicine Hat	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	PCC
Thompson, Myron	Wild Rose	PCC
Williams, John	St. Albert	PCC
COLOMBIE-BRITANNIQUE (34)		
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	PCC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Lib.
Burton, Andy	Skeena	PCC
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	PCC
Cummins, John	Delta—South Richmond	PCC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	PCC
Dhaliwal, L'hon. Herb	Vancouver-Sud—Burnaby	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	PCC
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	PCC
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	PCC
Fry, L'hon. Hedy, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Vancouver-Centre	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	PCC
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	PCC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Hill, Jay	Prince George—Peace River	PCC
Hinton, Betty, vice-présidente adjointe des comités pléniers	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	PCC
Leung, Sophia	Vancouver Kingsway	Lib.
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	PCC
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	Ind.
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	PCC
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	PCC
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	PCC
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	PCC
Owen, L'hon. Stephen, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Vancouver Quadra	Lib.
Peschisolido, Joe	Richmond	Lib.
Reynolds, John	West Vancouver—Sunshine Coast	PCC
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	NPD
Schmidt, Werner	Kelowna	PCC
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	PCC
Strahl, Chuck	Fraser Valley	PCC
White, Randy	Langley—Abbotsford	PCC
White, Ted	North Vancouver	PCC
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)		
Easter, L'hon. Wayne	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Lib.
McGuire, L'hon. Joe, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	Egmont	Lib.
Murphy, L'hon. Shawn, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Hillsborough	Lib.
MANITOBA (14)		
Alcock, L'hon. Reg, président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Winnipeg-Sud	Lib.
Blaikie, L'hon. Bill	Winnipeg—Transcona	NPD
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	PCC
Desjarlais, Bev	Churchill	NPD
Harvard, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	Charleswood St. James—Assiniboia	Lib.
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	PCC
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	PCC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	Winnipeg-Nord—St. Paul	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	PCC
Simard, Raymond	Saint-Boniface	Lib.
Toews, Vic	Provencher	PCC
Wasylcyia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	NPD
NOUVEAU-BRUNSWICK (10)		
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail et ministre responsable des sans-abri	Moncton—Riverview—Dieppe	Lib.
Castonguay, Jeannot	Madawaska—Restigouche	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Herron, John	Fundy—Royal	PC
Hubbard, Charles	Miramichi	Lib.
LeBlanc, Dominic	Beauséjour—Petitcodiac	Lib.
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Lib.
Scott, L'hon. Andy, ministre d'État (Infrastructure)	Fredericton	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	PCC
Wayne, Elsie	Saint John	PCC
NOUVELLE-ÉCOSSE (11)		
Brison, L'hon. Scott, secrétaire parlementaire du premier ministre (Canada-États-Unis)	Kings—Hants	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	PCC
Cuzner, Rodger	Bras d'Or—Cape Breton	Lib.
Eyking, L'hon. Mark, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (agroalimentaire)	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	PCC
Lill, Wendy	Dartmouth	NPD
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish—Guysborough	PCC
McDonough, Alexa	Halifax	NPD
Regan, L'hon. Geoff, ministre des Pêches et des Océans	Halifax-Ouest	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley— Eastern Shore	NPD
Thibault, L'hon. Robert	Ouest Nova	Lib.
NUNAVUT (1)		
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Lib.
ONTARIO (103)		
Adams, Peter	Peterborough	Lib.
Assadourian, Sarkis	Brampton-Centre	Lib.
Augustine, L'hon. Jean, ministre d'État (Multiculturalisme et Situation de la femme)	Etobicoke—Lakeshore	Lib.
Barnes, L'hon. Sue, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	London-Ouest	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest—Mississauga	Lib.
Bélaïr, Réginald, vice-président des comités pléniers	Timmins—Baie James	Lib.
Bélangier, L'hon. Mauril, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Ottawa—Vanier	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Lib.
Bennett, L'hon. Carolyn, ministre d'État (Santé publique)	St. Paul's	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio	Vaughan—King—Aurora	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Lib.
Bonwick, L'hon. Paul, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (prêts étudiants)	Simcoe—Grey	Lib.
Boudria, L'hon. Don	Glengarry—Prescott—Russell	Lib.
Brown, Bonnie	Oakville	Lib.
Bryden, John	Ancaster—Dundas—Flamborough— Aldershot	PCC
Bulte, Sarmite	Parkdale—High Park	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Lib.
Calder, Murray	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor	Thornhill	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Carroll, L'hon. Aileen, ministre de la Coopération internationale	Barrie—Simcoe—Bradford	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Lib.
Chamberlain, L'hon. Brenda, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada	Guelph—Wellington	Lib.
Collenette, L'hon. David	Don Valley-Est	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	NPD
Comuzzi, L'hon. Joe, ministre d'État (Initiative fédérale de développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Copps, L'hon. Sheila	Hamilton-Est	Lib.
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Lib.
DeVillers, L'hon. Paul	Simcoe-Nord	Lib.
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Lib.
Eggleton, L'hon. Art	York-Centre	Lib.
Finlay, John	Oxford	Lib.
Fontana, L'hon. Joe, secrétaire parlementaire du premier ministre (sciences et petites entreprises)	London-Centre-Nord	Lib.
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	PCC
Galloway, L'hon. Roger, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Samia—Lambton	Lib.
Godfrey, L'hon. John, Secrétaire parlementaire du premier ministre (villes)	Don Valley-Ouest	Lib.
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Lib.
Grose, Ivan	Oshawa	Lib.
Guarnieri, L'hon. Albina, ministre associée de la Défense nationale et ministre d'État (Protection civile)	Mississauga-Est	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Lib.
Jordan, L'hon. Joe, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor	Leeds—Grenville	Lib.
Karygiannis, L'hon. Jim, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Scarborough—Agincourt	Lib.
Keyes, L'hon. Stan, ministre du Revenu national et ministre d'État (Sport)	Hamilton-Ouest	Lib.
Kilger, Bob, Vice-président et président des comités pléniers	Stormont—Dundas—Charlottenburgh	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, ministre d'État (Marchés nouveaux et émergents)	Elgin—Middlesex—London	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Lib.
Lastewka, L'hon. Walt, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	St. Catharines	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Lib.
Macklin, Paul Harold	Northumberland	Lib.
Mahoney, L'hon. Steve	Mississauga-Ouest	Lib.
Malhi, L'hon. Gurbax, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Lib.
Manley, L'hon. John	Ottawa-Sud	Lib.
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Lib.
Masse, Brian	Windsor-Ouest	NPD
McCallum, L'hon. John, ministre des Anciens Combattants	Markham	Lib.
McCormick, Larry	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Lib.
McKay, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Scarborough-Est	Lib.
McTeague, L'hon. Dan, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Pickering—Ajax—Uxbridge	Lib.
Milliken, L'hon. Peter, Président	Kingston et les Îles	Lib.
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Parry Sound—Muskoka	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Myers, Lynn	Waterloo—Wellington	Lib.
Nault, L'hon. Robert	Kenora—Rainy River	Lib.
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Lib.
O'Reilly, John	Haliburton—Victoria—Brock	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Lib.
Peric, Janko	Cambridge	Lib.
Peterson, L'hon. Jim, ministre du Commerce international	Willowdale	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Lib.
Pickard, L'hon. Jerry, secrétaire parlementaire de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (mouvements transfrontaliers)	Chatham—Kent Essex	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Lib.
Pratt, L'hon. David, ministre de la Défense nationale	Nepean—Carleton	Lib.
Provenzano, Carmen	Sault Ste. Marie	Lib.
Redman, Karen	Kitchener-Centre	Lib.
Reed, Julian	Halton	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	PCC
Schellenberger, Gary	Perth—Middlesex	PCC
Serré, Benoît	Timiskaming—Cochrane	Lib.
Sgro, L'hon. Judy, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	York-Ouest	Lib.
Shepherd, Alex	Durham	Lib.
Speller, L'hon. Bob, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Haldimand—Norfolk—Brant	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Lib.
Stewart, L'hon. Jane	Brant	Lib.
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Lib.
Telegdi, L'hon. Andrew, Secrétaire parlementaire du premier ministre (Affaires autochtones)	Kitchener—Waterloo	Lib.
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Lib.
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Lib.
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Lib.
Valeri, L'hon. Tony, ministre des Transports	Stoney Creek	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle	Prince Edward—Hastings	Lib.
Volpe, L'hon. Joseph, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Lib.
Whelan, L'hon. Susan	Essex	Lib.
Wilfert, Bryon	Oak Ridges	Lib.
Wood, Bob	Nipissing	Lib.
VACANCE	Ottawa CentreOntario	
VACANCE	EtobicokeOntario	
QUÉBEC (75)		
Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Lib.
Assad, Mark	Gatineau	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	BQ
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	Ind.
Bachand, Claude	Saint-Jean	BQ
Bakopanos, L'hon. Eleni	Ahuntsic	Lib.
Barrette, Gilbert	Témiscamingue	Lib.
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	BQ

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	BQ
Cardin, Serge	Sherbrooke	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Ind.
Cauchon, L'hon. Martin	Outremont	Lib.
Charbonneau, L'hon. Yvon, secrétaire parlementaire de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (protection civile)	Anjou—Rivière-des-Prairies	Lib.
Coderre, L'hon. Denis, président du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, ministre responsable de la Francophonie et ministre responsable du Bureau sur le règlement des questions des pensionnats autochtones	Bourassa	Lib.
Cotler, L'hon. Irwin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Mont-Royal	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup— Témiscouata—Les Basques	BQ
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	BQ
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	BQ
Dion, L'hon. Stéphane	Saint-Laurent—Cartierville	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Lib.
Drouin, L'hon. Claude	Beauce	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	BQ
Duplain, Claude	Portneuf	Lib.
Farah, L'hon. Georges, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Lib.
Folco, Raymonde	Laval-Ouest	Lib.
Fournier, Ghislain	Manicouagan	BQ
Frulla, L'hon. Liza, ministre du Développement social	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul— Pointe Saint-Charles	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	BQ
Gagnon, Sébastien	Lac-Saint-Jean—Saguenay	BQ
Gaudet, Roger	Berthier—Montcalm	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	BQ
Guay, Monique	Laurentides	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de- Beaupré—Île-d'Orléans	BQ
Harvey, L'hon. André, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Chicoutimi—Le Fjord	Lib.
Jennings, Marlene	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Lib.
Jobin, Christian	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	BQ
Lalonde, Francine	Mercier	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	Ind.
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	BQ
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	BQ
Marcil, L'hon. Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Beauharnois—Salaberry	Lib.
Martin, Le très hon. Paul, premier ministre	LaSalle—Émard	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonnette	BQ
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins—Montmagny— L'Islet	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Lib.
Paquette, Pierre	Joliette	BQ
Paradis, L'hon. Denis, ministre d'État (Institutions financières)	Brome—Missisquoi	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	BQ
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles	Papineau—Saint-Denis	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Price, L'hon. David, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Compton—Stanstead	Lib.
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Lib.
Robillard, L'hon. Lucienne, ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	BQ
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	BQ
Saada, L'hon. Jacques, leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique	Brossard—La Prairie	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	BQ
Scherrer, L'hon. Hélène, ministre du Patrimoine canadien	Louis-Hébert	Lib.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	BQ
St-Jacques, Diane	Shefford	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Lib.
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	BQ
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	BQ ind.
VACANCE	Saint-MauriceQuébec	
SASKATCHEWAN (14)		
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	PCC
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	PCC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	PCC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	PCC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Finances	Wascana	Lib.
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	NPD
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Ind.
Proctor, Dick	Palliser	NPD
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	PCC
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	PCC
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	Ind.
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	PCC
Yelich, Lynne	Blackstrap	PCC
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (7)		
Barnes, Rex	Gander—Grand Falls	PCC
Byrne, L'hon. Gerry, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	PCC
Efford, L'hon. R. John, ministre des Ressources naturelles	Bonavista—Trinity—Conception	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	PCC
Matthews, Bill	Burin—St. George's	Lib.
O'Brien, Lawrence	Labrador	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)		
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, ministre d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Lib.
YUKON (1)		
Bagnell, L'hon. Larry	Yukon	Lib.

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 2 avril 2004 — 3^e Session, 37^e Législature)

AFFAIRES AUTOCHTONES, DU DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD ET DES RESSOURCES NATURELLES

Président: Guy St-Julien

Vice-présidents: Nancy Karetak-Lindell
Maurice Vellacott

Larry Bagnell	Stan Dromisky	Rick Laliberte	Lawrence O'Brien	(16)
Serge Cardin	John Duncan	Yvan Loubier	Chuck Strahl	
Brenda Chamberlain	André Harvey	Pat Martin	Andrew Telegdi	
David Chatters				

Membres associés

Jim Abbott	Bev Desjarlais	Rahim Jaffer	Pauline Picard
Diane Ablonczy	Norman Doyle	Dale Johnston	James Rajotte
Rob Anders	Reed Elley	Gerald Keddy	Scott Reid
David Anderson	Ken Epp	Jason Kenney	John Reynolds
Gérard Asselin	Brian Fitzpatrick	Gary Lunn	Gerry Ritz
Claude Bachand	Paul Forseth	James Lunney	Jean-Yves Roy
Roy Bailey	Ghislain Fournier	Peter MacKay	Gary Schellenberger
Rex Barnes	Cheryl Gallant	Richard Marceau	Werner Schmidt
Leon Benoit	Yvon Godin	Inky Mark	Carol Skelton
Stéphane Bergeron	Peter Goldring	Philip Mayfield	Monte Solberg
Bernard Bigras	Jim Gouk	Grant McNally	Kevin Sorenson
Rick Borotsik	Gurmant Grewal	Val Meredith	Darrel Stinson
Garry Breitzkreuz	Deborah Grey	Rob Merrifield	Greg Thompson
Andy Burton	Art Hanger	Bob Mills	Myron Thompson
Chuck Cadman	Stephen Harper	James Moore	Vic Toews
Bill Casey	Richard Harris	Anita Neville	Elsie Wayne
Rick Casson	Loyola Hearn	Lorne Nystrom	Randy White
Joe Comartin	Grant Hill	Deepak Obhrai	Ted White
Paul Crête	Jay Hill	Brian Pallister	John Williams
John Cummins	Howard Hilstrom	Charlie Penson	Lynne Yelich
Stockwell Day	Betty Hinton	Gilles-A. Perron	

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

Président: Bernard Patry

Vice-présidents: Stockwell Day
Diane Marleau

Stéphane Bergeron	Brian Fitzpatrick	Dan McTeague	Karen Redman	(18)
Scott Brison	Francine Lalonde	Deepak Obhrai	Raymond Simard	
Bill Casey	Paul Harold Macklin	Charlie Penson	Bryon Wilfert	
Art Eggleton	Alexa McDonough	Beth Phinney		

Membres associés

Jim Abbott	John Cummins	Jason Kenney	Scott Reid
Diane Ablonczy	Norman Doyle	David Kilgour	John Reynolds
Rob Anders	John Duncan	Yvan Loubier	Gerry Ritz
David Anderson	Reed Elley	Gary Lunn	Svend Robinson
Sarkis Assadourian	Ken Epp	James Lunney	Yves Rocheleau
Claude Bachand	Mark Eyking	Peter MacKay	Benoît Sauvageau
Roy Bailey	Paul Forseth	John Maloney	Gary Schellenberger
Eleni Bakopanos	Cheryl Gallant	Inky Mark	Werner Schmidt
Rex Barnes	Peter Goldring	Keith Martin	Carol Skelton
Colleen Beaumier	Jim Gouk	Pat Martin	Monte Solberg
Leon Benoit	Gurmant Grewal	Brian Masse	Kevin Sorenson
Bernard Bigras	Deborah Grey	Philip Mayfield	Darrel Stinson
Bill Blaikie	Art Hanger	Grant McNally	Chuck Strahl
Rick Borotsik	Stephen Harper	Val Meredith	Greg Thompson
Garry Breitkreuz	Richard Harris	Rob Merrifield	Myron Thompson
Sarmite Bulte	John Harvard	Bob Mills	Vic Toews
Andy Burton	Loyola Hearn	James Moore	Maurice Vellacott
Chuck Cadman	Grant Hill	Anita Neville	Elsie Wayne
John Cannis	Jay Hill	Lorne Nystrom	Susan Whelan
Rick Casson	Howard Hilstrom	Brian Pallister	Randy White
Martin Cauchon	Betty Hinton	Pierre Paquette	Ted White
David Chatters	Rahim Jaffer	Pauline Picard	John Williams
Joe Clark	Dale Johnston	James Rajotte	Lynne Yelich
Paul Crête	Gerald Keddy		

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE INTERNATIONAL, DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX ET DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

Président:

Vice-président:

Stéphane Bergeron	John Cannis	Mark Eyking	Charlie Penson	(9)
Bill Blaikie	Bill Casey	John Harvard	Susan Whelan	
Sarmite Bulte				

SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Président:

Vice-président:

Eleni Bakopanos	Stockwell Day	Keith Martin	Svend Robinson	(9)
Colleen Beaumier	David Kilgour	Deepak Obhrai	Yves Rocheleau	
Martin Cauchon				

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Président: Paul Steckle

Vice-présidents: Gerry Ritz
Rose-Marie Ur

Gilbert Barrette
Rick Borotsik
Wayne Easter
Ken Epp

Mark Eyking
Georges Farrah
Marcel Gagnon

Howard Hilstrom
David Kilgour
Larry McCormick

John O'Reilly
Louis Plamondon
Dick Proctor

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Comartin
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Norman Doyle
John Duncan

Claude Duplain
Reed Elley
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney

Mario Laframboise
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
John Maloney
Inky Mark
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Gilles-A. Perron
Pauline Picard
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Jean-Yves Roy
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

COMPTES PUBLICS**Président:** John Williams**Vice-présidents:** Marlene Jennings
Beth Phinney

Maurizio Bevilacqua	Peter Goldring	Steve Mahoney	Shawn Murphy	(17)
Odina Desrochers	Joe Jordan	Philip Mayfield	Alan Tonks	
Paul Forseth	Walt Lastewka	Val Meredith	Judy Wasylycia-Leis	
Roger Gaudet	Dominic LeBlanc			

Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Gerald Keddy	Gerry Ritz
Diane Ablonczy	John Duncan	Jason Kenney	Benoît Sauvageau
Rob Anders	Reed Elley	Gary Lunn	Gary Schellenberger
David Anderson	Ken Epp	James Lunney	Werner Schmidt
Roy Bailey	Brian Fitzpatrick	Peter MacKay	Alex Shepherd
Rex Barnes	Cheryl Gallant	Inky Mark	Carol Skelton
Leon Benoit	Jim Gouk	Pat Martin	Monte Solberg
Rick Borotsik	Gurmant Grewal	Grant McNally	Kevin Sorenson
Garry Breitkreuz	Deborah Grey	Rob Merrifield	Darrel Stinson
John Bryden	Art Hanger	Bob Mills	Peter Stoffer
Andy Burton	Stephen Harper	James Moore	Chuck Strahl
Chuck Cadman	Richard Harris	Anita Neville	Greg Thompson
Serge Cardin	Loyola Hearn	Deepak Obhrai	Myron Thompson
Bill Casey	Grant Hill	Brian Pallister	Vic Toews
Rick Casson	Jay Hill	Charlie Penson	Maurice Vellacott
David Chatters	Howard Hilstrom	Gilles-A. Perron	Elsie Wayne
John Cummins	Betty Hinton	James Rajotte	Randy White
Stockwell Day	Rahim Jaffer	Scott Reid	Ted White
Bev Desjarlais	Dale Johnston	John Reynolds	Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DE LA PROTECTION DES TÉMOINS ET DES TÉMOIGNAGES**Président:****Vice-président:**

Odina Desrochers	Marlene Jennings	Judy Wasylycia-Leis	John Williams	(4)
------------------	------------------	---------------------	---------------	-----

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président: Judi Longfield

Vice-présidents: Eugène Bellemare
Brian Pallister

Peter Adams	Libby Davies	Tony Ianno	Carol Skelton	(18)
Eleni Bakopanos	Reed Elley	Gary Lunn	Yolande Thibeault	
Paul Bonwick	John Finlay	Larry McCormick	Suzanne Tremblay	
Jeannot Castonguay	Monique Guay	Grant McNally		

Membres associés

Jim Abbott	Brian Fitzpatrick	Dale Johnston	Scott Reid
Diane Ablonczy	Paul Forseth	Nancy Karetak-Lindell	John Reynolds
Rob Anders	Christiane Gagnon	Gerald Keddy	Gerry Ritz
David Anderson	Marcel Gagnon	Jason Kenney	Jean-Yves Roy
Roy Bailey	Sébastien Gagnon	Wendy Lill	Gary Schellenberger
Rex Barnes	Cheryl Gallant	Yvan Loubier	Werner Schmidt
Leon Benoit	Jocelyne Girard-Bujold	James Lunney	Monte Solberg
Rick Borotsik	Yvon Godin	Peter MacKay	Kevin Sorenson
Diane Bourgeois	Peter Goldring	Inky Mark	Darrel Stinson
Garry Breitzkreuz	Jim Gouk	Pat Martin	Chuck Strahl
Andy Burton	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Greg Thompson
Chuck Cadman	Deborah Grey	Réal Ménard	Myron Thompson
Bill Casey	Art Hanger	Val Meredith	Tony Tirabassi
Rick Casson	Stephen Harper	Rob Merrifield	Vic Toews
David Chatters	Richard Harris	Bob Mills	Alan Tonks
Paul Crête	Loyola Hearn	James Moore	Maurice Vellacott
John Cummins	John Herron	Anita Neville	Judy Wasylcyia-Leis
Madeleine Dalphond-Guiral	Grant Hill	Deepak Obhrai	Elsie Wayne
Stockwell Day	Jay Hill	Charlie Penson	Randy White
Bev Desjarlais	Howard Hilstrom	Pauline Picard	Ted White
Norman Doyle	Betty Hinton	Dick Proctor	John Williams
John Duncan	Ovid Jackson	James Rajotte	Lynne Yelich
Ken Epp	Rahim Jaffer		

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice-présidents: Bob Mills
Paul Szabo

Roy Bailey
Rex Barnes
Bernard Bigras
David Chatters

Joe Comartin
Stéphane Dion
Sébastien Gagnon

John Godfrey
Charles Hubbard
Serge Marcil

Diane Marleau
Anita Neville
Julian Reed

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley

Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy

Jason Kenney
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
John Maloney
Inky Mark
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds

Gerry Ritz
Svend Robinson
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

FINANCES**Président:** Roy Cullen**Vice-présidents:** Nick Discepola
Monte Solberg

Rodger Cuzner	Sophia Leung	Pierre Paquette	Alex Shepherd	(18)
Odina Desrochers	John McKay	Gary Pillitteri	Robert Thibault	
Richard Harris	Maria Minna	John Reynolds	Judy Wasylycia-Leis	
Rahim Jaffer	Massimo Pacetti	Werner Schmidt		

Membres associés

Jim Abbott	Reed Elley	Dale Johnston	Charlie Penson
Diane Ablonczy	Ken Epp	Gerald Keddy	Gilles-A. Perron
Rob Anders	Brian Fitzpatrick	Jason Kenney	Pauline Picard
David Anderson	Paul Forseth	Yvan Loubier	James Rajotte
Roy Bailey	Cheryl Gallant	Gary Lunn	Scott Reid
Rex Barnes	Roger Gaudet	James Lunney	Gerry Ritz
Leon Benoit	Jocelyne Girard-Bujold	Peter MacKay	Gary Schellenberger
Stéphane Bergeron	Yvon Godin	Richard Marceau	Carol Skelton
Bernard Bigras	Peter Goldring	Inky Mark	Kevin Sorenson
Rick Borotsik	Jim Gouk	Pat Martin	Darrel Stinson
Garry Breitzkreuz	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Chuck Strahl
Andy Burton	Deborah Grey	Alexa McDonough	Greg Thompson
Chuck Cadman	Monique Guay	Grant McNally	Myron Thompson
Bill Casey	Art Hanger	Val Meredith	Vic Toews
Rick Casson	Stephen Harper	Rob Merrifield	Maurice Vellacott
David Chatters	Loyola Hearn	Bob Mills	Elsie Wayne
John Cummins	Grant Hill	James Moore	Randy White
Stockwell Day	Jay Hill	Lorne Nystrom	Ted White
Norman Doyle	Howard Hilstrom	Deepak Obhrai	John Williams
John Duncan	Betty Hinton	Brian Pallister	Lynne Yelich

INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président: Brent St. Denis

Vice-présidents: Marlene Jennings
James Rajotte

Gérard Binet
David Collenette
Paul Crête
Herb Dhaliwal

Joe Fontana
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold

Gurbax Malhi
Brian Masse
Grant McNally

Andy Savoy
Carol Skelton
Lyle Vanclief

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Odina Desrochers

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Christiane Gagnon
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer

Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Mario Laframboise
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Pat Martin
Philip Mayfield
Réal Ménard
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Pierre Paquette
Charlie Penson

Dick Proctor
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

JUSTICE, DROITS DE LA PERSONNE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE

Président: Derek Lee

Vice-présidents: Chuck Cadman
Paddy Torsney

Sue Barnes	Paul DeVillers	Peter MacKay	Pauline Picard	(18)
Garry Breitzkreuz	Stéphane Dion	John Maloney	Kevin Sorenson	
Marlene Catterall	Robert Lanctôt	Richard Marceau	Vic Toews	
Yvon Charbonneau	Lawrence MacAulay	Lorne Nystrom		

Membres associés

Jim Abbott	Bev Desjarlais	Marlene Jennings	James Rajotte
Diane Ablonczy	Norman Doyle	Dale Johnston	Scott Reid
Rob Anders	John Duncan	Gerald Keddy	John Reynolds
David Anderson	Reed Elley	Jason Kenney	Gerry Ritz
Roy Bailey	Ken Epp	Yvan Loubier	Svend Robinson
Rex Barnes	Brian Fitzpatrick	Gary Lunn	Gary Schellenberger
Colleen Beaumier	Paul Forseth	James Lunney	Werner Schmidt
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Inky Mark	Carol Skelton
Bernard Bigras	Peter Goldring	Philip Mayfield	Monte Solberg
Bill Blaikie	Jim Gouk	Alexa McDonough	Darrel Stinson
Rick Borotsik	Gurmant Grewal	Grant McNally	Chuck Strahl
Diane Bourgeois	Deborah Grey	Réal Ménard	Greg Thompson
Andy Burton	Art Hanger	Val Meredith	Myron Thompson
Bill Casey	Stephen Harper	Rob Merrifield	Maurice Vellacott
Rick Casson	Richard Harris	Bob Mills	Tom Wappel
David Chatters	Loyola Hearn	James Moore	Judy Wasylcyia-Leis
Joe Clark	Grant Hill	Anita Neville	Elsie Wayne
Joe Comartin	Jay Hill	Deepak Obhrai	Randy White
John Cummins	Howard Hilstrom	Brian Pallister	Ted White
Madeleine Dalphond-Guiral	Betty Hinton	Charlie Penson	John Williams
Libby Davies	Rahim Jaffer	Dick Proctor	Lynne Yelich
Stockwell Day			

LANGUES OFFICIELLES

Président: Don Boudria

Vice-présidents: Yvon Godin
Raymond Simard

Eugène Bellemare	Rahim Jaffer	James Lunney	Benôit Sauvageau	(16)
Roy Cullen	Christian Jobin	Marcel Proulx	Benôit Serré	
Claude Drouin	Jason Kenney	Scott Reid	Yolande Thibeault	
Christiane Gagnon				

Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Gerald Keddy	John Reynolds
Diane Ablonczy	Reed Elley	Yvan Loubier	Gerry Ritz
Rob Anders	Ken Epp	Gary Lunn	Gary Schellenberger
David Anderson	Brian Fitzpatrick	Peter MacKay	Werner Schmidt
Roy Bailey	Paul Forseth	Inky Mark	Carol Skelton
Rex Barnes	Cheryl Gallant	Keith Martin	Monte Solberg
Leon Benoit	Peter Goldring	Philip Mayfield	Kevin Sorenson
Stéphane Bergeron	Jim Gouk	Grant McNally	Darrel Stinson
Rick Borotsik	Gurmant Grewal	Val Meredith	Chuck Strahl
Garry Breitreuz	Deborah Grey	Rob Merrifield	Greg Thompson
Andy Burton	Art Hanger	Bob Mills	Myron Thompson
Chuck Cadman	Stephen Harper	James Moore	Vic Toews
Bill Casey	Richard Harris	Lorne Nystrom	Suzanne Tremblay
Rick Casson	Loyola Hearn	Deepak Obhrai	Maurice Vellacott
David Chatters	Grant Hill	Brian Pallister	Elsie Wayne
Joe Comartin	Jay Hill	Charlie Penson	Randy White
John Cummins	Howard Hilstrom	Pauline Picard	Ted White
Stockwell Day	Betty Hinton	Louis Plamondon	John Williams
Norman Doyle	Dale Johnston	James Rajotte	Lynne Yelich

LIAISON

Président: Judi Longfield

Vice-président: Tom Wappel

Peter Adams	Sarmite Bulte	Derek Lee	Brent St. Denis	(20)
Sarkis Assadourian	Charles Caccia	Pat O'Brien	Paul Steckle	
Raymond Bonin	Roy Cullen	Bernard Patry	Paul Szabo	
Don Boudria	Stan Dromisky	Guy St-Julien	John Williams	
Bonnie Brown	Gurmant Grewal			

Membres associés

Gilbert Barrette	Norman Doyle	Diane Marleau	James Rajotte
Eugène Bellemare	Raymonde Folco	Bill Matthews	Gerry Ritz
Chuck Cadman	Paul Forseth	Rob Merrifield	Gary Schellenberger
John Cannis	Yvon Godin	Bob Mills	Raymond Simard
Jeannot Castonguay	Jay Hill	James Moore	Monte Solberg
John Cummins	Marlene Jennings	Brian Pallister	Chuck Strahl
Madeleine Dalphond-Guiral	Nancy Karetak-Lindell	Janko Peric	Paddy Torsney
Stockwell Day	Robert Lanctôt	Beth Phinney	Rose-Marie Ur
Nick Discepola	Paul Harold Macklin	Marcel Proulx	Maurice Vellacott

SOUS-COMITÉ DES BUDGETS DE COMITÉ

Président:	Judi Longfield	Vice-président:	Bonnie Brown
Roy Cullen Pat O'Brien	Bernard Patry	Tom Wappel	John Williams

(7)

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Président:	Paul Szabo	Vice-présidents:	Paul Forseth Robert Lanctôt
Carole-Marie Allard Leon Benoit Brenda Chamberlain Roger Gaudet	Joe Jordan Walt Lastewka Pat Martin	Anita Neville Gilles-A. Perron Alex Shepherd	Tony Tirabassi Ted White Lynne Yelich

(16)

Membres associés

Jim Abbott	Ken Epp	Rahim Jaffer	Dick Proctor
Diane Ablonczy	Brian Fitzpatrick	Dale Johnston	James Rajotte
Rob Anders	Christiane Gagnon	Gerald Keddy	Scott Reid
David Anderson	Cheryl Gallant	Jason Kenney	John Reynolds
Roy Bailey	Jocelyne Girard-Bujold	Gary Lunn	Gerry Ritz
Rex Barnes	Yvon Godin	James Lunney	Gary Schellenberger
Rick Borotsik	Peter Goldring	Peter MacKay	Werner Schmidt
Garry Breitzkreuz	Jim Gouk	Inky Mark	Carol Skelton
Andy Burton	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Monte Solberg
Chuck Cadman	Deborah Grey	Grant McNally	Kevin Sorenson
Bill Casey	Monique Guay	Réal Ménard	Darrel Stinson
Rick Casson	Art Hanger	Val Meredith	Chuck Strahl
David Chatters	Stephen Harper	Rob Merrifield	Greg Thompson
Paul Crête	Richard Harris	Bob Mills	Myron Thompson
John Cummins	Loyola Hearn	James Moore	Vic Toews
Stockwell Day	Grant Hill	Deepak Obhrai	Maurice Vellacott
Odina Desrochers	Jay Hill	Brian Pallister	Elsie Wayne
Norman Doyle	Howard Hilstrom	Pierre Paquette	Randy White
John Duncan	Betty Hinton	Charlie Penson	John Williams
Reed Elley			

PATRIMOINE CANADIEN

Président: Sarmite Bulte

Vice-présidents: Jeannot Castonguay
Gary Schellenberger

Jim Abbott
Carole-Marie Allard
Mark Assad
Paul Bonwick

Christiane Gagnon
Gurmant Grewal
John Harvard

Nancy Karetak-Lindell
Wendy Lill
Clifford Lincoln

James Lunney
Dennis Mills
Caroline St-Hilaire

(16)

Membres associés

Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Diane Bourgeois
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
John Cummins
Libby Davies

Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston

Gerald Keddy
Jason Kenney
Yvan Loubier
Gary Lunn
Peter MacKay
Inky Mark
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Anita Neville
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Pauline Picard
Dick Proctor
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Judy Wasylcyia-Leis
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

PÊCHES ET OCÉANS

Président: Tom Wappel

Vice-présidents: John Cummins
Bill Matthews

Andy Burton
Rodger Cuzner
Georges Farrah
Ghislain Fournier

Loyola Hearn
Shawn Murphy
Joe Peschisolido

Carmen Provenzano
Jean-Yves Roy
Gary Schellenberger

Paul Steckle
Peter Stoffer
Bob Wood

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Comartin
Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley

Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Marcel Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston

Gerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz

Svend Robinson
Yves Rocheleau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président:	Peter Adams	Vice-présidents:	Marcel Proulx Chuck Strahl	
Garry Breitzkreuz	Yvon Godin	Dale Johnston	Carolyn Parrish	(16)
Elinor Caplan	Michel Guimond	Judi Longfield	Benoît Sauvageau	
Claude Duplain	Loyola Hearn	Lynn Myers	Diane St-Jacques	
Roger Gallaway				

Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Jason Kenney	John Reynolds
Diane Ablonczy	Reed Elley	Gary Lunn	Gerry Ritz
Rob Anders	Ken Epp	James Lunney	Gary Schellenberger
David Anderson	Brian Fitzpatrick	Peter MacKay	Werner Schmidt
Roy Bailey	Paul Forseth	Inky Mark	Carol Skelton
Rex Barnes	Cheryl Gallant	Philip Mayfield	Monte Solberg
Leon Benoit	Peter Goldring	Grant McNally	Kevin Sorenson
Stéphane Bergeron	Jim Gouk	Réal Ménard	Caroline St-Hilaire
Bill Blaikie	Gurmant Grewal	Val Meredith	Darrel Stinson
Rick Borotsik	Deborah Grey	Rob Merrifield	Greg Thompson
Andy Burton	Art Hanger	Bob Mills	Myron Thompson
Chuck Cadman	Stephen Harper	James Moore	Vic Toews
Bill Casey	Richard Harris	Lorne Nystrom	Paddy Torsney
Rick Casson	Grant Hill	Deepak Obhrai	Maurice Vellacott
David Chatters	Jay Hill	Brian Pallister	Elsie Wayne
John Cummins	Howard Hilstrom	Charlie Penson	Randy White
Madeleine Dalphond-Guiral	Betty Hinton	Dick Proctor	Ted White
Libby Davies	Rahim Jaffer	James Rajotte	John Williams
Stockwell Day	Gerald Keddy	Scott Reid	Lynne Yelich
Norman Doyle			

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Président:	Marcel Proulx	Vice-président:		
Claude Duplain	Lynn Myers	Benoît Sauvageau	Chuck Strahl	(6)
Yvon Godin				

SOUS-COMITÉ DE LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Président:	Paddy Torsney	Vice-président:		
Yvon Godin	Michel Guimond	Marcel Proulx	Scott Reid	(5)

SANTÉ**Président:** Bonnie Brown**Vice-présidents:** Gilbert Barrette
Rob Merrifield

Don Boudria	Ivan Grose	Robert Nault	Greg Thompson	(16)
Diane Bourgeois	David Kilgour	Gilbert Normand	Susan Whelan	
Gerry Byrne	Réal Ménard	Svend Robinson	Randy White	
Deborah Grey				

Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Dale Johnston	James Rajotte
Diane Ablonczy	John Duncan	Gerald Keddy	Scott Reid
Rob Anders	Reed Elley	Jason Kenney	John Reynolds
David Anderson	Ken Epp	Yvan Loubier	Gerry Ritz
Roy Bailey	Brian Fitzpatrick	Gary Lunn	Gary Schellenberger
Rex Barnes	Paul Forseth	James Lunney	Werner Schmidt
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Peter MacKay	Carol Skelton
Bernard Bigras	Jocelyne Girard-Bujold	John Maloney	Monte Solberg
Rick Borotsik	Peter Goldring	Inky Mark	Kevin Sorenson
Garry Breitzkreuz	Jim Gouk	Pat Martin	Darrel Stinson
Andy Burton	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Chuck Strahl
Chuck Cadman	Art Hanger	Alexa McDonough	Myron Thompson
Bill Casey	Stephen Harper	Grant McNally	Vic Toews
Rick Casson	Richard Harris	Val Meredith	Maurice Vellacott
David Chatters	Loyola Hearn	Bob Mills	Judy Wasylcyia-Leis
John Cummins	Grant Hill	James Moore	Elsie Wayne
Madeleine Dalphond-Guiral	Jay Hill	Deepak Obhrai	Ted White
Libby Davies	Howard Hilstrom	Brian Pallister	John Williams
Stockwell Day	Betty Hinton	Charlie Penson	Lynne Yelich
Bev Desjarlais	Rahim Jaffer	Pauline Picard	

SREG**Président:****Vice-président:** Paul Harold Macklin

Gurmant Grewal	Céline Hervieux-Payette	Pat Martin	Caroline St-Hilaire	(5)
----------------	-------------------------	------------	---------------------	-----

TRANSPORTS

Président: Raymond Bonin

Vice-présidents: John Cannis
James Moore

Rex Barnes
Bernard Bigras
Bev Desjarlais
Jim Gouk

Charles Hubbard
Ovid Jackson
Christian Jobin

Jim Karygiannis
Mario Laframboise
John Manley

Alan Tonks
Susan Whelan
Lynne Yelich

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
Roy Bailey
Leon Benoit
Bill Blaikie
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley

Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Ghislain Fournier
Christiane Gagnon
Cheryl Gallant
Roger Gaudet
Jocelyne Girard-Bujold
Peter Goldring
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer

Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
John Maloney
Inky Mark
Philip Mayfield
Grant McNally
Réal Ménard
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Pauline Picard
Dick Proctor

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésidents: Stan Dromisky
Yves Morin

Vice-coprésident: Norman Doyle

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Michael J. Forrestall
Noël Kinsella

Jean Lapointe
Vivienne Poy

Mark Assad
Gérard Binet
Elinor Caplan
Claude Duplain
Marcel Gagnon
Roger Gallaway
Deborah Grey

Karen Kraft Sloan
Wendy Lill
Lawrence O'Brien
Louis Plamondon
Werner Schmidt
Diane St-Jacques
Darrel Stinson

(21)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day
John Duncan

Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston

Gerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Gary Schellenberger
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésidents: Gurmant Grewal
Céline Hervieux-Payette

Vice-coprésident: Paul Harold Macklin

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Michel Biron
Mac Harb
James Kelleher

Raymond Lavigne
Wilfred Moore
Pierre Claude Nolin

Rex Barnes
Elinor Caplan
Paul DeVillers
Ken Epp
Raymonde Folco
Roger Gallaway
Peter Goldring
Michel Guimond

Derek Lee
John Manley
Pat Martin
Val Meredith
Lynn Myers
Caroline St-Hilaire
Tom Wappel

(24)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
John Cummins
Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley

Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Jim Gouk
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney

Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Philip Mayfield
Grant McNally
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau

Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Judy Wasylycia-Leis
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Paul Martin	premier ministre
L'hon. Jacob Austin	leader du gouvernement au Sénat
L'hon. David Anderson	ministre de l'Environnement
L'hon. Ralph Goodale	ministre des Finances
L'hon. Anne McLellan	vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
L'hon. Lucienne Robillard	ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec
L'hon. Pierre Pettigrew	ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles
L'hon. Jim Peterson	ministre du Commerce international
L'hon. Andy Mitchell	ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
L'hon. Claudette Bradshaw	ministre du Travail et ministre responsable des sans-abri
L'hon. Denis Coderre	président du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, ministre responsable de la Francophonie et ministre responsable du Bureau sur le règlement des questions des pensionnats autochtones
L'hon. Rey Pagtakhan	ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien
L'hon. John McCallum	ministre des Anciens Combattants
L'hon. Stephen Owen	ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Bill Graham	ministre des Affaires étrangères
L'hon. Stan Keyes	ministre du Revenu national et ministre d'État (Sport)
L'hon. Bob Speller	ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
L'hon. Joseph Volpe	ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences
L'hon. Reg Alcock	président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé
L'hon. Geoff Regan	ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Tony Valeri	ministre des Transports
L'hon. David Pratt	ministre de la Défense nationale
L'hon. Jacques Saada	leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique
L'hon. Irwin Cotler	ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Judy Sgro	ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Hélène Scherrer	ministre du Patrimoine canadien
L'hon. R. John Efford	ministre des Ressources naturelles
L'hon. Liza Frulla	ministre du Développement social
L'hon. Ethel Blondin-Andrew	ministre d'État (Enfance et Jeunesse)
L'hon. Andy Scott	ministre d'État (Infrastructure)
L'hon. Gar Knutson	ministre d'État (Marchés nouveaux et émergents)
L'hon. Denis Paradis	ministre d'État (Institutions financières)
L'hon. Jean Augustine	ministre d'État (Multiculturalisme et Situation de la femme)
L'hon. Joe Comuzzi	ministre d'État (Initiative fédérale de développement économique dans le Nord de l'Ontario)
L'hon. Albina Guarnieri	ministre associée de la Défense nationale et ministre d'État (Protection civile)
L'hon. Joe McGuire	ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique
L'hon. Mauril Bélanger	leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Carolyn Bennett	ministre d'État (Santé publique)
L'hon. Aileen Carroll	ministre de la Coopération internationale

SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

L'hon. Scott Brison	du premier ministre (Canada-États-Unis)
L'hon. Joe Fontana	du premier ministre (sciences et petites entreprises)
L'hon. John Godfrey	du premier ministre (villes)
L'hon. Andrew Telegdi	du premier ministre (Affaires autochtones)
L'hon. Serge Marcil	du ministre de l'Environnement
L'hon. John McKay	du ministre des Finances
L'hon. Yvon Charbonneau	de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (protection civile)
L'hon. Jerry Pickard	de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (mouvements transfrontaliers)
L'hon. Gurbax Malhi	du ministre de l'Industrie
L'hon. Gerry Byrne	du ministre de la Santé
L'hon. John Harvard	du ministre du Commerce international
L'hon. Larry Bagnell	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
L'hon. Brenda Chamberlain	du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada
L'hon. Walt Lastewka	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Dan McTeague	du ministre des Affaires étrangères
L'hon. Mark Eyking	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (agroalimentaire)
L'hon. Georges Farrah	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)
L'hon. Eleni Bakopanos	du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (économie sociale)
L'hon. Paul Bonwick	du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (prêts étudiants)
L'hon. Joe Jordan	du président du Conseil du Trésor
L'hon. Shawn Murphy	du ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Jim Karygiannis	du ministre des Transports
L'hon. David Price	du ministre de la Défense nationale
L'hon. Roger Gallaway	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Sue Barnes	du ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Hedy Fry	du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. André Harvey	du ministre des Ressources naturelles

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 2 avril 2004

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada

M. Coderre (au nom de la ministre du Patrimoine canadien)	2015
Projet de loi C-8. Deuxième lecture et adoption des amendements du Sénat	2015
Adoption de la motion; deuxième lecture et adoption des amendements	2015

La Loi sur la protection des fonctionnaires dénonciateurs d'actes répréhensibles

Initiatives ministérielles: projet de loi C-25	2015
M. Coderre	2015
Motion	2015
Mme Yelich	2017
Mme Guay	2019
M. Martin (Winnipeg-Centre)	2020
M. Forseth	2021

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Roméo Dallaire

M. Castonguay	2023
---------------------	------

Le mois de la sensibilisation aux dons d'organes

M. White (North Vancouver)	2023
----------------------------------	------

Le Rwanda

M. Murphy	2023
-----------------	------

La bataille de la crête de Vimy

M. Harvard	2023
------------------	------

Le programme Nouveaux Horizons

Mme Thibeault	2024
---------------------	------

L'industrie du transport aérien

M. Hill (Prince George—Peace River)	2024
---	------

Le Teen Tour Band de Burlington

Mme Torsney	2024
-------------------	------

Les ressources naturelles

M. Perron	2024
-----------------	------

Le Mois de la lutte contre le cancer

M. Proulx	2024
-----------------	------

Le premier ministre

M. Kenney	2025
-----------------	------

Le député de Niagara-Centre

M. Maloney	2025
------------------	------

L'Agence des douanes et du revenu du Canada

Mme McDonough	2025
---------------------	------

L'assurance-emploi

M. Asselin	2025
------------------	------

Le Club Rotary de Wolfville

M. Brison	2025
-----------------	------

La sécurité nationale

M. Anders	2026
-----------------	------

La Journée mondiale de la santé

M. McKay	2026
----------------	------

Le gouvernement du Canada

Mme Yelich	2026
------------------	------

QUESTIONS ORALES

Le gouvernement du Canada

M. Kenney	2026
M. Jordan	2026
M. Kenney	2026
M. Jordan	2026
M. Kenney	2027
Mme McLellan	2027
M. Hill (Prince George—Peace River)	2027
Mme McLellan	2027
M. Hill (Prince George—Peace River)	2027
Mme McLellan	2027

Le programme des commandites

Mme St-Hilaire	2027
Mme McLellan	2027
Mme St-Hilaire	2027
Mme McLellan	2027
M. Loubier	2028
M. Jordan	2028
M. Loubier	2028
M. Jordan	2028
M. Nystrom	2028
Mme McLellan	2028
M. Nystrom	2028
M. Lastewka	2028
M. Hearn	2028
M. Jordan	2028
M. Hearn	2028
M. Jordan	2029
M. Day	2029
Mme McLellan	2029
M. Day	2029
Mme McLellan	2029
M. Bergeron	2029
Mme McLellan	2029
M. Bergeron	2029
Mme McLellan	2029

L'assurance-emploi

Mme Guay	2030
Mme Bakopanos	2030
Mme Guay	2030
Mme Bakopanos	2030

La caisse de retraite de la GRC

M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	2030
Mme McLellan	2030
M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	2030
Mme McLellan	2030

La sécurité nationale

M. Casey	2030
----------------	------

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi sur la protection des fonctionnaires dénonciateurs d'actes répréhensibles	
Projet de loi C-25. Reprise de l'étude de la motion	2038
M. Laframboise	2038
M. Nystrom	2039
M. Bélanger	2040
M. Casson	2041
Report du vote sur la motion	2041

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

La Loi de l'impôt sur le revenu	
Projet de loi C-246. Deuxième lecture.....	2041
M. Casson	2041
M. Casey	2042
M. Martin (Winnipeg-Centre)	2043
M. Chatters	2043
M. Hill (Prince George—Peace River)	2044
Report du vote sur la motion	2045

ANNEXE

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**